
DIRECTION DE LA PREVISION
ET DE LA STATISTIQUE

RESEAU MIGRATION ET
URBANISATION EN
AFRIQUE DE L'OUEST
(REMUAO)

**ENQUETE SUR LES MIGRATIONS ET
L'URBANISATION AU SENEGAL (EMUS) 1993**

RAPPORT NATIONAL

Décembre 1995

AVANT-PROPOS

L'Enquête sur les Migrations et l'Urbanisation au Sénégal (EMUS) réalisée en 1993 est la première grande enquête nationale sur les migrations et l'urbanisation. L'enquête sur la migration et la main-d'oeuvre de 1979 n'a été que partiellement exploitée. C'est la première fois que le Sénégal dispose au niveau national d'informations aussi variées sur la migration : caractéristiques des migrants et de leur ménage d'origine, biographies résidentielles et professionnelles, causes et conséquences des migrations, insertion des migrants au lieu d'accueil, leurs liens avec le milieu d'origine, etc.

L'enquête sur les migrations et l'Urbanisation au Sénégal (EMUS) entre dans le cadre d'un réseau régional pluridisciplinaire de recherche comprenant huit pays d'Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria et Sénégal. Le Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population et le Développement (CERPOD) au Mali en a assuré la coordination technique.

La Direction de la Prévision et de la Statistique a adhéré à ce projet, qui au demeurant, correspondait à ses priorités en matière de recherche, pour pouvoir mettre à la disposition des décideurs, planificateurs et organismes d'aide au développement, des informations susceptibles de les aider dans la planification d'un développement économique et social durable.

Le présent rapport indique uniquement les résultats de l'enquête sénégalaise. Les cinq chapitres de ce rapport abordent dans le détail plusieurs aspects de la migration : évolution historique et structurelle, évolution de la migration et de l'urbanisation, ampleur du phénomène migratoire, caractéristiques socio-démographiques des migrants et non migrants, et caractéristiques socio-démographiques des ménages en relation avec le comportement migratoire de leurs membres.

Entre autres résultats, on peut noter que les échanges migratoires avec les autres pays s'effectuent essentiellement avec les voisins et concernent environ 2% de la population. A propos de la migration interne, les régions à potentialités économiques plus marquées sont les plus attractives et Dakar apparaît comme un véritable pôle de redistribution des flux migratoires inter-régionaux qui concernent davantage les hommes que les femmes.

Ce rapport d'analyse sera suivi d'autres publications : un rapport méthodologique, une série de rapports d'analyses approfondies et un rapport comparatif couvrant l'ensemble des pays du réseau.

Ce projet a pu se réaliser grâce à l'appui technique du CERPOD et au soutien financier de l'Agence de Coopération pour le Développement International (ACDI) du Canada. Je voudrais leur exprimer ici nos sincères remerciements.

Awa THIONGANE

Directrice de la Prévision et
de la Statistique.

REMERCIEMENTS

L'Enquête sur les Migrations et l'Urbanisation au Sénégal (EMUS) a été réalisée en 1993 par la Division des Statistiques Démographiques (DSD) de la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS). La DPS a bénéficié d'une assistance précieuse du Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population et le Développement (CERPOD) pendant toute la durée du projet et d'appuis ponctuels d'autres divisions de la DPS et de diverses institutions et personnes. La réussite de l'EMUS aura donc été le succès d'une équipe.

En effet, la réalisation d'une enquête est une oeuvre collective de longue haleine. La conception, l'échantillonnage, la collecte, le traitement et l'analyse des données sont toutes des phases lourdes et complexes qui ne peuvent être menées à bien sans une équipe compétente et dévouée.

C'est pourquoi, je voudrais exprimer ma gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de ce grand projet dont les résultats, je l'espère, constitueront une source de données de première importance pour les décideurs et les chercheurs. Il serait trop long de citer ici toutes les personnes qui ont concouru à la réalisation de ce travail. Qu'il me soit cependant permis d'en citer quelques unes :

- . L'équipe de coordination technique du CERPOD constant,
- . L'équipe technique de la DSD pour son professionnalisme et son dévouement,
- . Les personnels administratifs et techniques de bureau
- . Les personnels de terrain (chauffeurs, enquêteurs et superviseurs) qui constituent un des maillons les plus importants dans le déroulement d'une enquête.
- . Les chercheurs des autres institutions impliquées dans le réseau : Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN), Ecole Nationale d'Economie Appliquée (ENEA), Faculté de géographie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar,
- . Les services régionaux de la prévision et de la Statistique pour leur appui constant,
- . et les autorités administratives et coutumières qui, comme par le passé ont apporté aux équipes de terrain un soutien total.

Je remercie également tous les chercheurs qui, par leurs commentaires, ont contribué à améliorer de façon très significative la qualité de ce rapport.

Je voudrais enfin remercier les acteurs indispensables du projet, les populations sans l'accueil et la disponibilité desquelles cette enquête n'aurait pas donné les résultats attendus.

Salif NDIAYE

Chef de la Division des

Statistiques Démographiques

TABLE DES MATIERES

	PAGES
CHAPITRE 0 : PRESENTATION DU PAYS ET CADRE DE L'ENQUETE	1
0.1 - CARACTERISTIQUES DU PAYS	1
0.1.1 - Cadre physique et économique	1
0.1.2 - Caractéristique de la population	2
0.1.3 - politique de population	2
0.2 - CADRE DE L'ENQUETE	3
0.2.1 - Objectif de l'enquête	3
0.2.2 - Questionnaires	4
0.2.3 - Echantillonnage	6
0.2.4 - Préparation technique, formation et collecte données	7
0.2.5 - Traitement informatique	7
CHAPITRE 1 : EVOLUTION HISTORIQUE ET STRUCTURELLE	9
1.1 - FORMATION DES ENTITES ETATIQUES	9
1.2 - FACTEURS NATURELS ET GEO-CLIMATIQUES	10
1.3 - FACTEURS HUMAINS ET DEMOGRAPHIQUES	11
1.3.1 - Des objectifs de la politique de population en matière de migration et d'urbanisation	12
1.3.2 - Les stratégies en matière de migration, d'urbanisation et d'aménagement du territoire	12
1.4 - DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT	13
1.5 - GESTION POLITIQUE DES ETATS	14

1.5.1 - CONFLITS INTERNES, GUERRES CIVILES, TENSIONS

ETHNIQUES ET IDEOLOGIQUES 14

1.5.2 - TENSIONS ET CONFLITS ENTRE ETATS 15

1.5.2.1 - Tension avec la Gambie 15

1.5.2.2 - Tension et conflit avec la Guinée Bissau 15

1.5.2.3 - Tension et conflit avec la Mauritanie 15

1.5.3 - LES REFUGIES 15

1.5.4 - FACTEURS RELIGIEUX 16

CHAPITRE II : NATURE ET AMPLEUR DU PHENOMENE MIGRATOIRE

ET DE L'URBANISATION 18

2.1 - INTRODUCTION 18

2.2 - EVOLUTION DE LA MIGRATION ET DE L'URBANISATION 18

2.2.1 - Les migrations internes 18

2.2.1.1 - Les migrants durée de vie 18

2.2.1.2 - Les migrants des cinq dernières années 19

2.2.2 - Les migrations internationales 20

2.2.3 - L'urbanisation 21

2.3 - L'ETUDE DE LA MIGRATION A PARTIR DES DONNEES EMUS 23

2.3.1 - MIGRANTS DUREE DE VIE 23

2.3.2 - DERNIERS MIGRANTS 26

2.3.2.1 - Lieu de résidence antérieure derniers migrants 26

2.3.2.2 - Durée de résidence des derniers migrants 29

2.4 - CONCLUSION 32

CHAPITRE III : LA MIGRATION INTERNE, FLUX, TAUX ET MATRICES		33
3.0 - INTRODUCTION		33
3.1 - VOLUME DES MIGRATIONS		34
3.1.1 - Intensité de la migration	34	
3.1.2 - Volume des migrations selon la destination	36	
3.2 - FLUX MIGRATOIRES	38	
3.2.1 - Migrations selon la hiérarchie urbaine	38	
3.2.2 - Analyse différentielle des migrations selon le genre et la hiérarchie urbaine	42	
3.2.3 - Migrations selon la région géo-économique	44	
3.2.4 - Comparaison des migrations selon la région et le genre	50	
3.3 - CARACTERISTIQUES DES EMIGRES SELON L'ORIGINE	53	
3.3.1 - Structure par âge des émigrés selon le genre	53	
3.3.2 - Liens de parenté entre émigrés et chefs de ménage	56	
3.4 - CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ETRANGERE	58	
3.4.1 - Importance de la population étrangère	58	
3.4.2 - Milieu de résidence des étrangers	58	
3.4.3 - Durée de résidence de la population étrangère	60	
3.5 - MOUVEMENTS TEMPORAIRES	62	
3.5.1 - Comparaison des structures par âge des résidents présents et des visiteurs	62	
3.5.2 - Origine des visiteurs	63	
3.6 - CONCLUSION	65	

CHAPITRE IV : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

DES MIGRANTS ET DES NON-MIGRANTS	67	
4.1 - INTRODUCTION	67	
4.2 - STRUCTURE PAR AGE ET SEXE DES MIGRANTS ET DES NON-MIGRANTS	67	
4.3 - CARACTERISTIQUES DES MIGRANTS ET DES NON-MIGRANTS SELON LA REGION GEO-ECONOMIQUE	71	
4.4 - ETAT MATRIMONIAL ET STATUT MIGRATOIRE		72
4.4.1 - Etat matrimonial des femmes selon le statut migratoire	75	
4.4.2 - Etat matrimonial des hommes selon le statut migratoire	77	
Conclusion partielle	79	
4.5 - SCOLARISATION ET STATUT MIGRATOIRE		79
4.5.1 - Scolarisation féminine et migration	81	
4.5.2 - Scolarisation masculine et migration	83	
Conclusion partielle	84	
4.6 - ACTIVITE ECONOMIQUE ET STATUT MIGRATOIRE économique de la population âgée de 6 ans et plus et migration	85	85 4.6.1 - Activité
4.6.1.1 - Activité économique et migration	85	
4.6.1.2 - Situation dans la profession et migration	87	
4.6.2 - Activité économique des femmes et migration		90
4.6.2.1 - Activité féminine et migration	90	
4.6.2.2 - Situation dans la profession et migration	92	
4.6.3 - Activité économique des hommes et migration		94

4.6.3.1 - Activité masculine et migration	94
4.6.3.2 - Situation dans la profession et migration	96
Conclusion partielle	98
4.7 - CONCLUSION	98

CHAPITRE V : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES

MENAGES ET MIGRATIONS	99
5.1 - INTRODUCTION ET DEFINITIONS DES CONCEPTS	99
5.2 - EFFECTIF ET STATUT MIGRATOIRE DES MENAGES	100
5.2.1 - MILIEU DE RESIDENCE	100
5.2.2 - REGION DE RESIDENCE	101
5.3 - TAILLE MOYENNE DES MENAGES	102
5.3.1 - MILIEU DE RESIDENCE	102
5.3.2 - REGION DE RESIDENCE	104
5.4 - STATUT MIGRATOIRE SELON LE SEXE DU CHEF DE MENAGE	105
5.5 - STATUT MIGRATOIRE ET TYPE DE MENAGE	106
5.6 - CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES MENAGES	108
5.6.1 - Types d'habitat	108
5.6.2 - statut d'occupation des logements	110
5.6.3 - Mode alimentation en eau et statut migratoire CM	111
5.6.4 - Sources principales d'énergie pour la cuisson	112
5.6.5 - Types d'aisance utilisés par les ménages	114
5.6.6 - Emigration et possession de biens d'équipement	116
5.7 - CONCLUSION	118

CHAPITRE I

PRESENTATION DU PAYS ET CADRE DE L'ENQUETE

AUTEURS: Salif NDIAYE

Mamadou NDIAYE

L'Enquête sur les Migrations et l'urbanisation au Sénégal est la première grande enquête à but spécifique sur le sujet. Ainsi, pour la première fois, une masse importante d'informations sur les migrations et l'urbanisation est disponible pour l'ensemble du territoire et au niveau régional.

Avant de présenter les principaux résultats de l'enquête, il convient d'abord de fournir certaines informations de base sur le pays et de rappeler le cadre de l'enquête.

0.1 - CARACTERISTIQUES DU PAYS

Trois points seront abordés ici :

- le cadre physique et économique;
- les caractéristiques de la population;
- la politique de population en matière de migration d'urbanisation et d'aménagement du territoire.

0.1.1 - Cadre physique et économique

D'une superficie de 196.722 km², le Sénégal se situe à l'extrême ouest du continent africain, dans l'hémisphère nord. Il est limité au nord par la Mauritanie, au sud par la Guinée et la Guinée Bissau, à l'est par le Mali et à l'ouest par l'Océan Atlantique. Le territoire sénégalais appartient presque entièrement à la zone Soudano-sahélienne, à l'exception de la basse Casamance.

Le pays est caractérisé par un relief plat aux sols sablonneux et l'alternance d'une saison pluvieuse (3 à 4 mois) et d'une saison sèche (8 à 9 mois).

Le pays est divisé en dix régions administratives qui sont: Dakar, Ziguinchor, Diourbel, Saint-Louis, Tambacounda, Kaolack, Thiès, Fatick et Kolda. Celles-ci sont de superficie, de population et d'importance économique très variables.

L'économie sénégalaise est essentiellement basée sur l'agriculture (arachide, mil, sorgho, riz, coton, manioc, canne à sucre, niébé, etc). L'arachide demeure la culture dominante malgré la volonté de diversifier la production et d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Les exportations de phosphates et de produits halieutiques jouent un rôle de plus en plus important. L'élevage qui a souffert de sécheresses persistantes reprend un nouvel essor. Le tourisme aussi se développe et contribue de manière significative aux richesses du pays. Le secteur industriel contribue pour 25% au PIB. En 1991, le PNB était estimé à 720\$ US par habitant.

0.1.2 - Caractéristiques de la population

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988, la population du pays était évaluée à 6.896.808 habitants. En 1993, elle est estimée à 7.905.175 habitants. La densité de population est ainsi passée de 35 habitants au km² en 1988 à 40 en 1993. Elle est très variable selon les régions (2700 hts/km² à Dakar et 6 à Tambacounda).

Le taux d'accroissement de l'ordre de 2,7% l'an entre 1976 et 1988, s'est maintenu au même niveau en 1993. Cependant, la population urbaine qui représente 40% de la population totale s'accroît plus rapidement (5% l'an).

La population du pays demeure encore très jeune puisqu'en 1993, 47% avaient moins de 15 ans.

L'Islam est la religion de la grande majorité de la population (94%) à côté du Christianisme et de l'Animisme.

Les groupes ethniques les plus nombreux sont: le Wolof (43%), le Poular (24%), le Sérér (15%), le Diola (5%) et le Mandingue (4%).

Le taux brut de scolarisation à l'école formelle (française) était de 55% dans l'élémentaire. Il était de 63% pour les garçons contre 46% pour les filles. Les taux sont beaucoup plus élevés en milieu urbain qu'en milieu rural et très variables d'une région à l'autre. Ils sont plus élevés dans les régions de Dakar et Ziguinchor et plus faibles dans celle de Diourbel.

Malgré les mutations sociales en cours, le rôle essentiellement procréateur de la femme sénégalaise reste encore solidement ancré. De ce fait, la natalité se maintient à un niveau élevé (TBN de 46 pour mille) alors que la mortalité est en baisse lente (17 pour mille).

0.1.3 - Politique de population

Pour une meilleure prise en compte des problèmes démographiques, une commission nationale consultative de la population (CONAPOPOP) fut créée en 1979. Mais, la déclaration de politique de population ne sera adoptée qu'en 1988.

Parmi les objectifs visés, on peut retenir entre autres:

- appuyer toutes les actions tendant à accroître la mise en valeur des régions et l'amélioration de la qualité de vie de celles-ci, afin de freiner l'exode rural et d'assurer une meilleure répartition de la population sur le territoire;

- renforcer les capacités nationales en matière de recherche sur la population;

- améliorer la connaissance des problèmes de population en entreprenant des recherches appropriées dans les domaines de la démographie, de la sociologie, de l'histoire, en vue d'une planification économique et sociale durable.

Dans les stratégies mises en oeuvre pour atteindre ces objectifs, les migrations, l'urbanisation et l'aménagement du territoire sont en bonne place. Cela est dû au fait qu'historiquement, le Sénégal est caractérisé par d'importants courants migratoires qui ont déterminé en partie la répartition spatiale de la population en fonction de l'économie coloniale et des besoins de l'administration territoriale. Par ailleurs, depuis l'indépendance d'autres facteurs tels que la désertification ont accentué l'exode rural et les déséquilibres régionaux et nationaux. L'exécution des différents projets de développement rural au Sud et les grands barrages au Nord risque, si on n'y prend garde, d'entraîner de nouveaux déséquilibres dans la répartition de la population.

0.2 - CADRE DE L'ENQUETE

0.2.1 - Objectifs de l'enquête

Les principaux objectifs de l'enquête sont les suivants :

Objectifs généraux

L'étude sur les Migrations et l'Urbanisation en Afrique de l'Ouest se propose d'atteindre les objectifs généraux ci-dessous:

- contribuer à une meilleure connaissance des migrations et de l'urbanisation en Afrique de l'Ouest et de leurs implications en termes de développement économique et

social;

- fournir les données nécessaires à l'intégration des paramètres migratoires dans les perspectives et projections démographiques aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle sous-nationale;

- fournir aux décideurs des données pertinentes leur permettant de prendre mieux en compte les migrations et

l'urbanisation dans l'élaboration et la mise en oeuvre

des politiques de population et dans la planification

globale et sectorielle, sous-nationale et nationale du

développement;

- contribuer à l'accroissement de la prise de conscience des décideurs et des chercheurs vis-à-vis de la nécessité d'une approche régionale et multidisciplinaire des

problèmes de développement et particulièrement ceux

liés aux migrations et à l'urbanisation;

- offrir aux échelles nationale et régionale un cadre de collaboration et d'échanges aux institutions impliquées

dans la recherche et un cadre de réflexion et d'actions

concertées aux pays membres du réseau.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du projet sont de :

- collecter les données sur le volume, les formes et les directions des migrations internes à chacun des pays

du réseau et des migrations interrégionales et internationales;

- analyser les flux, les itinéraires et la répartition

spatiale actuelle des migrants internes, intra-régionaux et internationaux;

- étudier le rôle des migrations internes, intra-régionales et internationales dans l'urbanisation des pays

concernés;

- analyser les causes qui sous-tendent les migrations

internes, inter-régionales et internationales ainsi que celles de la rétention des non-migrants;

- appréhender et analyser les conséquences économiques, sociales et politiques de ces migrations aussi bien dans les zones ou pays de départ que dans ceux d'accueil;

- identifier et analyser les mécanismes d'adaptation,

d'insertion et de réinsertion des migrants dans les zones d'accueil et le rôle joué par les réseaux sociaux;

- cerner les aspirations des différents types de migrants quant à leurs perspectives et modalités de retour ou

d'installation définitive dans les zones et pays d'accueil;

- appréhender et analyser les opinions, attitudes et

comportements des populations migrantes ou non-migrantes vis-à-vis des migrations internes et des migrations vers l'étranger;

- analyser les principaux cheminements des migrants

internes et intra-régionaux à partir de leurs biographies résidentielles et socio-professionnelles;

- développer les capacités de recherche pluri-disciplinaire sur les migrations et l'urbanisation au CERPOD

et dans les pays concernés.

0.2.2 - Questionnaires

Sept (7) types de questionnaires ont été utilisés pour recueillir les informations sur les Migrations et l'Urbanisation au Sénégal.

Questionnaire " Ménage"

Il se présente sous la forme d'un questionnaire collectif où tous les membres du ménage sont listés avec des renseignements concernant le lien de parenté, l'âge, le sexe, la situation matrimoniale, la situation de résidence, etc.

Il permet de classer et de sélectionner les personnes pour l'administration des autres questionnaires. Il comporte, outre la page d'identification, trois volets: caractéristiques individuelles, caractéristiques de l'habitat du ménage et émigrés.

Questionnaire "Biographie Migratoire"

Le Questionnaire "Biographie migratoire" s'adresse aux membres du ménage âgés de 15 ans et plus ayant effectué au moins une migration dans leur vie. Il a principalement pour objet :

- l'étude de l'historique des migrations de chaque migrant,
- l'étude des différentes caractéristiques de ces migrations (lieu, durée, motif de la migration, etc);
- l'étude des caractéristiques du migrant lui-même aux différentes étapes depuis sa naissance.

Questionnaire "migrant"

Le Questionnaire Migrant s'adresse aux membres du ménage âgés de 15 ans et plus, ayant effectué au moins une migration au cours des cinq dernières années (soit depuis 1988) et dont le lieu de résidence actuelle diffère du lieu de naissance.

Le Questionnaire migrant vise à collecter les données sur les thèmes suivants :

- la situation socio-économique antérieure à la migration;
- le cadre (familial ou non familial) de la prise de décision de migrer;

-les canaux d'information sur la migration;

-les modes de financement de la migration;

-le type (individuel, familial, de groupe) et les motifs (économiques, scolaires, etc) de la migration;

-l'insertion socio-économique (conditions d'habitat, d'emploi, d'alimentation, de santé, couverture sociale, accès au foncier, bâti ou non bâti, à la propriété, possession de bien, conditions socio-culturelles: échanges matrimoniaux, loisirs, communications, activités sociales) du migrant;

-les liens avec le milieu d'origine (nombre, périodicité et motifs des visites; disponibilité monétaire et des biens physiques: investissements, etc);

-perception du milieu d'accueil et des politiques gouvernementales en matière de migration.

Questionnaire "migrant de retour"

Le questionnaire migrant de retour s'adresse à tous les membres du ménage âgés de 15 ans et plus, nés au lieu de résidence actuelle et ayant résidé ailleurs pendant une durée d'au moins 6 mois au cours des 10 dernières années.

Questionnaire "non migrant"

Le Questionnaire non-migrant s'adresse aux membres du ménage âgés de 15 ans et plus, nés dans la résidence actuelle et n'ayant jamais quitté leur lieu de naissance pour séjourner ailleurs pendant une durée de 6 mois et plus.

Questionnaire "Village"

Le questionnaire village recueille des informations générales sur la vie économique et sociale des villages et des informations sur le vécu, la représentation et la perception des migrations par les habitants des villages.

Questionnaire "Ville"

Le questionnaire ville est une version du questionnaire village adaptée à la ville.

0.2.3 - Echantillonnage

L'enquête a porté sur un échantillon auto-pondéré de 40.000 personnes âgées de 15 ans et plus, présentes au moment de l'enquête (population de fait). Cet effectif a été réparti proportionnellement à la taille de chacune des quatre strates composant l'ensemble du pays: région de Dakar urbain, autres capitales régionales, autres communes et milieu rural.

A partir des districts de recensement (DR) mis à jour lors des travaux de cartographie et des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988 (RGPH/88), un échantillon-maître a été élaboré. C'est celui-ci qui a servi de base de sondage pour l'EMUS.

Les données disponibles, notamment celles sur les taux de migration obtenus au recensement de 1988, la taille de l'échantillon de l'EMUS a été fixée à 40.000 personnes de 15 ans et plus. D'après les projections de population les plus récentes, la population de 15 ans et plus présente est estimée, en 1993, à 4.300.000 individus. Le taux de sondage global est donc égal à 1/107. Pour obtenir l'échantillon de 40.000 personnes de 15 ans et plus, il faut enquêter une population de 77.000 individus de tous âges.

Dans le cadre de l'EMUS, 308 districts ont été sélectionnés et dans chacun d'entre eux on a tiré en moyenne 25 ménages, soit 200 personnes à enquêter.

Les DR de l'échantillon sont tirés au bureau. Pour chacun de ces DR, les numéros des ménages à enquêter pour chaque type de questionnaire, établis à la suite de la mise à jour des DR sur le terrain, ont été fournis au personnel de terrain.

0.2.4 - Préparation technique, formation et collecte des données

Plusieurs réunions techniques régionales (5) ont été tenues en vue de la finalisation des documents techniques et de la méthodologie.

Les documents techniques définitifs produits par le CERPOD sont parvenus à la DPS en octobre 1992. Une phase de révision et d'adaptation des questionnaires et manuels a suivi au cours des mois de février à avril 1993.

Cette phase a été suivie par la rédaction des manuels, le recrutement et la formation des agents et des contrôleurs. La rédaction et le recrutement se sont déroulés simultanément pendant le mois de mars 1993. La formation des agents a aussitôt suivi pour une durée de 17 jours effectifs. La formation comportait des séances théoriques et des applications pratiques sur le terrain. Un test final a permis de sélectionner les 30 agents enquêteurs. A l'issue de cette formation, les 6 meilleurs agents ont été recrutés comme contrôleurs et ont suivi par la suite une formation pour l'exercice des tâches de contrôleur.

La collecte des données a duré cinq mois et demi (13 mai au 28 octobre 1993). Six équipes de cinq agents, dirigées chacune par un contrôleur, ont ainsi sillonné le pays. Pour le démarrage, toutes les équipes étaient regroupées à Dakar pour consolider la formation pendant une vingtaine de jours. Ensuite, le reste du pays a été divisé en deux zones, Nord et Sud. Dans chacune évoluent 3 équipes sous la responsabilité d'un superviseur.

Des missions périodiques de l'encadrement ont permis de veiller à la bonne exécution de la collecte des données.

0.2.5 - Traitement informatique

Dès la fin de la collecte, le manuel de codification standard a été adapté aux questionnaires sénégalais après la fermeture des questions ouvertes.

La codification s'est déroulée du 08 février au 08 mai 1994 (soit trois mois). Dix (10) agents ont effectué ce travail sous la supervision de trois (3) agents permanents de la DPS.

La formation pour la saisie a eu lieu du 11 au 15 avril 1994 sur le logiciel ISSA (Integrated System for Survey Analysis). Elle était destinée non seulement à familiariser les agents avec le logiciel, mais aussi, à tester le programme.

La saisie proprement dite s'est déroulée en trois mois (11 avril au 11 juillet 1994). Elle a été réalisée par douze (12) agents répartis en 2 équipes de 6 personnes. Par souci d'efficacité, cette phase a nécessité la présence en salle d'au moins un membre de l'équipe de supervision de la codification et d'un informaticien.

Les mois de novembre et décembre 1994 ont été consacrés à l'épuration des fichiers. Cette phase a duré plus que prévu du fait des nombreuses incohérences rencontrées.

Le logiciel STATA a été utilisé pour la tabulation. Le programme standard de tabulation a été revu et adapté aux questionnaires sénégalais. Ce fut seulement à la date du 15 février 1995,

soit 15 mois environ après la fin du dénombrement, que les premiers tableaux étaient disponibles. La non disponibilité de machine de grande capacité pour tourner ce logiciel a contribué à l'allongement de ce délai.

CHAPITRE 1 : EVOLUTION HISTORIQUE ET STRUCTURELLE

AUTEURS : Youssouph Mb. GUISSÉ

Mamadou NDIAYE

Lat Soucabé MBOW

Dans ce premier chapitre, il s'agit de dégager le contexte de la migration et de l'urbanisation à travers la compilation des études antérieures. L'accent est mis sur la formation des entités étatiques et la gestion politique des états (problèmes des réfugiés, tensions et conflits dans la sous-région, facteurs religieux, etc.), sur l'évolution du milieu physique, les facteurs humains et démographiques et les politiques de développement que le Sénégal a eu à mener. Dans cette perspective, la situation postérieure à l'indépendance va être soulignée plus particulièrement.

1.1 FORMATION DES ENTITES ETATIQUES

L'actuel territoire du Sénégal est une composante de la Sénégalie, espace historique couvrant : "l'ensemble des deux bassins du fleuve Sénégal et du fleuve Gambie depuis leurs sources dans les hauts plateaux du Futa Jalon jusqu'à leur embouchure dans l'océan atlantique" (BARRY, 1984). Cet espace sans grands obstacles à la circulation des populations a de longue date été un foyer de brassage culturel et multi-ethnique. La Sénégalie a connu le rôle prééminent de l'Etat et de structures sociales fortement hiérarchisées (esclavage, castes, ordres, classes). Les conflits, les scissions, les recompositions jalonnent l'histoire pendant plusieurs siècles. Les migrations ont été pendant longtemps les facteurs de restructuration socio-politique, exprimant les stratégies de régulation socio-démographique des communautés de base ou de régulation de la pression anthropique sur les ressources naturelles. Quant aux guerres et l'expansion territoriale, elles ont permis aux pouvoirs politiques de résorber les conflits sociaux tout en assurant la production des hégémonies politiques.

Les sociétés sénégalaises ont subi une influence politique, religieuse, économique déterminante à partir du Sahara et du Soudan durant la période importante du XI^e au XV^e siècle. Le commerce transsaharien et l'islamisation ont été les éléments d'articulation entre les formations sociales arabes et maghrébines d'une part et les formations sociales sénégalaises de l'autre.

De grands ensembles politiques s' y sont succédés : le Ghana et le Mali. De leur éclatement sont nés les royaumes sénégalais du Tékrou, du Walo, du Djolof, du Cayor, du Baol, du Sine et du Saloum.

Le commerce esclavagiste apparu au cours du XV^e siècle a été à la fois une des bases de leur survie économique et un des facteurs de leur déclin.

La violence produite par les guerres entre royaumes n'a pas manqué d'influer sur la mobilité des groupes et des individus.

On a noté à ce propos un repli vers la rive sud de populations vivant le long du fleuve Sénégal (C. BECKER, 1992).

C'est dans ces conditions de décomposition économique et sociale et d'émiettement politique que la pacification par la France est intervenue à la fin du XVIII^e siècle : les différents royaumes, malgré les résistances politico-militaires ont été conquis et soumis à l'ordre colonial.

Les cultures d'exportation ont pu ainsi trouver un cadre propice à leur expansion. Le front pionnier mouride ainsi que d'autres migrations de travail ont accompagné la constitution du bassin arachidier. L'organisation de la collecte de la production vers les comptoirs commerciaux de la côte atlantique a permis la mise en place d'escales formant l'embryon du réseau urbain à l'intérieur du territoire. Ces lieux de traite et de circulation monétaire ont attiré les populations des arrière-pays immédiats et de l'intérieur africain. Ces tendances se sont poursuivies et amplifiées grâce aux rôles administratif, politique et économique joué par le Sénégal dans le cadre de l'A.O.F (P. DAVID, 1980). Malgré ces germes d'intégration régionale, le processus ouvert par la loi cadre et l'accession des territoires du groupe à l'indépendance consacre l'émiettement de cet ensemble politique. Le Sénégal, à l'instar des autres nouveaux états indépendants, hérite ainsi d'une organisation territoriale caractérisée par des inégalités régionales, des clivages socio-culturels et une extraversion économique.

Dans son cheminement vers le développement, il convient de tenir compte de ces réalités et des particularités liées aux conditions de l'environnement naturel.

1.2 - FACTEURS NATURELS ET GEO-CLIMATIQUES

Le milieu naturel présente au Sénégal une vulnérabilité aux changements climatiques qui s'est particulièrement manifestée au cours des deux dernières décennies. Rares sont les éléments du paysage géographique qui n'ont pas subi les contre-coups de la crise écologique des années 1970-1980. Un de ces indices les plus révélateurs est sans doute l'essor des migrations qui pour la plupart constitue une réponse des populations rurales à leurs conditions de vie.

De par sa position géographique, le territoire sénégalais appartient presque entièrement au domaine soudano-sahélien. Seule la Basse Casamance située au Sud-Ouest s'y distingue par une affinité climatique avec les régions équatoriales. Sur cet espace soumis à un peuplement constant, l'ingéniosité des groupements humains est dans une large mesure orientée vers des formes d'organisation et des techniques de nature à les affranchir de l'influence tyrannique du climat. Ce dernier tire sa particularité de la brièveté de la période des pluies et de la variabilité inter-annuelle des quantités d'eau reçues. D'un point de vue général, la pluviométrie a été à peu près normale dans la période 1960-1968.

Mais après, s'est amorcée une tendance inverse, avec des déficits prononcés notamment dans la moitié nord du pays.

Ces sécheresses répétées réduisent le potentiel végétal à un point tel qu'avec les prélèvements opérés par l'homme se profile le danger de la désertification dans plusieurs régions.

1.3 - FACTEURS HUMAINS ET DEMOGRAPHIQUES

L'histoire a montré que les populations ont toujours cherché de nouvelles terres en quête d'une meilleure existence ou pour fuir les tensions et conflits. Mais, dans la plupart des cas, la mobilité des populations procède d'un décalage entre le rapide croît démographique et les faibles performances des économies. En effet, la baisse rapide de la mortalité (surtout celle des enfants de moins de 5 ans) et le niveau relativement stable de la fécondité, ont contribué à l'augmentation rapide de la population et la modification de sa structure par âge et sexe¹. Cependant, force est de

¹ . Le quotient de mortalité infantile est passé de 120 pour mille en 74/75 à 68 pour mille en 92/93;
 . L'ISF est passé de 6,6 en 1986 à 6,0 en 1992/93;

reconnaître que le rythme de croissance du P.I.B. réel a eu tendance à baisser, passant de 3,8% l'an entre 1970-83 à 1,7% entre 1989-92.

Ce décalage a contribué à mettre en évidence les faiblesses structurelles de l'économie nationale et sa vulnérabilité aux conditions climatiques et à la contrainte extérieure. Faisant face à une compétition internationale de plus en plus rude (détérioration des termes de l'échange, accès de plus en plus difficile aux financements occidentaux, etc.) avec un tissu industriel incapable d'infléchir les mauvaises performances du secteur agricole au cours des cycles de sécheresse, l'Etat sénégalais n'a pu inverser la tendance persistante de la détérioration des conditions de vie des populations.

Aussi, après plus de 12 ans marqués par l'application de politiques d'ajustement structurel, les déficits sociaux se sont-ils approfondis et les conditions de vie des ménages sont devenues de plus en plus difficiles.

Dès lors, la mobilité des populations à la recherche de meilleures conditions de vie, met en exergue la corrélation population/développement. De ce point de vue, il est reconnu dans la déclaration de politique de population adoptée en 1988, que les problèmes de population constituent de sérieux obstacles au développement.

1.3.1 - Des objectifs de la politique de population en matière de migration et d'urbanisation

L'inégale répartition de la population sur le territoire national et l'urbanisation accélérée constituent par ailleurs, des caractéristiques majeures de la population sénégalaise. L'inégale répartition se traduit par une disparité en terme de densité avec 2707 hts/km² à Dakar (0,3% du territoire national) contre 6 hts/km² dans la région de Tambacounda (30% du territoire).

Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics avaient pris des mesures en matière de population en vue de maîtriser les problèmes de développement.

. La part des jeunes de moins de 15 ans est passé de 43% à 47% entre 1976 et 1988.

Parmi les objectifs visés, on peut retenir entre autres:

- appuyer toutes les actions tendant à accroître la mise en valeur des régions et l'amélioration de la qualité de vie de celles-ci, afin de freiner l'exode rural et d'assurer une meilleure répartition de la population sur le territoire;

- améliorer les compétences nationales dans le domaine des sciences de la population par le biais de la formation;

- améliorer sans cesse la connaissance des problèmes de population en entreprenant des recherches appropriées dans les domaines de la démographie, de la sociologie, de l'histoire, de la planification du développement.

1.3.2 - Les stratégies en matière de migration, d'urbanisation et d'aménagement du territoire

Dans les stratégies mises en oeuvre pour atteindre ces objectifs, les migrations, l'urbanisation et l'aménagement du territoire sont en bonne place. Cela est dû au fait qu'historiquement, le Sénégal est caractérisé par d'importants courants migratoires qui ont déterminé en partie la répartition spatiale de la population en fonction de l'économie coloniale et des besoins de l'administration territoriale. Ensuite, depuis l'indépendance d'autres facteurs tels que la désertification ont accentué l'exode rural, les déséquilibres régionaux et nationaux. L'exécution des différents projets de développement rural au sud et les grands barrages au nord risquent, si on n'y prend garde, d'entraîner de nouveaux déséquilibres dans la répartition de la population. Pour prévenir une telle situation, le Gouvernement préconise les mesures suivantes :

- 1) Finalisation et application du plan national d'aménagement du territoire et des plans régionaux de développement intégré qui seront des instruments essentiels de politique en matière de répartition de la population.

- 2) Adoption de mesures incitatives pour l'implantation de petites et moyennes entreprises à l'intérieur du pays et d'activités nouvelles dans les villes secondaires en vue d'une répartition plus équilibrée de la main-d'oeuvre nationale et d'une atténuation de l'exode vers dakar;

- 3) Aménagement rationnel des zones de grands barrages pour leur utilisation adéquate, au bénéfice des populations locales, d'abord, mais aussi de l'ensemble de la communauté nationale;

- 4) Restructuration des équipements urbains, des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau dans les quartiers d'habitat spontané, à Dakar et en banlieue notamment, afin d'améliorer les conditions sanitaires et de vie des populations qui y résident;

- 5) Adoption de mesures efficaces pour faciliter le retour des travailleurs émigrés et leur réinsertion dynamique dans l'économie nationale.

Pour prendre les mesures efficaces nécessaires lui permettant d'atteindre les objectifs visés, le Gouvernement a lancé le "programme d'actions et d'investissements prioritaires" (PAIP).

1.4 - DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

La période trentenaire postérieure à l'indépendance se distingue dans le cheminement économique du Sénégal par une profonde redéfinition de la politique de développement. Après une période de deux décennies, marquée par du dirigisme étatique, le Sénégal poussé par une crise sans précédent s'oriente de plus en plus vers la voie du libéralisme.

Comme dans la plupart des pays africains, il est apparu après 1960 la nécessité de prendre la relève du pouvoir colonial. En l'absence d'un secteur privé national capable de relever les défis, l'Etat s'est, par la force des choses, octroyé de larges compétences dans presque tous les domaines d'activité. Ainsi, la mise en place de structures d'encadrement des moyens de production, l'investissement et la création des infrastructures ont porté son empreinte. Cet interventionnisme s'est accentué au cours des années 1970 où pour tirer profit d'une conjoncture économique euphorique il a pris le contrôle des secteurs dits stratégiques (mines, énergie, eau, télécommunications, etc.).

Vers la fin de la période, ont commencé à s'exercer les contraintes d'une telle politique. A la suite de la modification de l'environnement économique liée entre autres aux fluctuations climatiques et aux difficultés d'accès aux marchés d'exportation, les finances publiques ont

rencontré de plus en plus de difficultés à supporter le coût élevé des interventions dans la production et les services.

Les programmes de stabilisation, de redressement financier et d'ajustement structurel qui se succèdent depuis 1980 reposent sur la réduction de la demande intérieure et la promotion de l'offre. Ces réformes se traduisent par un contrôle drastique des dépenses courantes de l'Etat principalement les salaires et les traitements, et, par un encadrement strict du crédit. D'autre part, les institutions de coopération multi-latérale aidant le Sénégal incitent le secteur public à l'abandon de son rôle d'opérateur dans les circuits économiques au bénéfice de l'initiative privée.

Dans ce contexte d'austérité, les ménages sont doublement handicapés par l'érosion de leur pouvoir d'achat et le désengagement de l'Etat dans les secteurs sociaux.

1.5

GESTION POLITIQUE DES ÉTATS

Une des originalités de la gestion politique au Sénégal réside dans la relative stabilité au plan intérieur et l'émergence récente de tensions avec certains pays limitrophes.

1.5.1 - CONFLITS INTERNES, GUERRES CIVILES, TENSIONS ETHNIQUES ET IDEOLOGIQUES

L'État sénégalais a fortement hérité de la colonisation française l'idéologie de l'Etat-nation (C. Coulon, 1987; M. Diouf, 1988) et le centralisme administratif. Il a ainsi longtemps occulté dans sa construction, les solidarités ethniques, régionales, communautaires et associatives. Dans cette logique, l'intégration nationale a privilégié la dimension verticale.

Ce modèle élaboré à partir des préoccupations économique, sociale et financière de l'État a instauré les bases d'un développement régional inégal. La marginalisation des ethnies des régions périphériques et les frustrations de toutes sortes ont été aggravées par la crise économique de toutes ces dernières années.

C'est dans ce contexte qu'en 1982, est née en Casamance une lutte armée dirigée par le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) pour réclamer l'indépendance de la région. Ce conflit dure jusqu'à présent, malgré les accords de paix intervenus en 1993.

Il a destabilisé pendant une décennie toute l'économie, la vie sociale et le peuplement de la région. Le conflit casamançais du fait de sa situation frontalière a d'ailleurs lourdement pesé sur les relations entre le Sénégal, la Gambie et la Guinée Bissau.

1.5.2 - TENSIONS ET CONFLITS ENTRE ETATS

1.5.2.1 - Tension avec la Gambie

Les difficultés entre les deux Etats prennent leur source dans l'évolution des rapports de dépendance économique et politique résultant du cadre géo-politique. La contrebande animée par des réseaux transnationaux bénéficiant de complicités de toutes sortes a porté un grand préjudice à la stabilité fiscale du Sénégal et a été à l'origine des tensions et de l'éclatement de la confédération.

1.5.2.2 - Tension et conflit avec la Guinée Bissau

La tension avec la Guinée Bissau est née d'un problème de tracé des frontières. Une zone maritime située entre les deux pays où est découvert un gisement de pétrole a fait l'objet d'un contentieux de souveraineté. Très récemment, un processus de normalisation des relations de voisinage a commencé à se mettre en oeuvre dans la perspective d'une co-gestion du pétrole off-shore et du problème de la rébellion en Casamance.

1.5.2.3 - Tension et conflit avec la Mauritanie

Les tensions avec ce pays proviennent de désaccord du tracé frontalier. A ce contentieux se greffent les effets dûs à l'opposition d'intérêts entre différents groupes sociaux et communautés.

Des négociations sont entamées depuis lors pour la normalisation des rapports entre les deux pays avec comme objectifs : la sécurisation des frontières, l'arrêt des campagnes de presse et l'indemnisation des victimes des confrontations.

1.5.3 - LES RÉFUGIÉS

Le problème des réfugiés est encore peu étudié au Sénégal (A. Sané, 1993).

Les réfugiés au Sénégal viennent principalement des pays limitrophes (la Guinée-Bissau, la Mauritanie) et très peu de territoires lointains. L'essentiel de ces réfugiés sont d'origine africaine. Ils se sont retrouvés en terre sénégalaise à la suite des conflits et des guerres au niveau des frontières. Aujourd'hui on compte 5.000 Bissau-Guinéens, 60.000 Mauritaniens et 266 venant des pays d'Afrique Occidentale, Orientale, Australe et Centrale.

Tandis que l'extrême majorité est d'origine rurale, il y a 266 qui vivent à Dakar, constitués à 80 % d'étudiants et 20 % de fonctionnaires et de techniciens.

La première vague de réfugiés était surtout en Casamance du fait de la guerre de libération de la Guinée-Bissau contre le colonialisme portugais. Des populations frontalières de la Guinée-Bissau venaient se réfugier en Casamance où des liens de solidarité ethnique et parentale ont toujours existé. La fin de la guerre de libération a entraîné la baisse du nombre de réfugiés qui passe de 64.388 en 1975 à 600 en 1980.

En 1991, le nombre de réfugiés augmente à nouveau au Sénégal du fait du conflit libérien, mais surtout du conflit sénégal-mauritanien dans la vallée du fleuve Sénégal. Certains parlent de 80.000 réfugiés mauritaniens qui se sont retrouvés du jour au lendemain sur la rive droite au Sénégal (J. Schmitz, 1994).

La population des réfugiés augmente aussi en accroissement naturel. Par exemple le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) qui s'occupe des problèmes de secours et d'insertion des réfugiés dans la zone, a enregistré dans le camp de Dioum qui compte près de 2600 personnes, en trois ans, près de 1000 naissances.

1.5.4 - FACTEURS RELIGIEUX

L'islam a une profondeur historique au Sénégal. Présent au XI siècle sur les rives du Sénégal, notamment au Fouta-Toro, il connaît un véritable développement populaire à la fin du XVIIe siècle et surtout du XVIIIe siècle. A l'époque coloniale, l'islam a permis aux communautés de se construire comme contre-pouvoir à la déstructuration coloniale.

"Dès la fin de la deuxième guerre mondiale, les marabouts sont impliqués dans la vie politique. Notables, contrôlant les masses paysannes, ils sont sollicités comme des courtiers indispensables aux différents partis (ou factions) en compétition" (C. COULON, 1981). Ils deviennent les interlocuteurs privilégiés du pouvoir.

La période de crise économique n'a point favorisé une quelconque aventure islamiste. L'islam confrérique de tradition soufi reste pacifique. Il fonctionne selon diverses modalités : contre-culture, nouvelle communauté de vie, porte-parole syndical des paysans, appareil idéologique d'Etat assurant la communication politique entre le pouvoir central et les paysans talibés.

Tableau 1-1 : Evolution des principaux indicateurs de développement selon diverses sources

Année	Pluviométrie (en m/m)	PIB (en valeur)	Production : principales cultures	
			Prix constant	Prix courant
1969	962,8	100,0	49378	10405
1970	653,8	99,8	31215	6869
1971	825,1	106,2	52968	11920
1972	504,9	100,3	26312	6591
1973	607,0	104,5	40040	11185
1974	728,3	112,4	61887	22476
1975	790,1	122,4	65067	26148
1976	648,2	119,1	52027	22378
1977	460,1	114,4	25582	11966
1978	745,9	122,4	48311	23568
1979	572,4	118,4	29868	16220
1980	472,3	117,0	25638	14613
1981	630,9	134,9	45756	29623
1982	555,4	137,9	43807	31706
1983	411,4	132,3	22171	18237
1984	598,9	137,3	27279	25476
1985	631,2	143,6	36871	37672

1986	606,8	149,3	34499	35323
1987	644,7	156,9	39838	39487
1988	723,6	154,7	28175	27554
1989	746,8	161,6	31401	31043
1990	558,4	163,2	28731	27948
1991	549,9	167,1	28390	26368
1992	582,5	173,1	-	-

Tableau 1-3 : Evolution des principaux indicateurs

démographiques

Année	Taux d'urbanisation	Quotients de mortalité Infantile	Juvenile	TBN	TBM	ISF
1960	-	-	-	26,6	-	-
1970	30,0	122,5	176,6	-	22,1	-
1972	31,2	116,2	168,6	-	-	-
1973	31,8	120,3	189,5	-	-	-
1975	33,0	116,6	-	-	-	-
1978	34,4	96,5	154,8	-	19,3	7,2
1980	35,2	-	119,0	-	-	-
1981	35,6	91,0	130,4	-	-	-
1982	36,0	90,4	118,9	-	-	-
1983	36,4	86,4	114,3	-	-	-
1984	36,8	-	-	54,0	-	-
1985	37,2	84,0	109,0	-	-	-

Migration et Urbanisation au Sénégal

1986 | 37,6 | 86,0 | 114,8 | - | - | 6,6

1988 | 39,0 | - | - | 46,0 | 18,0 | 6,5

1990 | 39,3 | 68,0 | 68,0 | - | - | -

1993 | 40,5 | - | - | - | - | 6,0

+-----+

CHAPITRE II

NATURE ET AMPLEUR DU PHENOMENE

MIGRATOIRE ET DE L'URBANISATION

Dans ce deuxième chapitre, il s'agit d'étudier l'évolution et les tendances de la migration tant interne qu'internationale ainsi que de l'urbanisation à partir des données collectées depuis 1960. Les principales sources utilisées sont :

l'enquête démographique nationale 1960-61;

l'enquête démographique nationale 1970-71;

le recensement général de la population de 1976;

le recensement général de la population et de l'habitat de 1988;

et l'enquête migration et urbanisation au Sénégal 1993.

CONCEPTS ET DEFINITIONS

La migration, le migrant.

La définition de la migration adoptée par le réseau considère deux critères : l'espace et le temps. L'espace fait référence à un changement de résidence, entendu par un changement de localité (village ou ville) qui représente en fait la plus petite entité géographique du pays. Mais, pour des besoins d'analyse, on peut se rapporter à une entité géographique plus grande

(arrondissement, cercle, région, etc.). Quant au critère de temps, le réseau a retenu une durée d'au moins six mois écoulée depuis le changement de résidence pour qu'il y ait migration.

Le migrant est l'individu qui effectue une migration par opposition au non migrant qui n'a jamais fait un changement de résidence selon les critères retenus. En fonction des lieux d'origine et de destination du migrant, on parlera d'immigrant (par rapport à l'entité géographique de destination), d'émigrant (par rapport à l'entité géographique d'origine). Lorsqu'on considère les limites d'un pays, les migrants internes sont tous les individus qui ont effectué des migrations dont l'origine et la destination se situent sur le territoire national. Si la migration a pour origine ou destination un autre pays, on parlera de migrants internationaux, c'est-à-dire d'immigrés, si la migration prend son origine à l'étranger, et d'émigrés si elle a pour destination l'étranger.

Les individus qui, à un moment ou un autre de leur vie, ont eu à effectuer une migration et qui ont été saisis par l'enquête sont dits des migrants durée de vie. Parmi ceux-là certains peuvent se retrouver, au moment de l'enquête, à leur lieu de naissance. Ceux-là sont appelés des migrants de retour.

La migration est un phénomène renouvelable dans le sens où un individu peut faire plusieurs migrations. En fonction des contraintes au niveau des données, on peut être intéressé par la dernière des migrations effectuées. Ces derniers migrants peuvent être classés selon la durée de leur dernière résidence (par exemple, plus ou moins 5 ans) : on distinguera ainsi les derniers migrants récents des autres.

Au Sénégal, les données relatives à la migration proviennent essentiellement des recensements qui fournissent généralement des informations uniquement sur le lieu de naissance (et parfois sur la dernière résidence). L'évolution du phénomène migratoire sera retracée donc par la comparaison des données de ces opérations et celles de l'enquête de 1993, notamment la mesure des migrants durée de vie (comparaison des lieux de résidence à la naissance et au moment de l'enquête).

L'urbain.

Au Sénégal, la taille de la population ne constitue pas un critère de définition de l'urbain comme c'est le cas dans certains pays du réseau. Le milieu urbain est défini par des critères d'ordre administratif. Le réseau urbain sénégalais est constitué de la population des communes.

Dans l'armature urbaine ainsi constituée, on distingue le centre métropolitain constitué des communes de Dakar et de Pikine, les villes principales que sont les capitales régionales ainsi que les villes secondaires.

La région administrative

Le Sénégal comprend actuellement 10 régions administratives (Dakar, Ziguinchor, Diourbel, Saint-Louis, Tambacounda, Kaolack, Thiès, Louga, Fatick et Kolda). Ce découpage fait suite à un précédent découpage en huit régions : Cap-Vert, Casamance, Diourbel, Fleuve, Louga Sénégal-Oriental, Sine-Saloum et Thiès. On notera que la région de Diourbel a été scindée en deux : Diourbel et Louga; que celle de la Casamance a été scindée en deux :

Ziguinchor et Kolda et que le Sine-Saloum a aussi été divisée en deux régions : Kaolack et Fatick.

EVOLUTION DE LA MIGRATION ET DE L'URBANISATION

L'évolution de la migration interne est analysée à partir des données sur la migration durée de vie et les migrants des cinq dernières années. Ces indicateurs bien que mesurant imparfaitement la migration, sont les seuls qu'on puisse tirer des différentes sources à des fins de comparaison. Quant à l'urbanisation, son évolution est saisie à partir des taux d'urbanisation.

LES STOCKS DE MIGRANTS INTERNES

Les migrants durée de vie

La migration mesurée par la comparaison des lieux de naissance et de résidence au moment de l'enquête, permet de classer les résidents selon le statut migratoire. Nous utilisons au Tableau II-1 trois indicateurs pour apprécier l'évolution de la migration depuis 1976 : la proportion des non-migrants, celle des migrants de retour et celle des immigrants. La proportion des immigrants a subi une hausse entre 1976 et 1993 en passant de 17,2 % à 21,7 %. Les données de 1976 et 1988 ne permettent pas de distinguer les migrants de retour des non-migrants alors que celles de 1993 situent à 9,5 % et 70,0 % respectivement les proportions de migrants de retour et de non-migrants. La baisse de la part des non-migrants (82,8 % en 1976 contre 78,3 % en 1993), pourrait se concevoir comme une implication de plus de résidents sénégalais dans le processus migratoire qui se traduit par une intensification de la migration (interne en particulier) depuis 1976. Les difficultés liées à la crise économique des dernières années permettent d'accréditer une telle hypothèse.

Tableau II-1 : Statut migratoire des résidents selon les sources

Statut	1976	1988	1993
Non-Migrants	82,8	83,3	78,3
Migrants de retour			9,5
Immigrants	17,2	16,7	21,7

Aux Tableaux II-2a à II-3, nous avons présenté en détail les données de la migration interne des deux recensements et de l'enquête. Le fait que le découpage administratif a changé entre les recensements de 1976 et 1988, nous a amené pour faciliter la comparaison, à reconstituer en 1993, les répartitions selon le découpage de 1976. On constate, sur la base du découpage administratif de 1976 (Tableau II-2a), un doublement du nombre de migrants durée de vie qui est passé de près de 655 000 individus en 1976 à quelque 1 343 000 individus en 1993. En 1976, la région du Cap Vert (avec Dakar) constituait de loin la région la plus attractive. Elle reçoit 49 % des immigrants et concerne 58 % des mouvements (entrées et sorties). Loin derrière le Cap Vert, viennent les régions du Sénégal Oriental et du Sine-Saloum qui enregistrent en 1976 des soldes migratoires positifs. Pour toutes les autres régions, les soldes sont négatifs; les plus gros déficits étant observés dans les régions du Fleuve et de Louga.

En 1993, ce schéma a peu évolué. Le Cap Vert est resté le principal pôle d'attraction du pays même si le poids relatif de Dakar parmi l'ensemble des immigrants et de l'ensemble des entrées et sorties a baissé. La région de Sénégal Oriental est demeurée attractive tandis celle de Diourbel a connu le changement le plus important. Avec un solde migratoire qui est passé de négatif en 1976 à positif en 1993, cette région a amélioré aussi bien sa part relative d'immigrants

(de 7 % à 15 %) que son poids relatif au niveau de l'ensemble des mouvements internes sénégalais (de 21 % à 27 %).

Tableau II.2a : Migrants durée de vie par région administrative et selon le recensement de 1976 et l'EMUS de 1993 (découpage de 1976)

Régions	Migrants durée de vie en 1976 (RGP-1976)						
	Immigrant	%	Emigrant	%	Solde migratoire	Migration totale	%
Cap-vert	321138	49,0	58818	9,0	262320	379956	58,0
Casamance	25909	4,0	63232	9,6	-37323	89141	13,6
Diourbel	47022	7,2	89207	13,6	-42185	136229	20,8
Fleuve	28391	4,3	111886	17,1	-83495	140277	21,4
Louga	28111	4,3	109043	16,6	-80932	137154	20,9
Sénégal-O	20413	3,1	17124	2,6	3289	37537	5,7
Sine-saloum	93442	14,3	91929	14,0	1513	185371	28,3
Thiès	90951	13,9	114138	17,4	-23187	205089	31,3
Total	655377	100,0	655377	100,0	0	-	-

Régions	Migrants durée de vie en 1993 (EMUS)						
	Immigrants	%	Emigrants	%	Solde migratoire	Migration totale	%
Cap-vert	580313	43,2	186057	13,9	394256	766370	57,1
Casamance	65211	4,9	130045	9,7	-64834	195256	14,5
Diourbel	207156	15,4	161370	12,0	45786	368526	27,4
Fleuve	64203	4,8	153454	11,4	-89251	217657	16,2
Louga	54684	4,1	212170	15,8	-157486	266854	19,9
Sénégal-O	72851	5,4	21260	1,6	51591	94111	7,0
Sine-saloum	145581	10,8	231804	17,3	-86223	377385	28,1

Migration et Urbanisation au Sénégal

Thiès	153037	11,4	246876	18,4	-93839	399913	29,8
Total	1343036	100,0	1343036	100,0	0	-	-

Lorsqu'on examine l'évolution de la migration durée de vie à partir de 1988 (Tableau II-2b), le volume de migrants est passé de près de 987 000 à 1 461 000 d'individus. La part de Dakar dans le paysage migratoire du Sénégal en 1988 demeure prépondérante (46 % des immigrants internes et 58 % des entrées et sorties). Cette prépondérance va se maintenir jusqu'en 1993 avec cependant une baisse au niveau des parts relatives. Alors que Dakar et Tambacounda étaient les seules régions attractives en 1988, s'y ajoutent en 1993 les régions de Diourbel et de Kaolack avec des soldes migratoires positifs. Très peu de changement est intervenu au niveau des parts relatives d'immigrants sauf pour la région de Diourbel dont la part relative d'immigrants a fortement augmenté (8 % à 14 %).

Tableau II.2b : Migrants durée de vie par région administrative et selon le recensement de 1988 et l'EMUS de 1993 (découpage de 1988)

Régions	Migrants durée de vie en 1988 (rgph-1988)							
	I mmigrants	%	E migrants	%	S olde migratoire	M igration totale	%	
Dakar	456845	6,3	109547	1,1	347298	566392	7,4	
Ziguinchor	51208	,2	78238	,9	27030	129446	3,1	
Diourbel	81630	,3	16762	1,8	35132	198392	0,1	
St-Louis	37818	,8	127789	2,9	89971	165607	6,8	
Tambacounda	30409	,1	23777	,4	632	54186	,5	
Kaolack	89306	,0	94259	,6	4953	183565	8,6	
Thiès	115500	1,7	157099	5,9	41599	272599	7,6	
Louga	34485	,5	137964	4,0	103479	172449	7,5	

Fatick	57618	,8	5	98740	0,0	1	-	41122	156358	5,8	1
Kolda	32033	,2	3	42677	,3	4	-	10644	74710	,6	7
Total	986852	00,0	1	86852	00,0	1	0	-	-	-	-

Régions	Migrants durée de vie en 1993 (emus)						
	I mmigrants	%	E migrants	%	Sol de migratoire	M igration totale	%

Dakar	0313	58	9,7	3	18	2,7	394	7	5
h	624	43	,0	3	104348	,1	-	1	1
el	7176	20	4,2	1	161370	1,0	458	3	2
s	203	64	,4	4	153454	0,5	-	2	1
Tamba	851	72	,0	5	21260	,5	515	9	6
Kaolack	5416	14	0,0	1	133278	,1	121	2	1
Thiès	3037	15	0,5	1	246876	6,9	-	3	2
Louga	684	54	,7	3	212170	4,5	-	2	1
Fatick	949	89	,2	6	188310	2,9	-	2	1
Kolda	766	49	,4	3	53896	,7	-	1	7

Migration et Urbanisation au Sénégal

Total	14	1	14	0	-	-
	61019	00,0	61019	00,0		

Dans l'ensemble, il apparaît donc que Dakar et Tambacounda ont toujours été des régions d'immigration. La région de Diourbel, qui était une région de forte émigration dans les années 70, a connu une décélération du rythme d'émigration pour devenir la troisième région d'immigration dans les années 90, après Dakar et Tambacounda. Thiès et Louga sont demeurées des régions d'émigration, même si la période récente annonce une tendance à la baisse du phénomène. Les régions de Ziguinchor et de Kolda sont des régions d'émigration. Le phénomène s'est accru pour la région de Ziguinchor dans les années 90 du fait probablement de la rébellion. La région de Saint-Louis, traditionnellement d'émigration, se maintient comme telle. A la faveur de la construction des grands barrages et des perspectives économiques qu'elle offre, l'émigration devrait se ralentir. La région de Kaolack, traditionnellement une région d'émigration dans les années 70 et 80, avait un solde légèrement positif dans les années 90. Tandis que sa région jumelle d'antan : Fatick, est toujours demeurée une région d'émigration.

Migrants des cinq dernières années

Nous avons présenté au Tableau II-3 les distributions régionales des migrants des cinq dernières années précédant le recensement de 1988 et l'EMUS de 1993. Il s'agit pour la première opération de la période 1983-87 et de la seconde la période 1988-92. Tout comme la migration durée de vie, lorsqu'on prend en compte l'ensemble des entrants et les sortants, plus de la moitié de la migration récente concerne trois régions dont deux, Dakar et Thiès, se distinguent quelle que soit la période. La région de Ziguinchor occupe la troisième place en 1983-87 qu'elle cède à Diourbel au cours de la période 1988-92.

Tableau II.3 : Migrants récents par région administrative selon le recensement de 1988 et l'EMUS de 1993

s	Région	Migrants des 5 dernières années (recensement de 1988)						
		Im migrants	%	E migrants	%	Sol de migratoire	M igration totale	
	Dakar	48	2	68	3	-	1	5
		820	5,0	000	4,8	19180	16820	9,9
	Ziguinchor	16	8	23520	2,1	-	4	2
		780	,6			6740	0300	0,7
	Diourbel	17	8	14560	,5	282	3	1
		380	,9			0	1940	6,4
	St-Lou	18	9	11	5	739	2	1

is	450	,5	060	,7	0	9510	5,1
Tamba	67	3		3	-	1	7
	70	,5	6920	,5	150	3690	,0
Kaolack	20	1		8	344	3	1
	620	0,6	17180	,8	0	7800	9,4
Thiès	26	1		1	332	4	2
	310	3,5	22990	1,8	0	9300	5,3
Louga	16	8		3	888	2	1
	080	,2	7200	,7	0	3280	1,9
Fatick	13	7		6	159	2	1
	880	,1	12290	,3	0	6170	3,4
Kolda	10	5		5	-	2	1
	040	,1	11410	,8	1370	1450	1,0
Total	19	1	19	1	0	-	-
	5130	00,0	5130	00,0			

s	Migrants des 5 dernières années (EMUS 1993)						
	Région	Im migrants	%	E migrants	%	Sol de migratoire	Migration totale

Dakar	10	3	72	2	297	1	5
	2533	2,3	832	2,9	01	75365	5,2
ch	14	4	22	7	-	3	1
	088	,4	945	,2	8857	7033	1,7
el	57	1	26	8	309	8	2
	248	8,0	330	,3	18	3578	6,3
is	19	6	26	8	-	4	1
	761	,2	545	,4	6784	6306	4,6
Tamba	20	6	66	2	143	2	8
	979	,6	60	,1	19	7639	,7
Kaolack	24	7	27	8	-	5	1
	081	,6	849	,8	3768	1930	6,4
Thiès	34	1	55	1	-	8	2
	237	0,8	018	7,3	20781	9255	8,1

Migration et Urbanisation au Sénégal

Louga	19	6	33	-	5	1
	720	,2	349	0,5	13629	3069
						6,7
Fatick	16	5	31	-	4	1
	309	,1	370	,9	15061	7679
						5,0
Kolda	86	2	14	-	2	7
	37	,7	695	,6	6058	3332
						,3
Total	31	1	31	0	-	-
	7593	00,0	7593	00,0		

Les régions d'immigration récente sont : Dakar, Diourbel et Tambacounda avec des soldes nets de derniers migrants positifs au cours de la période 1988-92. De ces trois régions seule Diourbel a observé un solde migratoire positif au cours de la période 1983-1987. Les régions de St-Louis, Kaolack, Thiès Louga ou Fatick qui étaient aussi des régions d'immigration au cours de la période 1983-87 sont toutes devenues des régions d'émigration en 1988-92.

L'urbanisation.

Le Sénégal fait partie des pays les plus urbanisés du continent Africain, avec 39 % de sa population vivant dans les villes. Un taux proche de la moyenne mondiale (43%), alors que la moyenne des pays du Sahel n'est que de 24% .

A l'intérieur du territoire, le taux reste cependant très variable d'une région à l'autre. En effet, alors que la région de Dakar est presque entièrement urbanisée (près de 97 %) les régions de Thiès et Ziguinchor sont proches de la moyenne nationale (respectivement 34 % et 38 %).

Tableau II 4 : Évolution du taux d'urbanisation et de la répartition régionale de la population urbaine du Sénégal de 1960 à 1988

	1961		1976		1988		
ons	Régi ux	Ta Répar tition régionale	Taux	Répar tition régionale	Taux	Répar tition régionale	
r	Daka	95,6	54,5	96,3*	54,8	96,5	54,5
	Thiès	25,6	13,5	25,0	11,3	34,0	12,0
rbel	Diou	11,6	7,5	16,9	5,7	18,0	5,0
a	Loug			8,4	2,3	15,0	2,7

Louis	St-	16,0	7,0	20,6	7,2	27,0	7,0
ba	Tam	7,0	1,5	8,8	1,8	16,0	2,2
a	Kold	7,8	5,3	17,0	8,2	21,0	2,3
nchor	Zigui					38,0	5,5
ack	Kaol	11,	10,7	15,9	8,7	17,6	6,8
k	Fatic	5				10,0	2,0
gal	Séné	25,	100,0	30,0	100,0	39,0	100,0 %
		0			%		

Source : Ndiaye Nd. et al., 1993 "Les implications démographiques des politiques de développement au Sahel: Le cas du Sénégal" in *Migrations et Urbanisation au Sud du Sahara: Quels impacts sur les politiques de population et de développement?*, p 142.

* le taux d'urbanisation dans la source précédente était faux. Il a été recalculé ici.

Dans l'ensemble, la population urbaine s'est accrue rapidement depuis 1960, passant de 25 % à 30 % en 1976 et à 39 % en 1988. Mais la croissance semble s'accélérer depuis 1976 avec un gain de 9 points en 12 ans entre 1976 et 1988 contre un gain de 5 points en 16 ans entre 1960 et 1976. Alors que le taux d'urbanisation de la région de Dakar s'est stabilisé depuis 1976, c'est au niveau des régions de Thiès, de Saint-Louis et de Tambacounda que l'on enregistre les plus fortes croissances depuis 1976.

L'urbanisation au Sénégal se caractérise par une importante macrocéphalie. Le centre métropolitain qui comprend Dakar, Pikine et ses environs regroupe près de 1 450 000 habitants soit près de 52 % de la population urbaine alors que les tailles des quatre villes principales (Thiès, Kaolack, Ziguinchor et Saint-Louis) ne varient qu'entre 100 000 et 200 000 habitants.

LETUDE DE LA MIGRATION A PARTIR DES DONNEES DE L'ENQUETE EMUS DE 1993.

L'analyse de la migration dans cette section, est basée sur les données se rapportant aux migrants durée de vie et aux derniers migrants.

MIGRANTS DUREE DE VIE

L'EMUS montre que 27% de la population résidente de 6 ans et plus (Tableau II-4) n'ont jamais résidé dans un lieu autre que celui de leur département de naissance. Ce pourcentage n'inclut pas cependant les migrations de proximité qui peuvent avoir lieu entre les arrondissements d'un même département. La plupart de ces migrations sont constituées des migrations inter-régionales (18,5% de la population totale résidente); viennent ensuite les migrations intra-régionales (5,7%) et enfin l'immigration internationale (2,8%). Les immigrants

internationaux provenant des sept autres pays du réseau représentent quant à eux 1,7 % de la population résidente totale et 58% de la population immigrante internationale.

Des disparités sont observées tant au niveau des milieux (urbain et rural) qu'entre les régions administratives. Pour les milieux, on rencontre en effet plus de migrants durée de vie en ville (40%) qu'en campagne (18%). Ainsi, aussi bien pour les mouvements inter-régionaux qu'intra-régionaux, les proportions de migrants durée de vie sont plus importantes pour le milieu urbain que pour le milieu rural. En ce qui concerne les mouvements internationaux, alors que les échanges semblent plus équilibrés entre les autres pays et chacun des milieux (environ 1 %), au niveau des pays du réseau, ils sont plus importants pour le milieu urbain (2,5 % contre 1,1 % pour le rural).

Au niveau des régions, Dakar, Ziguinchor et Saint-Louis se distinguent par leurs proportions plus élevées de migrants intra-régionaux (respectivement 11 %, 8 % et 7 %), alors que la région de Fatick a la plus faible proportion de migrants internes (moins de 2 %). S'agissant des mouvements inter-régionaux, les régions de Dakar, Diourbel et Fatick sont celles ayant les plus fortes proportions de migrants durée de vie (soit respectivement 31 %, 27 % et 17 %) à l'opposé de Saint-Louis et de Kolda qui ont les plus faibles proportions de migrants durée de vie (8 % et 9 % respectivement). Quant aux mouvements internationaux, les échanges avec les pays du réseau sont plus importants pour les régions de Dakar, de Saint-Louis et de Kolda (environ 3 %) et plus faibles pour Thiès, Louga et Fatick (moins d'1 %). Les échanges avec les autres pays sont plus importants pour Ziguinchor et Kolda (3 %) et plus faibles pour Thiès Louga et Fatick (moins de 0,5 %).

Les répartitions par sexe montrent également quelques disparités régionales. Ainsi, les proportions de migrants durée de vie intra-régionaux sont toujours plus faibles pour les hommes sauf peut-être pour Saint-Louis où l'on observe plutôt l'égalité entre hommes et femmes. Les écarts entre les sexes ne sont cependant pas importants et ne dépassent pas 2 points (cas de Diourbel). Au niveau des mouvements inter-régionaux, on n'observe pas de différences significatives entre sexe dans les régions de Dakar, de Saint-Louis, de Louga et de Kolda, alors que les proportions de migrants de inter-régionaux chez les hommes dépassent celles de femmes à Ziguinchor et à Tambacounda. On observe l'inverse dans les régions de Diourbel, de Kaolack, de Thiès, et de Fatick. Là aussi, les différences entre hommes et femmes, si elles existent, sont peu importantes (moins de 3 points). Enfin pour les mouvements internationaux, les proportions sont généralement plus importantes chez les hommes quant il s'agit des échanges avec les pays du réseau tandis que pour les autres pays, c'est plutôt l'inverse que l'on observe.

Migration et Urbanisation au Sénégal

Pays	1.76	2.55	0.01	1.50	0.72	0.95	0.28	0.14	0.24	2.67	1.12	1.49	.86
Total	00.0	00.0	00.0	00.0	00.0	00.0	00.0	00.0	00.0	00.0	00.0	00.0	00.0

Femmes

départ	Même	52.64	76.65	61.26	86.33	80.19	76.22	79.51	82.20	77.98	80.94	71.85	59.71	80.12
région	Même	11.53	8.96	8.15	2.42	2.78	4.81	4.37	4.74	1.85	4.31	6.23	9.47	.03
région	Autre	31.49	10.04	30.46	7.95	12.64	16.17	15.37	12.30	19.44	9.13	19.13	27.10	13.70
Réseau	Pays	.82	1.06	0.13	2.61	2.65	1.08	0.45	0.48	0.14	2.05	1.53	2.30	.01
Pays	Autre	1.52	3.29	0.00	0.69	1.73	1.72	0.29	0.28	0.59	3.57	1.25	1.42	.14
Total		00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00

DERNIERS MIGRANTS

Lieu de résidence antérieure des derniers migrants

Les résultats du Tableau II-5 permet de constater que près de 28 % des derniers migrants résidaient dans la même région que celle où ils vivent actuellement, que 59 % résidaient dans les autres régions du pays et que 13 % provenaient de l'étranger.

Au niveau de la mobilité intra-régionale, on observe plus de derniers migrants installés en milieu urbain (18,6 % contre 11,5 % pour le rural), tandis qu'il y a un relatif équilibre entre les milieux pour ce qui est des mouvements inter-régionaux et internationaux. (respectivement 57,6 % contre 60,1 % pour le rural et 13,4 contre 12,7 % pour le rural).

Selon les régions administratives, les proportions de derniers migrants intra-régionaux sont plus importantes pour Dakar (23 %) et Ziguinchor (22,5 %) tandis qu'elles sont plus faibles pour Fatick, Tambacounda et Saint-Louis (respectivement 3,7 %, 6,8 % et 8,3 %). Au niveau des mouvements inter-régionaux, les régions de Fatick, de Diourbel et de Thiès enregistrent les plus fortes proportions de derniers migrants (respectivement 78,1 %, 71,7 % et 68,7 %) à l'opposé de la région de Kolda qui a la plus faible proportion de derniers migrants intra-régionaux (38,5 %). Avec les pays du réseau, les échanges sont plus importants pour Saint-Louis, Tambacounda et Dakar (respectivement 21,5 %, 9,0 % et 8,8 %) tandis qu'avec le reste de l'Étranger, ils le sont pour les régions de Kolda (13,7 %), de Ziguinchor (12,6 %) et Tambacounda (10,3 %).

Les répartitions par sexe reflètent globalement le schéma national avec cependant quelques différences entre hommes et femmes aussi bien selon les milieux qu'à travers les régions administratives. Selon le milieu, les proportions de derniers migrants sont généralement plus élevées pour les femmes, en ce qui concerne les mouvements internes. Le contraire est observé lorsqu'il s'agit des échanges avec l'étranger.

Les proportions de derniers migrants sont généralement plus élevées chez les femmes au niveau des mouvements intra-régionaux sauf dans les régions de Ziguinchor, de Kaolack de Louga et de Fatick. Dans ces dernières régions il ne semble pas y avoir de différences entre les sexes.

Au niveau des mouvements inter-régionaux les proportions de derniers migrants sont plus élevées chez les hommes dans les régions de Diourbel, de Tambacounda, de Fatick et de Kolda. Dans les autres régions, les proportions sont soit identiques (Ziguinchor, Kaolack Thiès ou Louga) ou au contraire plus faibles chez les hommes (Dakar et Saint-Louis). S'agissant des échanges internationaux, les proportions de derniers migrants sont généralement plus élevées chez les hommes sauf à Tambacounda pour ce qui est des échanges avec les pays du réseau et à Ziguinchor et à Kolda pour ce qui concerne les échanges avec le reste des pays.

Tableau II-5 : Population résidente de 6 ans et plus par comparaison des lieux de résidence antérieure et actuel selon la région de résidence actuelle

Ensemble	akar	iguinchor	iourbel	t-Louis	ambacounda	aolack	hies	ouga	atick	Kolda	rbain	ural	otal
eme dep	.36	7.72	13.87	11.71	16.48	9.02	14.38	27.55	12.43	24.02	0.31	5.74	2.92
eme reg	3.04	2.46	11.44	8.25	6.75	5.81	11.14	9.29	3.65	14.72	8.63	1.46	5.19
utr reg	7.24	4.29	71.73	50.26	57.48	4.26	68.73	57.16	78.05	38.52	7.64	0.11	8.83
aysRes	.77	.93	.56	21.48	8.97	4.00	3.91	4.62	1.28	9.06	.75	.07	6.94
utPays	.59	2.61	.40	.30	10.32	6.91	1.84	1.38	4.60	13.67	.67	.63	6.13
otal	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00

Hommes

	akar	iguinchor	iourbel	t-Louis	ambacounda	aolack	hies	ouga	atick	Kolda	rbain	ural	otal
eme dep	3.61	18.11	12.95	12.08	15.36	7.88	13.67	24.08	9.51	20.65	.42	4.43	1.78
eme reg	21.29	22.85	9.70	7.81	3.32	6.08	10.27	9.34	3.29	13.70	7.22	0.86	4.23

Durée de résidence des derniers migrants

Les résultats qui figurent au Tableau II-6 montre que la durée moyenne pour l'ensemble des derniers migrants est de 11,9 ans, soit 11,6 ans pour le milieu urbain contre 12,1 ans pour le milieu rural. Cette durée moyenne varie selon les régions, allant de 9 ans à Saint-Louis à 14,5 ans à Fatick.

Tableau II-6 : Derniers migrants de 6 ans et plus par région de résidence actuelle selon la durée de la dernière résidence

Ensemble

Region	Regi	Dur ée moyenne	- 1 an	1-4 ans	-9 ans	0-14 a	5-19 a	20 a +	Total
Dakar	Dak	12.2	6.83	22.61	22.13	15.83	9.83	22.76	100.00
Ziguinchor	Zig	11.3	6.75	26.97	23.97	14.73	7.13	20.44	100.00
Diofouly	Dio	9.8	6.88	29.21	26.62	16.37	8.39	12.52	100.00
Saint-Louis	St-	9.0	11.52	33.58	21.44	14.18	6.25	13.02	100.00
Tambacounda	Tam	9.8	14.25	29.95	20.10	12.65	6.05	17.01	100.00
Kaolack	Kaol	14.5	6.95	18.37	22.70	15.09	7.65	29.24	100.00
Thiès	Thie	12.8	6.72	22.26	21.46	18.93	7.94	22.70	100.00
Louga	Lou	11.5	9.73	25.51	23.99	13.87	7.28	19.63	100.00
Fatick	Fatic	14.2	6.98	21.53	20.05	14.96	7.30	29.19	100.00
Kolda	Kol	11.8	7.72	23.99	29.01	11.98	6.21	21.09	100.00
Urbain	Urba	11.6	7.29	24.52	22.81	16.27	8.36	0.76	100.00
Rural	Rural	12.1	8.33	24.60	23.04	14.61	7.81	1.60	100.00
Total	Tota	11.9	7.79	24.56	22.92	15.47	8.09	21.17	100.00

Hommes

Region	Regi	Dur ée moyenne	- 1 an	1-4 ans	-9 ans	0-14 a	5-19 a	20 a +	Total
Dakar	Dak	12.2	5.92	22.69	22.52	17.01	10.00	21.86	100.00

	Zig	11.3	6.35	26.50	24.25	15.56	7.32	20.01	100.00
ur	Dio	9.4	10.10	30.65	24.13	15.79	6.68	12.65	100.00
louis	St-	8.9	12.76	33.71	21.61	12.67	6.21	13.03	100.00
ba	Tam	9.9	14.44	30.70	17.81	14.04	6.52	16.50	100.00
ack	Kaol	13.8	8.03	23.06	21.52	13.07	5.68	28.65	100.00
s	Thie	12.7	6.59	23.12	22.30	19.21	7.17	21.62	100.00
ga	Lou	11.0	10.56	28.13	22.34	13.90	5.95	19.12	100.00
k	Fatic	13.7	7.31	25.67	19.83	12.09	6.27	28.82	100.00
da	Kol	11.4	8.16	25.83	28.42	12.31	4.40	20.88	100.00
in	Urba	1.3	6.72	25.51	23.09	17.35	8.12	9.22	100.00
	Rural	2.0	9.78	26.15	21.82	13.20	6.75	2.29	100.00
l	Tota	1.7	8.16	25.81	22.49	15.40	7.48	0.66	100.00

Femmes

on	Regi	Durée moyenne	- 1 an	1-4 ans	-9 ans	0-14 a	5-19 a	20 a +	Total
ar	Dak	12.3	7.73	22.53	21.75	14.68	9.66	23.65	100.00
	Zig	11.3	7.11	27.39	23.73	13.99	6.96	20.83	100.00
ur	Dio	0.2	4.65	28.20	28.36	16.78	9.59	12.43	100.00
louis	St-	9.0	0.24	33.45	21.27	15.74	6.29	13.02	100.00
ba	Tam	9.7	4.06	29.17	22.46	11.21	5.56	17.53	100.00
ack	Kaol	15.1	6.00	14.23	23.73	16.87	9.39	29.77	100.00
s	Thie	12.9	6.83	21.52	20.73	18.69	8.61	23.62	100.00
	Lou								

ga	12.0	8.96	23.07	25.52	13.84	8.51	20.10	100.00
k Fatic	14.6	6.69	17.98	20.23	17.42	8.17	29.51	100.00
da Kol	12.1	7.26	22.06	29.64	11.63	8.12	21.30	100.00
in Urba	1.9	7.82	23.58	22.54	15.24	8.58	2.23	100.00
Rural	2.2	7.07	23.24	24.11	15.86	8.73	1.00	100.00
l Tota	2.1	7.45	23.42	23.31	15.54	8.66	1.63	100.00

Près de 32 % des derniers migrants ont une durée de séjour de moins de 5 ans soit 32,9 % pour le rural et 31,8 % pour l'urbain. Les plus fortes proportions pour cette catégorie de derniers migrants sont observées dans les régions de Tambacounda et de Kaolack (respectivement 45,1 % et 44,2 %) alors que la région de Thiès affiche la plus faible proportion. Les derniers dont la durée de séjour est inférieure à 10 années sont près 55 % pour l'ensemble avec 54,6 % en milieu urbain contre 56 % pour le milieu rural. Ils sont plus nombreux dans les régions de Saint-Louis et de Tambacounda (respectivement 66,5 % et 64,3 %) alors qu'ils sont moins nombreux à Kaolack et à Fatick (48,0 %). Les derniers migrants de plus de 20 ans de durée de séjour représentent près du 1/5 de l'ensemble. Ils sont plus nombreux à Kaolack et à Fatick (environ 29 %) et moins nombreux à Diourbel (12,5 %).

Les répartitions par sexe montrent peu de différences au niveau des durées moyennes aussi bien pour l'ensemble que par milieu ou par région administrative. Les différences sont par contre plus apparentes au niveau des répartitions par tranches de durée. Ainsi, pour les derniers migrants de durée inférieure à 5 ans, les proportions des hommes sont généralement plus élevées sauf pour les régions de Dakar et de Ziguinchor. Les écarts sont plus marqués pour les régions de Kaolack (10 points), de Fatick et Diourbel (8 points) et au contraire très faibles pour les régions de Thiès, Dakar, Ziguinchor et Tambacounda (moins de 2 points). Les écarts entre hommes et femmes sont aussi significatifs selon le milieu. Alors qu'il n'y a pratiquement pas de différences entre sexe au niveau de l'urbain (moins d'1 point), les écarts pour le milieu rural est de près de 6 points.

Pour les derniers migrants de durée de séjour de moins de 10 ans, les proportions sont à l'avantage des hommes exception faite des régions de Dakar, de Ziguinchor et de Tambacounda. Les écarts entre sexe sont en général plus importants que ceux observés chez les derniers migrants de moins de 5 ans de séjour. Ils sont en outre plus marqués pour Kaolack (13 points) et Fatick (8 points).

Quant aux derniers migrants de durée de séjour plus long (20 ans et plus), les proportions sont généralement plus élevées chez les femmes avec cependant des écarts peu importants (maximum 2 points).

Lorsqu'on considère les répartitions selon la hiérarchie urbaine, Dakar et le milieu rural constituent un groupe avec la moyenne la plus élevée (12 ans) face à celui composé des villes principales et villes secondaires (11 ans). Cette bipolarité au niveau de la hiérarchie urbaine en ce qui concerne les durées moyennes, est observée quel que soit le sexe.

Au niveau des répartitions par tranches de durée, les parts des derniers migrants de moins de 5 ans de séjour ou des derniers migrants de moins de 10 ans de séjour sont dans l'ensemble plus faibles pour Dakar (respectivement 29,5 % et 51,7 %) et plus élevée pour les villes principales (respectivement

36,1 % et 59,3 %). C'est l'inverse que l'on observe en ce qui concerne les proportions de derniers migrants de 20 ans et plus de durée de séjour.

Les différences entre sexe sont généralement à l'avantage des hommes pour les durées de séjour de moins de 5 ans et de moins de 10 ans, sauf en ce qui concerne Dakar. Les écarts sont particulièrement importants pour les villes secondaires (respectivement 8 et 13 points contre environ 1 point pour Dakar). Quant aux durées plus longues (20 et plus), les différences sont au contraire à l'avantage des femmes sauf pour le milieu rural. Les écarts sont en outre plus importants pour les villes principales et villes secondaires (environ 4 points contre 1 point pour le milieu rural).

Tableau II-7 : Derniers migrants de 6 ans et plus par région de résidence actuelle selon la durée de la dernière résidence

Ensemble

actuel	urée moyenne	1 an	- 4 ans	1 -9 ans	5 0-14 ans	1 5-19 ans	1 0 ans +	2 total	T
Capitale	12.2	6.79	22.71	22.14	15.67	9.88	22.82	100.00	
Vil.Prin	10.8	8.15	27.97	23.13	16.71	6.24	17.81	100.00	
Vil.Sec	11.1	7.37	23.87	25.26	18.03	6.68	18.80	100.00	
Rural	12.1	8.33	24.60	23.04	14.61	7.81	21.60	100.00	
Total	1.9	7.79	24.56	22.92	15.47	8.09	21.2	100.00	

Hommes

	D urée moyenne	1 an	- 4 ans	1 -9 ans	5 0-14 ans	1 5-19 ans	1 0 ans +	2 total	T
apitale C	12.1	5.90	22.86	22.31	17.24	9.97	1.73	2 100.00	
il.Prin V	10.2	7.88	29.62	23.06	18.03	5.97	5.44	1 100.00	
il.Sec V	10.1	7.73	27.76	27.32	15.99	4.44	6.76	1 100.00	
ural R	12.0	9.78	26.15	21.82	13.20	6.75	2.29	2 100.00	
otal T	11.7	8.16	25.81	22.49	15.40	7.48	0.66	2 100.00	

Femmes

	D urée moyenne	1 an	- 4 ans	1 -9 ans	5 0-14 ans	1 5-19 ans	1 0 ans +	2 total	T
apitale C	12.3	7.66	22.56	21.97	14.13	9.79	23.89	100.00	
V									

il.Prin	11.3	8.39	26.46	23.20	15.50	6.49	19.97	100.00
il.Sec	2.0	7.05	20.42	23.43	19.84	8.66	20.61	100.00
ural	12.2	7.07	23.24	24.11	15.86	8.73	21.00	100.00
otal	2.7	7.45	23.42	23.31	15.54	8.66	21.63	100.00

CONCLUSION

Le résumé de l'évolution de la migration et de l'urbanisation au Sénégal, (Tableau II-8), montre qu'entre 1976 à 1993, la migration (mesurée par la proportion des résidents recensés hors de leur région de naissance) a augmenté régulièrement.

Le Sénégal a l'instar des pays africains est engagé depuis son indépendance dans un processus d'urbanisation rapide qui se ralentit ces dernières années. Le taux d'urbanisation est passé de 39 % en 1988 à 41 % en 1993. Avec un taux d'urbanisation qui se situe parmi les plus élevés de la sous-région, le Sénégal est un des pays sahéliens où la macrocéphalie urbaine est la plus marquée : Dakar représente environ 54 % de la population urbaine

Depuis 1976, on remarque une relative stabilité au niveau de la croissance migratoire du Sénégal (taux de migration nette d'environ -0,2 %) parallèlement à une légère augmentation de la croissance naturelle due à une baisse plus rapide de la mortalité par rapport à la fécondité. Il résulte de ces mouvements migratoires et naturels une croissance totale de la population qui reste très élevée (2,8 % par an) et même en légère augmentation.

Tableau II-8 : Indices de migration et d'urbanisation du Sénégal

	1976	1988	1993
Résidents hors de leur région de naissance en %			
Ensemble du pays	17,2	16,7	21,3
Région de Dakar	41,8	36,0	35,8
Taux d'urbanisation	34,0	39,0	40,9
Dakar en % de la population totale	16,3	18,9	21,5
Dakar en % de la population urbaine	54,8	54,5	54,2
Taux de croissance naturelle	+2,9	+3,0	
Taux de migration nette	-0,2		-0,2

Taux de croissance totale	+2,7	+2,8
---------------------------	------	------

Sources : Banque Mondiale, RGPH-76, RGPH-88, EDS-92/93

L'estimation de la croissance naturelle est basée :

- sur un taux de natalité de 47‰ entre 1976 et 1988 et de 46‰ entre 1988 et 1993, et
- sur un taux de mortalité de 18‰ entre 1976 et 1988 et de 16‰ entre 1988 et 1993

Le taux de croissance totale est basée sur l'estimation de la population selon le RGPH de 1976, le RGPH de 1988 et l'EMUS de 1993.

L'analyse de la migration à partir des données de l'EMUS révèle que pour la migration durée de vie, les régions de Dakar, Diourbel, de Tambacounda et de Kaolack font figure de principaux foyers d'immigration au Sénégal. Par ailleurs, les tendances récentes décrites par la migration des cinq dernières années font part de l'émergence de nouveaux pôles d'attraction qui sont les régions de Saint-Louis, de Diourbel et de Tambacounda. L'attraction de ces nouveaux pôles pourrait s'expliquer par le prolongement du bassin arachidier dans la région pluvieuse de Tambacounda et/ou par les potentialités économiques liées aux grands barrages dans la région de Saint-Louis.

En faisant la différence entre la migration durée de vie et la dernière migration, on peut évaluer l'importance de la migration de retour. En effet, le nombre de derniers migrants est toujours plus important que celui des migrants durée de vie, la différence étant attribuée à la migration de retour. La comparaison des données sur les migrations durée de vie et sur les derniers migrants fait ressortir l'importance des migrations de retour au Sénégal. C'est ainsi qu'au niveau des migrations inter-régionales, on observe pour l'ensemble des résidents de 6 ans et plus que les derniers migrants provenant des autres régions représentent au moins le double des migrants durée de vie provenant des autres régions. Le rapport est plus faible pour Dakar (environ 2 fois) et plus important pour la région de Saint-Louis (près de 6 fois). Les migrations de retour sont en outre plus importants pour le milieu urbain que pour le rural.

Pour ce qui est des migrations de retour des pays du réseau, elles sont relativement plus importantes dans les régions de Diourbel et de Saint-Louis (les derniers migrants font 8 à 14 fois les migrants durée de vie) alors que les migrations de retour des autres pays est plus importante pour les régions de Saint-Louis, Tambacounda et Fatick (les derniers migrants représentent 8 à 11 fois les migrants durée de vie). Par ailleurs alors que les retours provenant des autres pays se font dans les mêmes proportions en milieu urbain et en milieu rural (les derniers migrants font environ 4,5 fois les migrants durée de vie), on observe relativement plus de retour provenant des pays du réseau vers le milieu urbain (les derniers migrants représentent 4,7 fois les migrants durée de vie en milieu urbain contre 2,5 fois pour le milieu rural).

CHAPITRE III

MIGRATION INTERNE :

FLUX, TAUX ET INDICES

Ce chapitre traite de la migration en tant qu'événement et non plus du statut migratoire des enquêtés. Cela est possible grâce au questionnaire rétrospectif qui retrace l'itinéraire migratoire des individus de 15 ans et plus depuis leur naissance jusqu'à la date de l'enquête, au contraire du questionnaire ménage qui ne relève que trois étapes de la vie de l'individu : son lieu de naissance, sa résidence antérieure et sa résidence actuelle. La définition de la migration reste la même, mais c'est le nombre de migrations recueillies qui est plus exhaustif dans le questionnaire biographique.

Dans ce chapitre, les matrices calculées portent sur les migrations de la période 1988-92 pour la population de 15 ans et plus. Rappelons que la migration est un événement renouvelable, c'est-à-dire qu'un individu, selon le nombre de migrations qu'il a effectué dans la période, pourra être représenté plusieurs fois dans la matrice.

Dans un premier temps, nous invitons le lecteur à consulter l'encadré ci-dessous pour prendre connaissance de certaines définitions et méthodes utilisées pour le calcul des matrices, des taux et indices. Ensuite, une partie sur le nombre de migrations et sur leur milieu de destination tente de résumer l'expérience migratoire des résidents au Sénégal tout au long de leur vie.

Le chapitre tente de mesurer l'expérience migratoire des individus tout le long de leur vie. Les flux migratoires constitue l'essentiel du chapitre : les volumes, taux et indices y sont successivement décrits selon un découpage par région ou par milieu de résidence. Le différentiel selon le genre y est systématiquement analysé. La partie se termine par une analyse des matrices simplifiées selon le milieu, le sexe et trois grands groupe d'âges. Enfin, un bref aperçu de la population étrangère est donnée pour clôturer le chapitre.

Calcul des taux et des indices

L'analyse des migrations est parmi les plus complexes en démographie. Contrairement aux autres phénomènes démographiques (fécondité, mortalité, nuptialité...), la migration ne fait pas intervenir une seule population soumise au risque, mais deux populations, celle de la zone de départ et celle de la zone d'arrivée. Dès lors, pour un même flux migratoire, les taux et les indices auront des

valeurs différentes selon qu'ils prennent en compte l'une ou l'autre de ces populations, ou bien une combinaison des deux.

Le choix du numérateur : les migrations de plus de 6 mois

Le numérateur est en principe la somme des migrations d'une aire géographique vers une autre, c'est-à-dire un **flux migratoire**. L'enquête "Migrations et Urbanisation de 1993" a recueilli tous les changements de résidence de plus de 6 mois d'une localité à une autre (voir plus haut la définition d'une localité) à l'aide d'un questionnaire rétrospectif qui s'adressait aux individus de 15 ans et plus. Selon cette définition de la migration, chaque individu a pu migrer plusieurs fois au cours des cinq années précédant l'enquête (années 1988-92). Les migrations temporaires ou saisonnières (de moins de 6 mois) ne sont pas prises en compte.

Il faut aussi noter que les matrices ont été corrigées pour tenir compte des émigrés vers l'étranger, à l'aide d'un questionnaire spécifique qui a permis de saisir des informations sur les personnes ayant quitté le ménage dans les cinq ans précédant l'enquête. Cette correction est indispensable car le questionnaire rétrospectif ne tient compte que des migrations des personnes présentes au moment de l'enquête. Mais le questionnaire sur les émigrés du ménage est prévu pour n'enregistrer que leur dernière migration. On fait donc l'hypothèse que ces émigrés n'ont migré qu'une seule fois au cours des cinq dernières années.

Le choix du dénominateur : les années vécues

Généralement en démographie, il suffit de prendre en compte la population soumise au risque en début de période, en fin de période ou bien au milieu de période. Cependant, pour la migration, il est préférable de tenir compte des entrées et sorties de l'aire géographique étudiée, puisque la population soumise au risque peut continuellement augmenter ou diminuer selon ces entrées et sorties.

Dès lors, pour calculer la population soumise au risque durant la période, pour chaque aire géographique, on cumulera les durées de résidences pour toute la population qui y a séjourné. Un individu qui a séjourné dans la capitale pendant seulement un an au milieu de la période 1988-92 sera comptabilisé par une année vécue dans la population soumise au risque dans la capitale.

Les années vécues seront donc utilisées dans les calculs des taux et indices, mais la population moyenne (estimée par le cinquième des années vécues durant la période 1988-92), est donnée à titre indicatif dans les matrices.

Les soldes migratoires

Ils sont calculés en soustrayant les migrations hors d'une aire géographique (émigrations) aux migrations vers cette même aire géographique (immigrations). Un solde peut être positif, négatif ou nul, quelle que soit l'importance des flux.

Les taux d'émigration

Ils sont calculés en rapportant les flux hors d'une aire géographique aux années vécues dans cette même aire géographique. La population au lieu d'arrivée n'intervient pas.

Les taux d'immigration

Ils sont calculés en rapportant les flux vers une aire géographique aux années vécues dans cette même aire géographique. La population au lieu de départ n'intervient pas.

Les taux de migration nette

Ils sont calculés en rapportant le solde migratoire pour une aire géographique aux années vécues dans cette même aire géographique. Le volume des flux n'intervient pas. Le taux de migration nette est encore appelé **croît migratoire**, ou taux de croissance migratoire, car il représente la part de la croissance d'une population attribuée aux migrations. Pour obtenir la croissance totale de la population, il faut ajouter le croît naturel au croît migratoire. Ces calculs peuvent être fait pour chaque zone intérieure au pays ou bien pour l'ensemble du pays par rapport au reste du Monde.

L'indice d'intensité migratoire relative

Contrairement au taux de migration nette (croît migratoire), l'indice d'intensité prend en compte à la fois les populations de départ et d'arrivée, en rapportant le flux migratoire au produit des années vécues dans les deux zones. Cet indice peut s'interpréter comme la probabilité pour qu'un individu tiré dans la population de départ en début de période soit identique à un individu tiré dans la population d'arrivée en fin de période. L'intérêt d'un tel indice réside dans la comparaison avec l'intensité migratoire moyenne pour l'ensemble du pays. On peut ainsi mesurer l'intensité relative de la migration entre deux zones à l'intérieur du pays, en tenant compte des populations soumises au risque.

Expérience migratoire

Avant d'analyser les matrices migratoires nous allons étudier le nombre moyen de migrations effectuées, pour évaluer l'intensité de la migration, ainsi que le nombre de migrations selon la destination.

Nombre moyen de migrations par groupe d'âges et sexe

L'analyse du Tableau III.1 montre que le nombre moyen de migrations est de 1,21, pour l'ensemble de la population. Cet indicateur est de 1,44 pour les hommes et 1,02 pour les femmes. Ceci montre que la propension à migrer est relativement plus importante chez les hommes que chez les femmes.

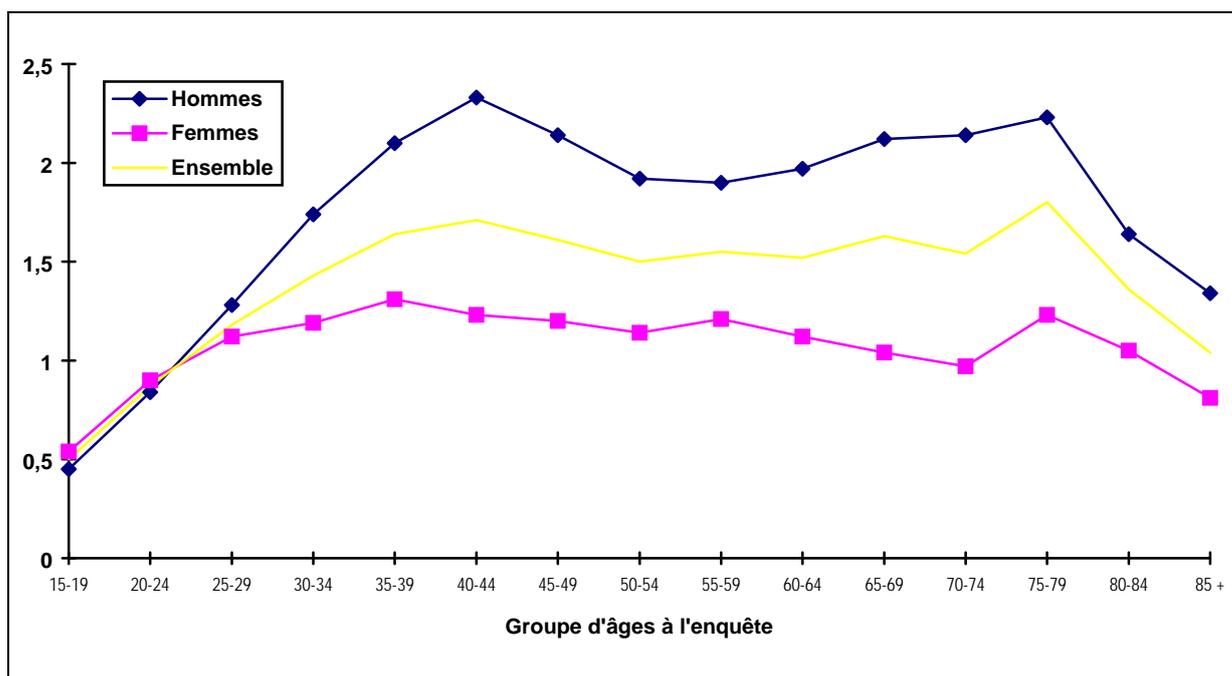
Ce n'est qu'avant 25 ans que le nombre moyen de migrations est plus important chez les femmes que chez les hommes. En effet, nous avons à 15-19 ans 0,54 migration chez les femmes contre 0,45 chez les hommes et 0,90 pour les femmes contre 0,84 pour les hommes à 20-24 ans. Au delà de 25 ans, le nombre moyen de migrations des hommes est toujours supérieur à celui des femmes. Chez les hommes les valeurs modales sont observées à 40-44 ans (2,33) et à 75-79 ans (2,23). Le même phénomène est observé chez les femmes à 35-39 ans (1,31) et à 75-79 ans (1,23).

Tableau III.1 : Nombre moyen de migrations selon le groupe d'âge à l'enquête et le sexe

Groupe d'âges	Nombre moyen de migrations			Effectifs		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
15-19 ans		0,45	0,54	0,50	362165	402198
20-24 ans		0,84	0,90	0,87	764363	
					247241	308093

25-29 ans	1,28	1,12	1,18	555334		
30-34 ans	1,74	1,19	1,43	528557	212168	316389
35-39 ans	2,10	1,31	1,64	395091	165716	229375
40-44 ans	2,33	1,23	1,71	361072	149280	211792
45-49 ans	2,14	1,20	1,61	278322	121124	157198
50-54 ans	1,92	1,14	1,50	223822	98436	125386
55-59 ans	1,90	1,21	1,55	201229	92229	109000
60-64 ans	1,97	1,12	1,52	163355	81493	81862
65-69 ans	2,12	1,04	1,63	152594	72041	80553
70-74 ans	2,14	0,97	1,54	108835	59110	49725
75-79 ans	2,23	1,23	1,80	96682	46801	49881
80-84 ans	1,64	1,05	1,36	46237	27731	18506
85 et plus	1,34	0,81	1,04	32306	16662	15644
				33833	15067	18766
Total	1,44	1,02	1,21	1767264	3941632	2174368

Figure III.1 : Nombre de migrations selon le groupe d'âges à l'enquête et le sexe



Volume des migrations selon la destination

Dans cette section, l'expérience migratoire est illustrée par la destination de la migration selon le groupe d'âges au moment de l'événement.

Destination au moment de la migration

Dans l'ensemble 4 757 500 migrations ont été effectuées par la population de 15 ans et plus depuis la naissance. Le Tableau III.2 présente la distribution des migrations selon l'âge à la migration et le milieu de destination. Le milieu urbain est plus attractif que les autres zones de destination. En effet, les migrations à destination urbaine (57 %) sont plus importantes que celles vers le milieu rural (35 %) et l'étranger (8 %).

L'analyse selon l'âge à la migration montre que plus de 60 % des migrations survenues avant 15 ans se sont orientées vers le milieu urbain. La forte migration vers le milieu urbain à ces âges peut résulter d'une migration scolaire, de dépendance (migration familiale ou confiage des enfants) ou d'une migration de travail (apprentissage chez les garçons et travail domestique chez les filles).

Les migrations vers le milieu rural sont supérieures (plus de 50 % des migrations totales) à celles vers le milieu urbain entre 55-74 ans. Les migrations vers l'étranger sont plus importantes parmi les individus qui au moment de la migration sont âgés de 25 à 44 ans (environ 11 %).

Destination des migrations selon le genre

L'analyse différentielle des volumes migratoires selon le sexe (Tableau III.3) montre que les migrations vers le milieu urbain sont plus importantes que vers les autres destinations, quel que soit le sexe. En outre, les migrations vers l'étranger sont environ deux fois plus importantes chez les hommes que chez les femmes.

Ceci semble corroborer l'hypothèse selon laquelle les femmes effectuent beaucoup plus des migrations de courtes distances que les hommes. Pour ce qui est de la migration interne, les hommes s'orientent un peu plus vers le milieu urbain (63 %, calcul effectué à partir du Tableau III.3) que les femmes (61 %).

Tableau III.2 : Distribution des migrations selon le lieu de destination et le groupe d'âges au moment de la migration

Gr oupe d'âge	Proportions					Migrations totales				
	à la migration	U rbain	R ural	A utre Pays	T otal	U rbain	R ural	R ural	Au tre Pays	
0- 4 ans	6,67	6,84	2,88	4,00	1,00	169440	723134	12407		
5- 9 ans	2,44	2,52	3,04	5,00	1,00	202299	105348	16318		
10- 14 ans	2,52	3,27	3,21	4,00	1,00	349205	185849	23508		
15- 19 ans	7,61	6,65	3,74	5,00	1,00	543957	346105	54213		
20- 24 ans	7,66	2,75	3,59	9,00	1,00	520819	295781	86609		
25- 29 ans	4,90	3,68	1,43	1,00	1,00	348309	213665	72510		
30- 34 ans	3,02	7,24	3,74	9,00	1,00	214809	150878	39441		
35- 39 ans	3,56	5,98	0,47	1,00	1,00	145094	97469	28356		
40- 44 ans	7,15	2,22	0,62	1,00	1,00	79454	71143	17902		
45- 49 ans	9,63	3,40	98	6,00	1,00	54670	47809	7687		
50- 54 ans	5,48	8,46	05	6,00	1,00	34500	36761	4592		
55- 59 ans	3,23	2,52	25	4,00	1,00	22558	17409	2212		
60- 64 ans	9,82	5,14	05	5,00	1,00	12010	16631	1523		
65- 69 ans	5,19	1,35	46	3,00	1,00	6210	7057	476		
70-		4	5	0,	1	28	2			

74 ans	9,81	0,19	00	00	16	838		0
75-79 ans	0,35	9,65	00	00	56	929		0
80-84 ans	4,70	1,43	3,87	00	9	81	1	16
85 et plus	6,33	3,67	00	00	9	22		0
Tot al	6,95	5,32	7,73	100	09151	680388	27	36

Tableau III.3 : Proportion des migrations selon le lieu de destination, le groupe d'âges au moment de la migration et le sexe

Groupe d'âges à la migration	Urbain		Rural		Autre pays	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
0-4 ans	65,4	67,6	29,9	27,3	4,72	5,00
5-9 ans	57,3	67,8	37,4	27,2	5,15	4,91
10-14 ans	64,2	61,2	31,1	34,8	7,61	4,33
15-19 ans	65,4	51,7	26,9	43,9	12,5	5,68
20-24 ans	58,2	56,9	29,2	37,4	14,0	7,42
25-29 ans	52,1	59,1	33,8	33,4	12,9	7,50
30-34 ans	50,5	57,3	36,4	38,5	12,1	4,39
35-39 ans	52,3	55,7	35,5	36,8	13,8	2,90
40-44 ans	45,4	50,4	40,6	45,1	9,30	2,23
45-49 ans	44,9	57,7	45,7	39,3	8,25	0,92
50-54 ans	42,7	50,1	48,9	47,6	6,31	0,00
55-59 ans	44,0	41,1	51,3	54,9	6,49	0,00
60-64 ans	34,8	45,1	58,8	51,1	14,1	13,7
65-69 ans	33,4	55,0	60,0	44,0	0,00	0,00
70-74 ans	47,3	51,1	52,6	48,8		
75-79 ans	46,5	53,8	53,4	46,1		

84 ans plus	80-	71,7	29,1	14,1	57,1		
	0	9	5	2			
85 et plus	0	28,2	43,6	71,8	56,3		
	0	8	0	2			
Total		56,4	57,5	33,4	37,5	10,1	4,98
		7	0	1	3	3	

Flux migratoires

Dans les cinq années 1988-92 qui précèdent l'enquête, 503 000 migrations se sont réalisées entre les différents milieux du territoire national. Si l'on considère le découpage selon la région, on observe 559 000 migrations durant la même période. Pour ce qui est de la migration internationale, le nombre s'élève à 285 000 migrations à destination ou en provenance des autres pays.

Matrice des flux migratoires selon la région

Cette partie porte sur l'analyse différentielle des migrations selon la région administrative. Ceci permet de mieux répondre aux besoins des utilisateurs de données notamment dans la perspective de la régionalisation.

Ensemble des migrations

Volume des flux

Le Tableau III.4 présente la matrice des migrations des personnes de 15 ans et plus selon la région administrative d'origine et de destination. Son analyse montre que sur l'ensemble des 844 000 migrations de la période 1988-92, la région de Dakar (27,3 %) et les pays hors réseau (14,7 %) reçoivent plus de 40 % des migrations. Les destinations qui reçoivent le moins de migrations sont : Kolda (3,0 %), Fatick (3,5 %), Ziguinchor (3,8 %), Tambacounda (4,1 %) et Louga (4,7 %).

L'analyse différentielle des flux selon la région de départ révèle que la plupart des migrations de Dakar sont dirigées vers Thiès (18,9 %), les pays hors réseau (16,1 %), Saint Louis (13,6 %) et Diourbel (10,5 %). C'est la région de Dakar qui reçoit la majeure partie des flux migratoires en provenance des autres régions (sauf des régions de Louga et de Tambacounda). C'est particulièrement le cas pour les migrations en provenance de la région de Thiès (46,0 % à destination de Dakar) et de l'étranger (plus de 40 %). Outre la destination Dakar, ce sont les pays hors réseau qui viennent en deuxième position uniquement pour les flux en provenance de Tambacounda (37,1 %), Saint Louis (24,3 %), Diourbel (23,3 %), Kolda (19,9 %) Ziguinchor (17,5 %) et Kaolack (16,1 %).

Les résultats montrent qu'il existe une migration de proximité entre régions limitrophes. Hormis les destinations Dakar et l'étranger, les migrations des régions de Thiès (20,3 % vers Diourbel), Fatick (19,3 % vers Kaolack, 16,5 % vers Thiès et 12,9 % vers Diourbel) et Kolda (17,1 % vers Tambacounda et 14,8 % vers Ziguinchor) se produisent en majeure partie à courte distance.

Par ailleurs, la comparaison des régions de provenance fait ressortir que, dans l'ensemble, 23,9 % des migrations proviennent de la région de Dakar, 11,4 % de celle de Thiès, 10,1 % de celle de Saint Louis et 13,5 % de l'étranger (7,4 % des pays du réseau et 6,1 % des pays hors réseau). Quelle que soit la destination, les flux migratoires provenant de la région de Dakar sont majoritaires. Il faut noter que pour la destination Diourbel, les écarts entre les flux provenant des régions de Dakar (25,1 %), Louga (25,0 %) et Thiès (23,2 %) sont plus faibles par rapport aux autres origines migratoires.

A destination de l'étranger, les flux migratoires en provenance de la région de Fatick sont les plus faibles (0,9 % pour les pays du réseau et 3,3 % pour ceux hors réseau). Plus de 55 % des migrations vers les pays du réseau proviennent des régions de Dakar (31,2 %) et Saint-Louis (24,2 %). Les migrations vers les pays hors réseau proviennent essentiellement des régions de Dakar (26,2 %), de Saint-Louis (16,7 %) et de Diourbel (12,9 %). Les flux migratoires en provenance des pays hors réseau sont plus importants au niveau des régions de Kolda (19,9 %) et de Ziguinchor (11,8 %), tandis que ceux provenant des pays du réseau sont plus importants au niveau des régions de Saint Louis (27,1 %), de Dakar (11,2 %) et de Kolda (10,9 %).

(insérer ici Tableau III.4 en paysage)

Soldes migratoires

L'analyse des résultats sur les soldes migratoires révèle que dans l'ensemble, seules les régions de Dakar (+5 600 personnes par an durant la période 1988-1992), Diourbel (+3 100) et Tambacounda (+700) ont un excédent migratoire. C'est uniquement pour les régions de Kolda et de Tambacounda que les flux provenant de la région de Dakar sont supérieurs à ceux qui lui sont destinés. On note que la région de Ziguinchor a un solde migratoire positif avec la région de Kolda, et que celle de Kaolack n'a d'excédent migratoire qu'avec les régions de Fatick et Ziguinchor. On observe que Diourbel est la région qui bénéficie le plus des flux migratoires internes (environ +6 200 personnes par an); cet excédent migratoire provient essentiellement de Louga et de Thiès.

Taux d'émigration

De façon générale, les taux d'émigration varient de 2,5 % pour la région de Kolda à 5,3 % pour celle de Louga. C'est vers les régions de Thiès (0,7 %) et de Saint Louis (0,5 %) que la probabilité d'émigrer de la région de Dakar est plus importante. Hormis la région de Louga, le risque d'émigrer vers la région de Dakar est plus important que pour les autres destinations, quelle que soit l'origine. A l'inverse les risques d'émigrer vers la région de Kolda sont de manière générale les plus faibles.

Taux d'immigration

Dans l'ensemble, les régions de Diourbel et Dakar sont les plus attractives: leur taux d'immigration est respectivement de 4,6 % et de 4,3 %. Les régions de Saint-Louis (3,6 %), Louga (3,4 %) et Ziguinchor (3,1 %) constituent le deuxième sous-groupe le plus attractif. La région de Kolda a le taux d'immigration le plus bas (2,0 %). Quelle que soit la destination, la probabilité pour qu'une immigration provienne de Dakar est plus élevée qu'en provenance des autres régions. C'est particulièrement le cas vers les régions de Thiès (1,5 %), de Saint-Louis (1,4 %) et Ziguinchor (1,3 %). On remarque que pour la région de Diourbel les taux d'immigration en provenance des régions de Dakar (1,2 %), de Louga (1,2 %) et Thiès (1,1 %) sont comparables.

Indice d'intensité migratoire relative

Les intensités migratoires relatives varient de 0 pour les flux de Fatick vers Tambacounda, à 6 de Louga vers Diourbel. Les intensités migratoires sont généralement supérieures à l'unité en provenance ou à destination de la région de Dakar. Les régions du centre (Diourbel, Fatick, Kaolack, Louga, Thiès) entretiennent des échanges migratoires intenses, avec comme pôle d'attraction la région de Diourbel. Hormis ceux-ci, on observe des migrations de proximité entre les régions de Ziguinchor, Kolda et Tambacounda. Par contre, les échanges migratoires les moins intenses sont observés entre Fatick et Tambacounda, Kolda et Louga, et Kolda et Diourbel.

(insérer ici Tableau III.5 en paysage)

(insérer ici Tableau III.6 en paysage)

Taux de migration nette et importance de la migration internationale

Après la région de Dakar, c'est vers les pays hors réseau que s'oriente l'émigration quelle que soit la région d'origine, à l'exception des régions de Thiès et de Fatick. Pour Tambacounda, le risque d'émigrer est plus important vers les pays hors réseau (1,0 %) que vers Dakar (0,7 %). En outre, on remarque que le taux d'émigration de Saint-Louis vers les pays du réseau est nettement plus élevé (0,6 %) que pour les autres régions (qui varient de 0 à 0,3 %). Saint-Louis est aussi la région où le risque d'émigrer vers les pays hors réseau est le plus grand (1,1 %). Par ailleurs, le taux d'immigration en provenance des pays du réseau est plus important pour les régions Saint-Louis (1,0 %) et de Dakar (0,5 %) que pour les autres régions.

Les seules régions du Sénégal à avoir un taux de croissance interne positif sont les régions de Dakar (+0,5 %), de Diourbel (+1,7 %) et de Tambacounda (+1,2 %). Mais dans le cas de ces deux dernières régions, le déficit international est venu compenser en partie cette croissance positive, de sorte que les taux de croissance migratoire totale de Diourbel et de Tambacounda ne sont plus que de +0,9 % et de +0,3 %.

Dans les autres régions, le déficit de la migration internationale n'a fait que renforcer un taux de croissance migratoire déjà négatif au niveau interne, en particulier dans la région de Louga qui détient le record des taux négatifs (-1,9 %).

Analyse des migrations selon le genre et la région²

Volume des flux

Sur environ 840 000 migrations internes et internationales, près de 56 % sont faites par des hommes. Cependant, sur les 559 000 migrations internes, une majorité (plus de 52 %) sont dues aux femmes. Le déséquilibre selon le sexe observé sur le total des migrations est essentiellement dû à la migration internationale : 7 migrations sur 10 à destination ou en provenance des pays étrangers sont dues aux hommes, et ces migrations internationales représentent plus de 43 % des migrations masculines.

Sur le plan interne, la région de Dakar est concernée (soit comme destination, soit comme provenance) par 151 500 migrations masculines (soit 57 % du total des migrations masculines internes). Pour les femmes, ce chiffre s'élève à 186 000 (soit 64 % des migrations internes féminines). La région de Dakar est concernée par une part moins importante des migrations internationales : 33 % chez les hommes et 34 % chez les femmes.

Tableau III.7 : Migrations selon le sexe
et le type de migration interne ou internationale

	Hommes	Femmes	Total
Migrations internes	<i>47,55</i>	<i>52,45</i>	<i>100,00</i>
	265 600	293 000	558 700
	<i>56,52</i>	<i>78,36</i>	<i>66,20</i>

²Pour toute cette sous-section, voir les tableaux à l'annexe III.

Migrations internationales	<i>71,63</i>	<i>28,37</i>	<i>100,00</i>
	204 300	80 900	285 300
	<i>43,48</i>	<i>21,64</i>	<i>33,80</i>
Total	<i>55,69</i>	<i>44,31</i>	<i>100,00</i>
	470 000	374 000	844 000
	<i>100,00</i>	<i>100,00</i>	<i>100,00</i>

Soldes migratoires

Au niveau interne, les contrastes entre régions sont plus importants chez les femmes que chez les hommes. Durant la période 1988-92, les soldes positifs des régions de Dakar (+28 300), de Diourbel (+31 100) et de Tambacounda (+14 500) sont pour une bonne part dus aux femmes : à Dakar, 45 % du solde positif est dû aux femmes, plus de 80 % dans la région de Diourbel et près de 54 % à Tambacounda. De même, les soldes négatifs élevés des régions de Thiès (-21 100), de Fatick (-15 200) et de Louga (-13 400), sont essentiellement dus aux femmes (57 % pour Thiès, 70 % environ pour Fatick et Louga).

Le solde migratoire négatif du Sénégal durant la période 1988-92 (-57 500) résulte essentiellement d'un déficit d'hommes (-65 200), alors que le solde des femmes est positif (+7 700). Cela tient au fait que les femmes ont des échanges migratoires positifs avec les pays du Réseau (+12 600) qui compensent largement un solde négatif avec les pays hors Réseau (-5 000). Chez les hommes, au contraire, les échanges avec les pays du Réseau sont relativement équilibrés (le solde positif n'est que de +2 900), alors que le solde est nettement négatif avec les pays hors Réseau (-68 100).

Mais la situation diffère grandement d'une région à l'autre. Chez les femmes, les régions de Dakar et de Saint-Louis ont chacune un solde positif avec les pays du Réseau de plus de 5 000, qui expliquent près de 90 % du solde total positif avec ces pays. Chez les hommes, le solde positif (+5 900) de la région de Dakar avec les pays du Réseau, est compensé pour près de moitié par un solde négatif (-2 800) de la région de Diourbel avec les pays du Réseau. En ce qui concerne les échanges avec les autres pays, on constate que le solde négatif des femmes est dû aux régions de Ziguinchor, de Kaolack et de Thiès (-4 200 pour l'ensemble de ces trois régions) tandis que pour les hommes, des soldes négatifs sont observés pour toutes les régions, en particulier Saint-Louis (-16 700), Diourbel (-12 800) et Dakar (-10 700), qui expliquent à elles trois près de 60 % du solde négatif des hommes du Sénégal avec les pays hors Réseau.

Taux d'émigration et d'immigration

Généralement, les taux d'émigration des femmes sont inférieurs à ceux des hommes à l'exception des régions de Ziguinchor (5,3 % contre 3,9 %), de Fatick (5,0 % contre 3,6 %) et dans une moindre mesure de Thiès (4,3 % contre 4,1 %). A l'exception de trois régions (Tambacounda, Kaolack et Louga), les taux d'émigration vers la région de Dakar sont plus élevés pour les femmes que pour les hommes, plus particulièrement pour les régions de Ziguinchor, de Thiès et de Fatick. Pour la région de Diourbel les taux d'émigration en provenance des régions de Thiès et de Louga sont plus élevés pour les femmes que pour les hommes.

Comme pour l'émigration, les taux d'immigration sont généralement plus élevés chez les hommes que chez les femmes sauf pour les régions de Diourbel (4,6 % contre 7,0 %), de Ziguinchor (2,8 % contre 3,8 %) et de Fatick (2,4 % contre 3,0 %). A l'exception des régions de Louga et de Kolda, les taux d'immigration en provenance de Dakar sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes. On remarque que l'immigration vers Diourbel est nettement plus élevée pour les femmes que pour les hommes en provenance des régions de Thiès (1,8 % contre 0,9 %) et de Louga (2,0 % contre 0,9 %).

Intensité migratoire relative

Les variations de l'indice d'intensité migratoire relative sont plus importantes chez les femmes que chez les hommes. C'est chez les femmes que l'on observe les valeurs les plus élevées (surtout de Louga vers Diourbel soit une valeur de 6,5 qui indique une intensité migratoire plus de 6,5 fois supérieure à la moyenne nationale, à comparer avec un indice de 4,9 pour les hommes). Mais c'est aussi chez les femmes que l'on observe de nombreuses valeurs nulles ou presque.

En outre, les indices sont nettement plus importants chez les femmes que chez les hommes de la région de Dakar vers Ziguinchor (2,1 contre 0,9) et dans le sens inverse, de Ziguinchor vers Dakar (2,5 contre 1,3).

Taux de migration nette et importance de la migration internationale

Le poids de la migration internationale sur la croissance migratoire des régions est nettement moins important pour les femmes que pour les hommes. Ainsi, chez les femmes, la migration internationale n'a d'influence que dans trois régions. Dans la région de Saint-Louis, le taux positif international des femmes (surtout avec les pays du Réseau, soit +0,5 %) compense le taux interne négatif (-0,2 %). Dans la région de Ziguinchor, le taux négatif des femmes avec les pays hors Réseau (-0,4 %) est venu renforcer un taux interne déjà négatif (-1,1 %). Dans la région de Dakar, le taux positif avec les pays du Réseau (+0,2 %) renforce le taux interne lui aussi positif (+0,4 %). Dans toutes les autres régions, la migration internationale des femmes a peu d'influence sur la croissance migratoire.

Chez les hommes, toutes les régions ont une croissance négative (à l'exception de Dakar : +0,4 %). Cela est dû essentiellement au déficit des échanges avec les pays hors Réseau. On le voit particulièrement pour les régions de Diourbel et de Tambacounda : si ce n'était la migration internationale, ces deux régions auraient une croissance migratoire interne positive (de +0,8 % et de +1,2 %) alors que leur croissance totale est de -1,3 % et de -0,5 %. Dans les autres régions, les déficits internationaux sont venus renforcer un déficit interne. Ainsi les taux internes masculins varient relativement peu autour de 0 (de +1,2 % à -0,8 %), alors que les taux internationaux varient de -0,1 % à -2,2 %. Les taux de migration nette avec les pays hors Réseau sont particulièrement importants pour les hommes des régions de Saint-Louis (-2,0 %), de Diourbel (-1,8 %), de Louga (-1,6 %) et de Tambacounda (-1,5 %).

Les contrastes les plus grands entre hommes et femmes sont observés pour la région de Diourbel. En effet, le taux très élevé des femmes (+2,3 %) de la région de Diourbel n'est dû qu'à la migration interne. Le taux interne des hommes est lui aussi positif (+0,8 %) mais il est largement compensé par un taux international négatif (-2,2 %).

Migrations selon la hiérarchie urbaine

Ensemble des flux

Volume des flux

Pour la période 1988-92, les flux entre milieux au Sénégal s'élèvent à quelque 504 000 migrations auxquelles s'ajoutent 285 000 migrations internationales.

Les flux migratoires sont en majorité orientés vers la capitale (29 % des migrations), le milieu rural (25 %) et les pays autres que ceux du réseau (16 %). Du point de vue de la destination, les flux migratoires ont pour principale origine le milieu rural (35 %), et la capitale (26 %).

Sur le plan interne, les migrations du milieu rural vers la capitale représentent 21 % des flux entre milieux et 18 % en sens inverse. Les migrations rurales vers les autres villes représentent 15 % des échanges migratoires entre milieux.

La majorité des migrations vers l'étranger se font en provenance du milieu rural : en effet, plus de la moitié des migrations vers l'extérieur sont d'origine rurale (56 % pour les pays hors réseau et 53 % pour les pays du réseau). Les migrations en provenance de la capitale viennent en second rang (31 % pour les migrations vers les pays du réseau et 26 % vers les pays hors réseau).

Solde migratoire

L'analyse des soldes migratoires révèle que le Sénégal a perdu en moyenne -14 600 personnes par année au cours de la période 1988-92 au bénéfice des pays hors réseau. Cependant, il a gagné en moyenne +3 100 personnes au détriment des pays du réseau au cours de la même période.

Pendant ce temps, la capitale a gagné en moyenne +5 000 personnes par année. On remarque qu'elle perd (solde de -2 200) avec les pays hors Réseau, comme tous les milieux. En outre, on constate que chaque milieu bénéficie d'un excédent migratoire en provenance des milieux moins urbanisés et perd au profit des milieux plus urbanisés. Par exemple, les villes principales perdent au profit de la capitale, et gagnent au détriment des villes secondaires et du milieu rural. En conséquence le milieu rural perd le plus en valeur absolue : -15 800 par an dont les deux tiers avec l'étranger.

Tableau III.8 : Matrice des migrations
des 15 ans et plus sur la période 1988-92

Destination : Origine :	Desti apitale	C il.Prin	V il.Sec	V Rural	ys Rés	Pa ays Aut	P otal	1 nées vécues	An
ale	Capit	0 9597	3 3427	2 2661	9 429	14 570	32 02684	2 87607	50
Vil.Prin	399	47	0 2443	1 6508	3 11	50 600	15 16961	1 54103	26
Vil.Sec	248	29 8850	1	0 3400	2 46	25 44	59 9988	7 49456	12
Rural	4757	10 7342	4 8177	2	0 071	25 216	70 75563	2 824071	10
Rés	Pays	25 042	1 0404	3 500	2 3672		2618	6	
Aut	Pays	21 431	8 200	1 492	2 0152		1275	5	
	Total	22 7877	1 24393	6 9039	1 96393	47 057	12 4330	7 815237	19
Soldes migratoires									
		C apitale	V il.Prin	V il.Sec	V Rural	In ternat.			
ale	Capit	0 7802	- 5821	- 12096	-	-			
Vil.Prin	02	78	0 6407	- 10834	-	-			
Vil.Sec	21	58 407	6	0 4777	-	-			
Rural	096	12 0834	1 777	4	0	-			
Rés	Pays	10 613	5 393	9 54	- 1399	- 5561	+1		
Aut	Pays	- 11139	- 7400	- 4452	- 50064	- 73055	-		
	Total	25 193	7 432	- 10949	- 79170	- 57494	-		
Taux d'émigration									
		C apitale	V il.Prin	V il.Sec	V Rural	ys Rés	Pa ays Aut	P otal	1
	Capit	0	0	0	1	0,	0,	3	

ale		,78 %	,46 %	,82 %	28 %	64 %	,98 %
Vil.Prin	79 %	1,0	,47 %	0,38 %	19 %	0,59 %	0,41 %
Vil.Sec	34 %	2,51 %	1,87 %	0,20 %	0,48 %	0,40 %	€
Rural	97 %	0,44 %	0,26 %	0,23 %	0,65 %	0,55 %	2
Taux d'émigration internationale					24 %	0,63 %	0,87 %
Taux d'immigration							
	Capitale	C	Vil.Prin	Vil.Sec	V Rural	Taux internat.	
ale	Capit	0,49 %	1,87 %	1,86 %	0		
Vil.Prin	93 %	0,00 %	1,34 %	0			
Vil.Sec	57 %	0,71 %	0,22 %	0			
Rural	06 %	2,78 %	1,26 %	2	0		
Rés	Pays	49 %	0,39 %	0,28 %	0,22 %	0,32 %	0,
Aut	Pays	42 %	0,31 %	0,12 %	0,19 %	0,26 %	0,
	Total	4,48 %	4,53 %	5,81 %	1,58 %	0,	
Taux de migration nette							
	Capitale	C	Vil.Prin	Vil.Sec	V Rural	Taux internat.	
ale	Capit	0,029 %	-0,47 %	-0,11 %	-		
Vil.Prin	15 %	0,051 %	-0,10 %	-			
Vil.Sec	11 %	0,024 %	0,04 %	-			
Rural	24 %	0,041 %	0,38 %	0	0		
Rés	Pays	21 %	0,20 %	0,08 %	0,01 %	-0,08 %	0,
	Pays	-	-	-	-	-	-

Aut	0,22 %	0,28 %	0,36 %	0,46 %	0,37 %
Total	0,49 %	0,28 %	0,88 %	- 0,72 %	- 0,29 %
Indice d'intensité migratoire					
	Capitale	C il.Prin	V il.Sec	V Rural	
Capitale	0,40	1,76	1,80	0	
Vil.Prin	1,68	0,79	1,61	0	
Vil.Sec	2,20	2,72	0,83	0	
Rural	0,91	0,79	0,00	1	0

Taux d'émigration et d'immigration

Dans l'ensemble, les taux d'émigration urbaine sont plus importants que le taux du milieu rural qui est de 2,6 %. Le risque d'émigrer est négativement corrélé avec l'importance de la ville : 6,4 % pour les villes secondaires, 4,4 % pour les villes principales et 4,0 % pour la capitale.

Quelle que soit l'origine, les taux d'émigration vers la capitale et le milieu rural sont les plus importants. En outre, le risque d'émigrer vers la capitale est moins grand à partir du milieu rural (1,0 %) que des villes principales (1,8 %) et secondaires (2,4 %). Le risque d'émigrer vers le milieu rural varie peu (entre 1,4 % et 1,9 %) selon l'origine urbaine. Les villes secondaires sont la destination la moins attractive au niveau interne.

Dans l'ensemble, le risque d'immigration en milieu rural est plus faible qu'en milieu urbain. Les taux d'immigration diminuent légèrement avec l'importance de la ville : 5,5 % pour les villes secondaires, 4,7 % pour les villes principales et 4,5 % pour la capitale. Le risque d'immigrer en provenance du milieu rural varie peu (entre 1,9 % et 2,3 %) selon la destination urbaine. En milieu rural, la probabilité pour qu'une migration provienne de la capitale est plus importante que pour les autres origines.

Taux de migration nette

Les taux de croissance migratoire varient peu d'un milieu à l'autre : de +0,5 % pour la capitale et +0,3 % pour les villes principales, à -0,9 % pour les villes secondaires et -0,7 % pour le milieu rural. Même si les échanges internes entre milieux se font à l'avantage des plus grandes villes, les migrations internes n'entraînent pas un grand déséquilibre de croissance selon les milieux. On remarque au passage que le milieu rural est moins déficitaire que les villes secondaires.

En fait le déséquilibre est surtout observé par rapport aux pays étrangers, en particulier hors Réseau : si l'on ne compte que la migration interne, le taux de croissance varie de +0,5 % pour la capitale à -0,6 % pour les villes secondaires. Les pertes internationales sont inversement proportionnelles à la taille des villes, et le milieu rural est le milieu qui observe le plus grand déficit international (-0,5 %).

L'émigration internationale est relativement faible (0,9 %). Le risque est environ deux fois et demie plus important pour les pays hors réseau que pour les pays du réseau. Dans le sens inverse,

l'immigration en provenance des pays du réseau est à peine supérieure à celle des pays hors réseau, et le taux d'immigration internationale est de 0,6 %. Au total, l'immigration est plus faible que l'émigration de sorte que la population âgée de 15 ans et plus au Sénégal perd dans son ensemble -0,3 % de croissance par an au profit des pays étrangers. C'est une perte relativement modérée, même avec les pays hors Réseau (-0,4 %).

Indice d'intensité migratoire relative

L'analyse des intensités migratoires relatives montre que les flux inter-urbains sont plus importants relativement aux populations de départ et d'arrivée (indices toujours supérieurs à la valeur centrale qui est de 1) que ceux en provenance et à destination du milieu rural (indices inférieurs ou égaux à 1). Il faut noter que les flux migratoires entre les villes secondaires et les autres villes sont les plus intenses (indices supérieurs à 1,8). Ceci semble montrer que les villes secondaires constituent des lieux de transit importants des migrations inter-urbaines.

Analyse des migrations selon le genre, le groupe d'âges et le milieu³

Dans cette section, nous allons examiner, en plus de l'effet du genre, l'effet de l'âge en trois grands groupes (15-29 ans, 30-44 ans et 45 ans et plus). Lorsque cette variable est utilisée, la taille de l'échantillon s'en trouve réduite pour chaque matrice, et dans ce cas on ne considérera que les migrations entre grandes catégories de milieu (la capitale, les autres villes, le milieu rural et l'étranger) pour chaque sexe.

En outre, pour faciliter la comparaison, assez complexe, entre groupes d'âges et sexes, nous allons commenter d'abord les différences par sexe, avant d'en venir aux différences selon le groupe d'âges.

Différences selon le genre

D'une manière générale, les taux d'émigration des femmes sont inférieurs à ceux des hommes. En particulier, le taux d'émigration des villes secondaires vers les villes principales est nettement inférieur chez les femmes (0,9 %) que chez les hommes (2,3 %). C'est seulement pour les flux allant de la capitale vers le milieu rural que le taux d'émigration des femmes est plus important (2,1 %) que celui des hommes (1,5 %).

On remarque chez les femmes une grande homogénéité des taux d'immigration (de 4,1 % à 4,4 %) pour les villes, quelle que soit leur importance. Par contre pour les hommes ces taux diminuent très sensiblement avec l'importance des villes: de 6,9 % pour les villes secondaires à 4,6 % pour la capitale. On note que trois taux d'immigration sont plus importants chez les femmes que chez les hommes: pour la capitale en provenance du milieu rural (2,4 % contre 1,7 %); pour le milieu rural en provenance de la capitale (0,9 % contre 0,8 %); et enfin pour les villes principales en provenance des villes secondaires (0,4 % contre 0,1 %). A l'inverse deux taux d'immigration sont nettement inférieurs chez les femmes: pour les villes secondaires en provenance des villes principales (0,6 % contre 1,5 % pour les hommes) et en provenance du milieu rural (1,8 % contre 2,8 %).

Les taux d'émigration des femmes vers l'étranger sont en majorité très inférieurs à ceux des hommes surtout en ce qui concerne les migrations vers les pays hors réseau. Ainsi, le taux d'émigration vers les pays hors réseau est de 0,2 % chez les femmes et de 1,1 % chez les hommes, et de respectivement 0,1 % et 0,4 % pour les pays du réseau. Ainsi, l'émigration des hommes vers les pays hors réseau est trois fois plus importante que vers les pays du réseau, alors que chez les femmes le

³Pour toute cette sous-section, voir les tableaux à l'annexe III.

rapport correspondant est de deux. L'immigration internationale est deux fois plus importante chez les hommes que chez les femmes que ce soit en provenance des pays du réseau ou des pays hors réseau.

Le bilan par milieu montre une certaine féminisation de tous les milieux du fait de la migration. En effet, les taux de croissance migratoire des personnes âgées de 15 ans et plus de la capitale et des villes principales sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes. Cela est dû essentiellement aux échanges internationaux qui sont négatifs pour les hommes (surtout avec les pays hors Réseau) et positifs pour les femmes (avec les pays du Réseau) : si l'on ne tient pas compte de la migration internationale, les taux masculins sont en fait supérieurs aux taux féminins.

L'effet de la migration internationale sur la croissance migratoire est presque négligeable pour les femmes des villes secondaires et du milieu rural : leur taux de croissance négatif (-0,5 % et -0,2 %) est essentiellement dû à la migration interne. Pour les hommes des mêmes milieux, les taux internes sont inférieurs à ceux des femmes et, de plus, le déficit international vient accroître le déficit intérieur, de sorte que les taux de croissance totale des villes secondaires et du milieu rural sont de -1,4 %.

Différences selon le groupe d'âges

Sur l'ensemble de la population, on avait constaté que chaque milieu bénéficie d'un excédent migratoire en provenance des milieux moins urbanisés et perd au profit des milieux plus urbanisés. Par exemple, les villes principales perdent au profit de la capitale, et gagnent au détriment des villes secondaires et du milieu rural.

L'analyse par grands groupe d'âges et par sexe montre que ce phénomène de hiérarchisation dans la migration interne est dû principalement aux jeunes de 15-29 ans, et en particulier aux jeunes hommes.

Après l'âge de 30 ans, on n'observe plus ce phénomène de hiérarchisation. Les femmes de plus de 30 ans dans la capitale restent légèrement bénéficiaires par rapport aux autres villes du pays, mais les échanges entre la capitale et le milieu rural sont équilibrés. Les hommes de plus de 30 ans de la capitale perdent au profit des autres villes, contrairement aux hommes de moins de 30 ans. De plus, le milieu rural gagne des hommes de 45 ans et plus en provenance de la capitale. Ce phénomène assez remarquable pourrait s'expliquer par la migration de retour vers les villes intérieures et le milieu rural.

Les conséquences de ces mouvements internes sur les villes sont un rajeunissement de la population masculine, et une féminisation de la population de plus de 30 ans. La tendance au vieillissement de la population masculine en milieu rural est renforcée par la migration internationale des moins de 45 ans : dans ce groupe d'âge, le taux de migration nette internationale du milieu rural est inférieur à -2 %, tandis que chez les hommes de 45 ans et plus le taux est presque nul. Chez les femmes, l'effet de la migration internationale est négligeable.

Pour l'ensemble du Sénégal, on observe un taux de migration nette internationale de -0,3 %. Le taux des femmes est légèrement positif quel que soit le groupe d'âges. Celui des hommes est en revanche négatif (-0,7 %), mais cela est dû principalement aux moins de 45 ans : le taux est de -0,9 % pour les 15-29 ans et de -1,3 % pour les 30-44 ans tandis qu'il est quasiment nul pour les plus de 45 ans. Ainsi, pour l'ensemble du pays, la migration internationale a pour effet de vieillir la population masculine et de féminiser les moins de 45 ans.

Caractéristiques de la population étrangère

Malgré la situation géographique du pays, la part de la population étrangère au Sénégal est relativement faible. En effet, 119 000 en 1976, 123 400 en 1988, ils sont estimés en 1993 à 121 300

personnes, ce qui représente 1,5 % de la population totale. Ces chiffres pourraient être sous-estimés à cause des étrangers qui se déclarent sénégalais dans les différentes opérations de collecte.

Milieu de résidence

Les étrangers au Sénégal préfèrent surtout s'installer dans la capitale (63,2 %). Cependant, 21 % d'entre eux résident dans le monde rural, et 15 % dans les villes principales, tandis que le pourcentage dans les villes secondaires est quasiment négligeable. Ces étrangers sont essentiellement des Guinéens (37,3 %), des Européens (14,5 %) et dans une moindre mesure des Maliens (6 %), des Bissau-Guinéens (5,9 %), des Gambiens (5,1 %) et des Mauritaniens (4,6 %).

Selon leur nationalité, les étrangers ont des préférences différentes dans le choix de leur milieu de résidence. Les Burkinabé, Ivoiriens, Nigériens, Cap-Verdiens, Béninois, Nord Africains et Africains du centre, préfèrent dans leur grande majorité (plus de 80 %) s'installer dans la capitale. Seuls les Gambiens et les Mauritaniens (88,7 et 61,9 % respectivement) ont une préférence beaucoup plus marquée pour le monde rural quant au choix de leur résidence. Par contre, les lieux de résidence préférés des Bissau-Guinéens sont les villes principales (70,4 %).

Quel que soit le milieu de résidence, les Guinéens forment la première communauté étrangère dans la capitale (36,8 %), les villes principales (47,4 %) et le milieu rural (32,8 %). La deuxième communauté représentée est constituée d'Européens dans la capitale (21,4 %), de Bissau-Guinéens dans les villes principales (27,9 %) et de Gambiens et de Mauritaniens en milieu rural (respectivement 21,6 % et 13,4 %). On constate que les étrangers présents dans le monde rural proviennent essentiellement des pays limitrophes.

Tableau III.9 : Répartition de la population étrangère selon la nationalité et le milieu de résidence actuel

nationalité	Pays de	Cap	Vil.		Rur	Tota	Effe
			Princ.	Sec.			
nie	Burkina	83,7	0,00	0,00	16,2	100,	314
	4				00	3	
	Côte-	92,6	3,53	0,00	3,85	100,	280
	d'Ivoire	3			00	8	
	Guinée	62,2	18,7	0,53	18,4	100,	452
	2	9		6	00	61	
	Mali	79,0	11,5	0,00	9,47	100,	729
	2	0			00	3	
	Maurita	34,1	4,02	0,00	61,8	100,	552
	3			5	00	0	
Niger	61,6	0,00	0,00	38,3	100,	534	
1			9	00			
Nigeria	81,8	3,88	3,66	10,6	100,	221	
4			1	00	4		
Bénin	100,	0,00	0,00	0,00	100,	994	
00				00			
Vert	Cap-	92,3	0,00	0,00	7,66	100,	176
4				00	3		
Gambie	9,18	2,11	0,00	88,7	100,	620	
			1	00	9		
Ghana	0,00	0,00	100,	0,00	100,	292	
			00	00			
Bissau	Guinée-	22,4	70,4	0,58	6,61	100,	712
0	2			00	2		
Léone	Sierra-	100,	0,00	0,00	0,00	100,	78
00					00		
Togo	100,	0,00	0,00	0,00	100,	89	
00							
Nord	Afrique	100,	0,00	0,00	0,00	100,	131
00					00	7	
Centr.	Afrique	97,0	2,94	0,00	0,00	100,	252
6					00	1	
Europe	92,9	4,87	1,38	0,82	100,	176	
3				00	11		
Autres	50,5	12,9	2,18	34,3	100,	165	

pays	4	0	7	00	52
Total	63,1	14,8	1,04	20,9	100,121
	6	1	9	00	321
Pourcentage en colonne					
Burkina	3,43	0,00	0,00	2,01	2,59
Côte- d'Ivoire	3,39	0,55	0,00	0,42	2,31
Guinée	36,7	47,3	19,0	32,8	37,3
	5	5	8	0	1
Mali	7,52	4,67	0,00	2,71	6,01
Maurita nie	2,46	1,24	0,00	13,4	4,55
			1		
Niger	0,43	0,00	0,00	0,80	0,44
Nigeria	2,36	0,48	6,44	0,92	1,82
Bénin	1,30	0,00	0,00	0,00	0,82
Cap- Vert	2,12	0,00	0,00	0,53	1,45
Gambie	0,74	0,73	0,00	21,6	5,12
			3		
Ghana	0,00	0,00	23,2	0,00	0,24
		1			
Guinée- Bissau	2,08	27,9	3,26	1,85	5,87
	2				
Sierra- Léone	0,10	0,00	0,00	0,00	0,06
Togo	0,12	0,00	0,00	0,00	0,07
Afrique Nord	1,72	0,00	0,00	0,00	1,09
Afrique Centr.	3,19	0,41	0,00	0,00	2,08
Europe	21,3	4,77	19,3	0,57	14,5
	6	2		2	
Autres pays	10,9	11,8	28,7	22,3	13,6
	2	9	0	4	4
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Effectif	766	179	125	254	121	
	32	65	8	66	321	

Durée de résidence

L'effectif des étrangers dont la durée de résidence est connue est de 120 439 personnes. C'est un effectif extrapolé qu'il faut considérer avec prudence, car l'effectif réellement enquêté est très réduit.

Presque 22 % des étrangers vivant au Sénégal y sont nés. Ce pourcentage est très variable selon la nationalité. En effet, deux tiers des Cap-Verdiens sont nés au Sénégal (67 %). Les autres nationalités ont des pourcentages forts variables : beaucoup d'Ivoiriens (41,2 %), de Burkinabé (38,4 %) et de Maliens (31,4 %) sont nés au Sénégal, alors qu'il n'y a que 9,5 % de Mauritaniens, 11,0 % de Bissau-Guinéens, 12,3 % de Guinéens et 10,3 % de Nigériens qui sont nés au Sénégal.

Globalement, les étrangers non natifs ont une durée moyenne de séjour au Sénégal d'environ 9 ans. Les durées moyennes les plus longues sont observées chez les Cap-verdiens (19,2 ans), les Burkinabé (14,6 ans), les Maliens (13,9 ans) et les Européens (13,8 ans). Les moins longues sont observées chez les Mauritaniens (3,9 ans), les Ivoiriens (5,3 ans) et les Bissau-Guinéens (6,2 ans).

Tableau III.10 Répartition de la population étrangère selon la nationalité, le statut migratoire et la durée de résidence, et durée moyenne de résidence des migrants

Pays de nationalité	atifs	1 an	-4 ans	-9 ans	0-14 ans	5-19 ans	0 ans et +	ndéterminé*	otal non natifs	T	ffectif	urée moyenne
ina Burk	8,38	,00	0,07	,00	1,79	2,56	1,65	3,93	00,0	1	143	4,6
d'Ivoire Côte-	1,19	,54	5,85	9,01	,30	,00	,00	,30	00,0	1	808	,3
ée Guin	2,30	2,01	9,33	8,40	,39	,11	4,51	3,25	00,0	1	4700	,2
Mali	1,41	,80	2,77	,79	1,96	6,34	9,81	2,52	00,0	1	293	3,9
itanie Maur	,51	,19	0,34	4,55	,00	,12	,00	2,80	00,0	1	520	,0
r Nige	4,63	,00	4,02	,00	,00	7,34	,00	8,64	00,0	1	34	
ria Nige	0,31	,00	4,19	1,02	3,76	,00	1,25	9,78	00,0	1	214	,3
n Béni	9,61	,00	5,22	,00	,00	,00	7,37	7,41	00,0	1	94	
Vert Cap-	6,97	,00	4,29	,00	,00	,00	1,43	4,29	00,0	1	763	9,2
bie Gam	9,02	,27	,80	6,69	,31	,00	,95	6,99	00,0	1	209	,7
a Ghan	,00	,00	5,00	,00	,00	,00	,00	5,00	00,0	1	92	
ée-Bissau Guin	0,95	6,68	4,24	8,15	0,14	,22	,26	4,32	00,0	1	801	,2

a-Léone	Sierr	,00	,00	,00	,00	,00	,00	00,00	,00	00,0	1	8	
	Togo	,00	,00	2,19	,00	0,25	,00	,00	7,56	00,0	1	317	,9
ue Nord	Afriq	2,14	,00	3,39	6,03	,00	,00	0,59	,00	00,0	1	521	,4
ue Centr.	Afriq	4,58	1,76	5,85	0,29	,98	,91	0,14	5,07	00,0	1	7611	,6
pe	Euro	8,25	,66	7,36	0,45	,61	,03	0,47	0,40	00,0	1	6552	3,8
es pays	Autr	1,81	0,52	5,76	8,89	,79	,87	4,83	8,33	00,0	1	20439	,7

* Les durées « indéterminées » correspondent aux personnes âgées de moins de 6 ans
 Pour une bonne interprétation des durées moyennes, on ne prend en compte ici que les effectifs extrapolés de plus de 1000 personnes.

Conclusion

Le volume des migrations est important au Sénégal. Sur une population moyenne âgée de 15 ans et plus de 3 963 000, on a enregistré durant la période 1988-92 environ 844 000 migrations internes et internationales. L'analyse des migrations fait apparaître non seulement des variations les régions et les milieux, mais aussi des différences importantes de destination et de provenance selon le sexe et l'âge.

Les femmes migrent autant que les hommes dans le pays, mais les migrations internationales sont essentiellement masculines

Les analyses de ce chapitre montrent d'abord que les hommes sont plus mobiles que les femmes au delà de 25 ans, alors que c'est l'inverse avant 25 ans. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les femmes se mariant à un âge jeune effectuent le plus souvent des migrations pour rejoindre leur domicile conjugal (virilocalité). Elles peuvent effectuer des migrations économiques généralement avant le mariage (cas des domestiques), alors que les hommes effectuent en majorité des migrations à caractère économique (recherche d'emploi, affectation) sans nécessairement être accompagnés de leur conjointe.

Sur environ 844 000 migrations internes et internationales sur la période 1988-92, près de 56 % sont faites par des hommes. Cependant, sur les 559 000 migrations internes, une majorité (plus de 52 %) sont dues aux femmes. Le déséquilibre selon le sexe observé sur le total des migrations est essentiellement dû à la migration internationale : sur 285 000 migrations à destination ou en provenance des pays étrangers, 70 % sont dues aux hommes, et ces migrations internationales représentent plus de 43 % des migrations masculines.

Des échanges migratoires internes intenses qui profitent essentiellement à Dakar et à la région de Diourbel

Les études⁴ réalisées au cours des trois dernières décennies montrent que la répartition de la population dans le territoire sénégalais est très inégale et subit des modifications continues. On assiste en particulier à une concentration progressive de la population au niveau des zones urbaines de faible étendue. Cette inégale répartition de la population provient plus des migrations que des différences d'accroissement naturel.

Les résultats présentés ici confirment l'importance du volume des migrations vers les centres urbains. En effet, au Sénégal, comme dans les autres pays en voie de développement, le milieu urbain caractérisé par son relatif développement industriel et de l'expansion de ses activités tertiaires constitue une destination privilégiée des migrants.

Au sein du milieu urbain, les villes secondaires semblent le moins bénéficier de la migration, relativement à leur population. Elles constituent des lieux de transits des migrants surtout vers ou en provenance des autres villes. Mais on ne peut pas dire qu'elles servent de relais de la migration du milieu rural vers les villes plus importantes, car les migrations en provenance du milieu rural sont en majorité directement orientées vers les villes principales et la capitale.

En fait, la hiérarchie urbaine semble être positivement associée au degré d'attraction migratoire : plus la ville est importante, plus elle attire et retient les migrants. Ceci renforce la concentration urbaine au Sénégal, en particulier dans la capitale. Cependant, **les migrations internes n'entraînent pas un grand déséquilibre de croissance entre les milieux**. Les taux de croissance migratoire varient peu et leur ampleur reste bien inférieure à la croissance naturelle.

⁴ Voir à cet effet l'enquête Démographique de 1960-61, les recensements de 1976 et 1988.

L'effet de la migration est moins important sur la croissance globale des villes que sur la composition de la population de ces villes. **Du fait d'une migration interne différenciée selon le sexe et l'âge, on assiste, en milieu urbain au Sénégal, à un rajeunissement de la population masculine, en même temps qu'à une féminisation des moins de 30 ans. Inversement en milieu rural, la population masculine vieillit.**

L'analyse des matrices migratoires selon la région administrative montre l'effet du développement économique de **la région de Dakar qui est le principal pôle d'attraction migratoire au niveau national**. Hormis cela, les régions de Fatick, Kaolack, Louga et Thiès entretiennent des échanges migratoires intenses, avec comme pôle d'attraction la région de Diourbel où se situe Touba, la capitale du Mouridisme. **La région de Diourbel constitue un pôle secondaire de la migration au niveau national.**

Sur ce dernier point, il est important de rappeler que, bien qu'étant considéré comme un village du point de vue administratif (donc assimilé au milieu rural), Touba est par la taille de sa population, la deuxième ville du Sénégal. Si ce n'était un croît migratoire international négatif (-0,9 %), la région de Diourbel connaîtrait une croissance positive de 1,7 % en raison des flux internes. Le développement des infrastructures urbaines à Touba font de cette nouvelle ville un point de destination de nombreux migrants à la recherche d'un emploi ou de meilleures conditions de vie. Un résultat remarquable de l'enquête est que la migration vers la région de Diourbel est encore plus importante pour les femmes que pour les hommes en provenance des régions limitrophes : les études approfondies devraient se pencher sur l'explication de cette migration différentielle, notamment par rapport au rôle d'attraction que peut jouer la ville de Touba.

On constate qu'après Diourbel et Dakar, la région de Tambacounda est la troisième région bénéficiaire des flux migratoires internes. Bien que les flux en provenance ou à destination de cette région enclavée ne sont pas très importants, elle a un solde migratoire positif avec pratiquement toutes les autres régions. Si ce n'était un solde international négatif, le taux de croissance de la région de Tambacounda serait supérieur à celui de la région de Dakar.

Un déficit migratoire international modéré mais qui touche surtout les jeunes hommes en milieu rural

Le Sénégal a perdu environ -0,3 % par an de sa population âgée de 15 ans et plus durant la période 1988-92 au bénéfice des pays étrangers. Cela est dû essentiellement aux hommes (-0,7 % contre +0,1 % pour les femmes). Mais il faut ajouter que c'est un taux relativement bas qui, même chez les hommes du groupe d'âges 15-44 ans (les plus propices à la migration internationale), n'atteint pas -1,0 %. **Le Sénégal est donc un pays d'émigration internationale nette, mais modérée.** Les échanges internationaux sont plutôt équilibrés à l'échelle du pays. De plus, la migration internationale dans son ensemble (émigration et immigration) n'a pas un poids considérable : **la migration interne représente environ deux tiers des 800 000 migrations enregistrées au Sénégal durant la période 1988-92, contre un tiers pour la migration internationale.** Ajoutons enfin que la population étrangère est en proportion très minime (1,5 %) et a très peu changée depuis l'indépendance : la migration internationale est essentiellement le fait des Sénégalais eux-mêmes.

La migration internationale a moins d'effet sur le volume global de la population que sur la composition de cette population. Par exemple, l'immigration internationale est deux fois plus importante chez les hommes que chez les femmes que ce soit en provenance des pays du Réseau ou des pays hors Réseau. Mais on remarque que le bilan des échanges internationaux diffère grandement selon le sexe : le solde positif avec les pays du Réseau est imputable à 80 % aux femmes, tandis que le solde négatif avec les pays hors Réseau est dû à plus de 90 % aux hommes.

Mais surtout, la migration internationale a eu des effets sur l'exode rural et sur l'urbanisation. **Le déficit de la migration internationale, surtout observé en milieu rural chez les hommes de moins de 45 ans a renforcé l'effet de la migration interne sur le vieillissement de la population masculine en milieu rural.** En fait, contrairement à ce qu'on pourrait penser, **l'exode rural des hommes n'est pas d'abord dirigé vers le milieu urbain mais à 70 % vers l'étranger.** Il semble ainsi que les villes du Sénégal ne constituent pas particulièrement des relais pour la migration internationale mais plutôt des points d'ancrage des populations migrantes.

CHAPITRE IV

CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

DES MIGRANTS ET DES NON-MIGRANTS

INTRODUCTION

Beaucoup d'auteurs ont mis en évidence des relations de causalité entre des variables individuelles telles que l'âge, l'état matrimonial, le niveau d'instruction, l'occupation et le statut migratoire. Toutefois, il importe de noter que la limite des analyses causales axées sur les caractéristiques individuelles réside dans le fait que la décision de migrer ou non dépend également des facteurs exogènes à l'individu tels que la famille, l'environnement socioculturel, climatique et politique. Par exemple, "la plupart des travailleurs africains en France conçoivent que leur retraite sera assurée par l'émigration de leurs enfants⁵". Dans l'espoir de recevoir des revenus monétaires de son travail, la famille contribue à la décision de migrer de l'individu en participant pour une large part à sa formation.

Le présent chapitre sans avoir la prétention de combler les insuffisances des analyses causales susmentionnées, vise à mettre en relief l'interaction entre quelques caractéristiques individuelles et le statut migratoire.

Avant d'aborder l'analyse proprement dite, précisons le sens du concept de statut migratoire. Le statut migratoire est la situation d'un (une) enquêté (e) eu égard à la migration, défini par rapport à la sous-préfecture. Ainsi est appelé migrant tout individu ayant effectué une ou plusieurs migrations en dehors des limites d'une sous-préfecture. Cinq catégories ont été définies selon la durée écoulée depuis la migration jusqu'à l'enquête (les abréviations utilisées dans les tableaux figurent entre parenthèses) :

- Immigrants arrivés dans les cinq dernières années ("Imm - 5ans")
- Immigrants arrivés il y a plus de 5 ans ("Imm + 5 ans")
- Migrants de retour à leur lieu de naissance depuis moins de 10 ans (MigRt - 10 ans)
- Migrants de retour à leur lieu de naissance depuis 10 ans ou plus (MigRt + 10 ans)
- Non-migrants

⁵ Cité par Meillassoux, C. (1979), page 195.

STRUCTURE PAR AGE ET SEXE DES MIGRANTS ET DES NON-MIGRANTS

L'âge et le sexe constituent des variables déterminantes dans l'étude de la mobilité spatiale, notamment en Afrique Sub-Saharienne. La division sexuelle du travail domestique fait que la migration affecte plus les personnes d'âge actif et les hommes. Pour l'essentiel, cela tient au fait que les travaux notamment rémunérateurs sont plus accessibles aux hommes qu'aux femmes. Dès lors, il apparaît que les hommes sont plus exposés aux migrations de longues distances surtout vers les zones susceptibles de pourvoir des emplois.

La population de 6 ans et plus est estimée à 6 331 000; soit 80,3 % de la population totale au moment de l'enquête. Cette population est constituée de 55,4% de non migrants (dont 48,2% d'hommes et de 51,8% de femmes) et de 44,6 % de migrants (dont 47,1% d'hommes et 52,9% de femmes). L'analyse comparative selon le statut migratoire montre que le poids des jeunes est plus important au niveau de la population (respectivement 48,1% et 15,6% de personnes âgées de 6 à 14 ans (tableau IV-1).

Tableau IV-1 : Répartition de la population âgée de 6 ans et plus selon l'âge, le sexe et le statut migratoire

Groupes d'âge	Non-Migrants			Migrants			Total
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	
6 -14	51,57	44,78	1685307	16,79	14,59	441652	2126959
15-59	44,04	49,89	1650993	69,88	75,70	2059317	3710310
60 +	4,39	5,33	171075	13,33	9,71	323004	494079
Total	100,00	100,00	3507375	100,00	100,00	2823973	6331348

Les résultats du tableau IV-1 ci-dessus corroborent l'une des assertions relatives à la sélectivité de la migration. En effet, ils montrent que la migration affecte plus les personnes d'âge actif que les autres catégories: 72,9% des migrants sont âgés de 15-59 ans, 15,6% sont âgés de 6-14 ans et 11,4% ont plus de 60 ans.

En revanche, l'analyse de la structure par grands groupes d'âges montrent que la proportion de femmes migrantes d'âge actif (15-59 ans) est supérieure à celle des hommes (75,7% contre 69,9%).

La prédominance de la migration féminine peut être liée à une mauvaise déclaration de l'âge des femmes. Hormis cette réserve, cette forte migration féminine peut être réelle et serait le résultat d'un regroupement familial.

L'analyse concomitante des courbes des rapports de masculinité selon le statut migratoire (cf graphique IV-1 et tableau IV-2) montre, pour l'ensemble des 6 ans et plus, une prédominance masculine aux jeunes âges (6-14 ans) qui s'expliquerait par l'existence d'une migration féminine plus importante à ces âges. A partir de 15 ans s'observe un déficit d'hommes, avec une tendance qui se maintient jusqu'à 55 ans. Au delà de cet âge, les fluctuations que l'on observe sont peut-être dues à des erreurs de collecte sur l'âge. Ce déficit en hommes s'expliqueraient entre autres non seulement par une implication plus importante des hommes dans le processus migratoire mais aussi une migration masculine orientée vers l'extérieur.

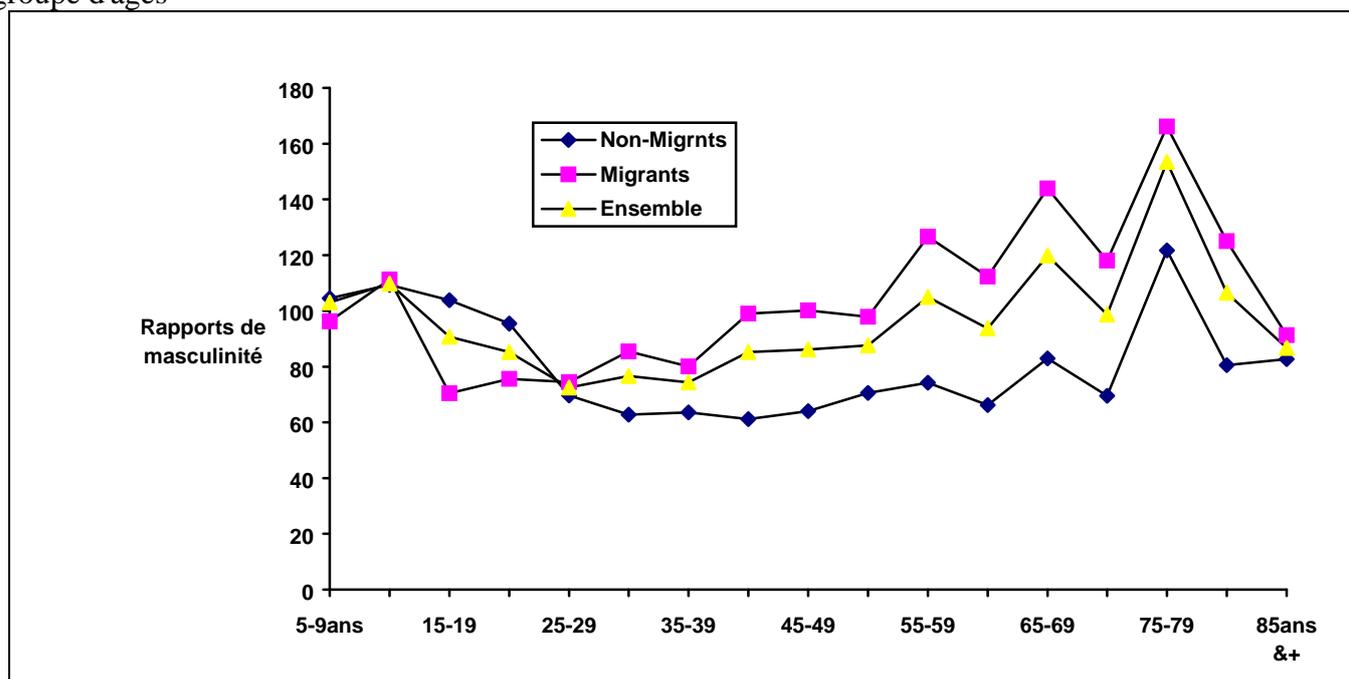
Chez les non-migrants les rapports de masculinité montrent une prédominance masculine entre 6 et 19 ans et un déficit des hommes pratiquement dans tous les autres groupes d'âges. Chez les migrants, le déficit des hommes est observé dans le groupe 6-9 ans puis à partir de 15 ans. Il se maintient jusqu'à 40 ans et est observé à nouveau pour les 85 ans et plus. Parmi les hypothèses qui

peuvent expliquer ces tendances, citons la qualité des données sur l'âge en particulier pour les vieilles personnes. L'effet de la surmortalité masculinité est aussi un facteur explicatif surtout aux âges élevés. La migration différentielle des sexes (tendance plus marquée pour les hommes à migrer vers l'étranger) qui est une des caractéristiques du phénomène migratoire dans la sous-région constitue un des facteurs explicatifs les plus pertinents. De ce point de vue, les niveaux plus bas des rapports de masculinité observés chez les non-migrants par rapport aux migrants peut s'expliquer par le fait qu'une partie des migrants sont internes alors que d'autres migrants choisissent d'aller à l'extérieur du pays.

Tableau IV-2 : Rapports de masculinité selon le sexe et le statut migratoire

Groupes	Rapports de masculinité		
	Non-migrants	Migrants	Ensemble
5-9ans	104,5	96,2	103,0
10-14 "	109,3	111,3	109,8
15-19 "	103,8	70,5	90,8
20-24 "	95,4	75,6	85,2
25-29 "	69,7	74,5	72,5
30-34 "	62,8	85,5	76,6
35-39 "	63,6	80,1	74,4
40-44 "	61,2	99,0	85,3
45-49 "	64,1	100,1	86,2
50-54 "	70,6	97,9	87,6
55-59 "	74,2	126,6	105,0
60-64 "	66,2	112,3	93,7
65-69 "	83,0	143,9	119,8
70-74 "	69,6	118,0	98,7
75-79 "	121,7	166,1	153,4
80-84 "	80,5	125,0	106,4
85+	82,7	91,3	86,7
Ensemble	92,7	91,3	92,1

Graphique IV-1 : Rapports de masculinité selon le statut migratoire et le groupe d'âges



CARACTERISTIQUES DES MIGRANTS ET DES NON MIGRANTS SELON LA RÉGION GÉO-ÉCONOMIQUE

Rappelons que pour les besoins de l'analyse, le territoire national a été subdivisé en 4 grandes zones: l'Ouest, le Centre, le Sud et le Nord-Est. L'Ouest comprend les régions de Dakar et de Thiès; le Centre comprend les régions de Diourbel, de Kaolack, de Louga et de Fatick; le Sud se compose de la seule région de Ziguinchor; enfin le Nord-Est comprend les régions de Saint-Louis, de Tambacounda et de Kolda.

Dans l'étude de la mobilité spatiale, les auteurs tiennent compte du caractère répulsif/attractif des zones de départ et de destination qui orientent les flux migratoires. Ces flux sont essentiellement le résultat de la présence ou non d'investissements socio-économiques pourvoyeurs d'emplois rémunérateurs.

Les résultats du tableau 4.3 montrent que 37,7% de la population de 6 ans et plus se trouvent dans la région de l'Ouest, 33,9% dans le Centre, 23,2% dans le Nord-Est et seulement 5,2% dans le Sud.

L'analyse de ces résultats classés selon la région géo-économique montre qu'aussi bien l'immigration que la migration de retour sont plus importantes dans les régions de l'Ouest et du Centre, soit plus de 60% . Il faut cependant noter que la migration de retour est aussi importante au Nord-est. Ainsi, il apparaît que la région de l'Ouest est plus attractive que les autres. Cela s'expliquerait par le fait que cette zone (régions de Dakar et de Thiès) est la plus urbanisée du Sénégal et offre un environnement économique plus favorable à l'emploi.

Tableau IV-3: Répartition de la population de 6 ans et plus selon la région géo-économique actuelle et le statut migratoire

Statut\Régions	Ouest	Centre	Sud	Nord-Est	Total
Imm -5	11,33* 42,81**	9,08 30,80	10,97 5,72	8,92 20,67	632634 100,00
Imm +5	29,93 47,28	24,42 34,66	22,10 4,82	13,65 13,23	1512799 100,00
Mrt-10	5,04 29,58	6,30 33,23	9,49 7,69	8,19 29,50	407204 100,00
Mrt+10	3,80 33,24	4,07 31,97	8,06 9,73	4,67 25,06	273502 100,00
NMig	49,90 34,01	56,12 34,35	49,38 4,65	64,56 27,00	3507375 100,00
Effectif total	2390187 37,74	2146742 33,90	330099 5,21	1466486 23,15	6333514 100,00

* % en colonne ** % en ligne

N.B.: Imm-5 = Immigrants de moins de 5 ans, Imm+5 = Immigrants de plus de 5 ans, Mrt-10 = Migrants de retour de moins de 10 ans, Mrt+10 = Migrants de retour de plus de 10 ans et NMig = Non migrants

L'analyse différentielle selon le sexe et la région géo-économique (tableau IV-4) montre que la proportion des non migrants est plus importante chez les hommes que chez les femmes, dans toutes les régions sauf dans celle du Nord-Est. Il est à noter que la région du Sud, quel que soit le sexe, reçoit le même volume d'immigrants (5,30%). Les régions du Sud et du Nord-est reçoivent beaucoup plus de migrantes de retour. On compte 23 à 28% de femmes contre 6 à 8% d'hommes dans le Nord-Est. Pour le Sud, ces pourcentages sont respectivement de 10 à 11% contre 6 à 8%.

Tableau IV-4 : Répartition en % de la population de 6 ans et plus selon le sexe, la région géo-économique et le statut migratoire

Statut	Régions géo-économiques
--------	-------------------------

migratoire	Hommes					Femmes				
	Ouest	Centre	Sud	Nord-Est	Effectif	Ouest	Centre	Sud	Nord-Est	Effectif
Imm-5	10,77* (42,16)	9,16 (30,58)	10,87 (5,77)	9,32 (21,77)	300871 (100)	11,88 (43,40)	9,00 (31,00)	11,06 (5,68)	8,56 (19,93)	331763 (100)
Imm+5	29,21 (51,27)	19,95 (29,86)	22,25 (5,30)	13,13 (5,30)	671255 (100)	30,62 (44,10)	28,35 (38,49)	21,96 (4,44)	14,12 (12,96)	841544 (100)
Mrt-10	5,42 (28,46)	7,92 (35,49)	8,13 (5,79)	9,78 (5,79)	224278 (100)	4,67 (30,95)	4,88 (30,47)	10,76 (10,02)	6,76 (28,58)	182926 (100)
Mrt+10	4,02 (31,11)	5,11 (34,44)	7,89 (8,28)	5,91 (8,28)	152291 (100)	3,59 (35,92)	3,16 (29,82)	8,22 (11,55)	3,56 (22,71)	121211 (100)
Nmig	50,58 (35,32)	57,86 (34,44)	50,85 (4,81)	61,85 (4,81)	1687554 (100)	49,23 (32,79)	54,60 (34,27)	48,00 (4,49)	67,00 (28,45)	819821 (100)
Effectif	1178199 (38,80)	100446 (38,08)	159753 (5,26)	693835 (5,26)	3036249 (100)	1211988 (36,76)	1142280 (34,64)	170346 (5,17)	77261 (23,43)	3297265 (100)

* % en colonne () % en ligne

N.B.: Imm-5 = Immigrants de moins de 5 ans, Imm+5 = Immigrants de plus de 5 ans, Mrt-10 = Migrants de retour de moins de 10 ans, Mrt+10 = Migrants de retour de plus de 10 ans et NMig = Non migrants

ETAT MATRIMONIAL ET STATUT MIGRATOIRE

Dans ce qui suit, l'état matrimonial a été défini pour la population résidente âgée de 15 ans ou plus au moment de l'enquête. Les catégories retenues sont les suivantes : célibataires, marié(e) monogame, marié polygame (2 à 4 épouses s'il s'agit d'un homme), mariée à un polygame (avec 1 à 3 coépouses s'il s'agit d'une femme), en union libre, séparé(e)/divorcé(e) et veuf(ve).

Les résultats par sexe qui figurent aux Tableau IV-5 et IV-6 confirment ceux mis en évidence dans les études antérieures relatives à l'intensité de la nuptialité (ESF de 1978, EDS I de 1986 et EDS II de 1992), surtout pour les femmes. En effet, près de 69 % des femmes de 12 ans et plus ont contracté un mariage pour près de 45% des hommes. Par ailleurs les proportions de non célibataires sont plus importantes chez les migrants quel que soit le sexe (78,4% contre 58,4% chez les femmes et 58,8% contre 30,2% chez les hommes). De la même manière on observe des proportions plus élevées de personnes en union libre ou en rupture d'union (séparés/divorcés ou veufs) chez les migrants comparativement aux non-migrants pour les deux sexes.

Chez les non-migrants, on constate que 69,8 % des hommes sont célibataires contre seulement 41,6 % pour les non-migrantes. Chez les migrants, la différence entre sexe est beaucoup moins importante : 41,3 % pour les hommes contre 21,7 % chez les femmes. Cette différence peut s'expliquer par les proportions les plus importantes d'hommes célibataires dans la migration récente (61,5 % contre 33,6 % pour les femmes). En outre, on remarque que les migrants anciens (de retour ou non) sont toujours moins souvent célibataires que les migrants récents.

Le statut migratoire introduit quelques différences entre les catégories de mariés. Mais ces différences sont plus exacerbées chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, les différences entre migrants et non-migrants monogames ou entre migrants et non-migrants polygames ne dépassent guère 8 points alors que les proportions de migrantes monogames et les proportions de migrantes polygames sont respectivement double des proportions de non-migrantes monogames et de non-migrantes polygames.

Tableau IV-5 : Répartition de la population féminine de 12 ans et plus selon l'état matrimonial et le statut migratoire

	Statut migratoire							Total
	Imm-5	Imm+5	Mrt-10	Mrt+10	Migrts	Nmig		
Célibataire	33,59	18,8	25,63	8,88	21,67	41,61	31,22	804110
Monogame	37,57	32,60	37,84	38,74	34,80	26,53	30,84	794204
Polygame	21,57	34,60	15,21	32,37	30,64	22,95	26,96	694251
Union libre	0,24	0,06	0,34	0,0	0,13	0,04	0,08	2175
Séparé/divorcé	3,10	2,51	6,03	3,64	3,17	2,23	2,72	70098
Veuf	3,94	11,43	4,95	16,37	9,58	6,65	8,18	210602

Effectif total	262946	787065	170715	121033	1341759	1233681	2575440	2575440
----------------	--------	--------	--------	--------	---------	---------	---------	---------

Tableau IV-6 : Répartition de la population masculine de 12 ans et plus selon l'état matrimonial et le statut migratoire

	Statut migratoire							Total	
	Imm-5	Imm+5	Mrt-10	Mrt+10	Migrts	Nmig			
Célibataire	61,45	38,44	47,68	13,82	41,25	69,80	54,67	1523898	
Monogame	29,64	40,16	38,11	49,08	38,96	19,88	29,99	795741	
Polygame	8,88	18,36	11,9	32,29	17,00	9,09	13,18	694243	
Union libre	0,27	0,02	0,0	0,00	0,06	0,01	0,04	2175	
Séparé/divorcé	1,45	1,94	1,46	1,98	1,77	0,57	1,21	70098	
Veuf	0,30	1,07	0,59	2,02	0,97	0,65	0,82	210602	
Effectif total	331763	841314	182926	121138	1477141	1819616	3296757	3296757	

N.B.: Imm-5 = Immigrants de moins de 5 ans, Imm+5 = Immigrants de plus de 5 ans, Mrt-10 = Migrants de retour de moins de 10 ans, Mrt+10 = Migrants de retour de plus de 10 ans, migrts=Migrants et NMig = Non migrants

Les femmes sont toujours plus nombreuses en rupture d'union que les hommes, quel que soit le statut migratoire. Les migrants semblent un peu plus souvent en rupture d'union par divorce ou par veuvage quel que soit le sexe (2,7 % contre 1,2 % pour les non-migrants chez les hommes et 12,8 % contre 8,9 % pour les non-migrantes chez les femmes). Le régime polygamique en vigueur dans la société sénégalaise peut expliquer ce niveau élevé des proportions de femmes en rupture d'union par rapport à celles des hommes alors que les faibles proportions de personnes en unions libres renvoie à la prédominance des valeurs islamiques qui ne tolèrent pas de telles pratiques. On peut noter cependant que les femmes sont plus disposées à ce type d'union que les hommes et ce, quel que soit le statut migratoire.

Niveau d'instruction ET STATUT MIGRATOIRE

Comme certaines études l'ont mise en évidence, la scolarisation est liée à la migration (Findley S.E and al, 1988; Caldwell J., 1968; Zachariah K.C., 1966). En général, les migrants ont plus d'initiative, ce qui les prédispose à une meilleure formation. Cet avantage par rapport aux non migrants fait que leur chance de réussite est plus grande, là où les opportunités existent.

Dans l'ensemble (tableau IV-7), la population sénégalaise est encore à majorité analphabète (57,4 %). Près de 32% seulement ont été scolarisés. Il ne semble pas y avoir, pour l'ensemble, de différences significatives entre les migrants et les non-migrants en ce qui concerne aussi bien les taux d'analphabétisme que les proportions de personnes alphabétisées.

Par contre pour les personnes scolarisées des différences apparaissent. Ainsi, les non-migrants semblent plus instruits que les migrants au niveau du primaire (25,6 % contre 19,5 %) alors que pour les niveaux secondaire et plus les migrants l'emportent sur les non-migrants (13,1 % contre 5,8 % pour les non-migrants).

Dans l'ensemble également, les immigrants sont plus instruits que les migrants de retour. Qu'il s'agisse d'immigrants ou de migrants de retour, les plus récents semblent plus instruits que les anciens. Cette relation se vérifie également pour les scolarisés quel que soit le niveau d'instruction avec seulement la différences que les écarts entre migrants récents et migrants anciens plus importants pour le niveau primaire que pour le secondaire (7 points et 9 points respectivement pour les immigrants et pour les migrants de retour de niveau primaire contre 3 et 5 points pour les immigrants et les migrants de retour de niveau secondaire ou plus).

Tableau IV-7 : Répartition de la population de 6 ans et plus selon le niveau d'instruction et le statut migratoire (Ensemble)

migratoire	NS-Nalph	NS-Alph	Primaire	Sec & +	Total
Imm -5a	48.51	10.66	25.06	15.77	100.00 (628851)
Imm +5a	58.81	10.34	18.04	12.80	100.00 (1511921)
MigRt-10	53.29	12.28	21.25	13.18	100.00 (406580)
MigRt+10	65.39	13.46	12.43	8.72	100.00 (273502)
Total migrt	56.36	11.00	19.52	13.12	100.00 ()
N-Migr.	57.39	11.21	25.63	5.77	100.00 (483983)
Total	56.93	11.11	22.90	9.06	100.00 (6304837)

Les distributions par sexe (tableaux IV-8 et IV-9) laissent apparaître des différences. Les hommes sont généralement plus instruits que les femmes avec un taux d'analphabétisme moins élevé (45,1 % contre 67,9 % pour les femmes). Les hommes semblent bénéficier plus des programmes d'alphabétisation avec un taux de 16,6 % de non scolarisés alphabétisés contre seulement 6 % pour les femmes. Pour les personnes scolarisées, quel que soit le niveau d'instruction les hommes sont plus instruits que les femmes (26,6 % contre 19,5 % pour les femmes de niveau primaire et 11,7 % contre 6,6 % pour les femmes de niveau secondaire et plus).

Lorsqu'on prend en compte le statut migratoire on constate que parmi les hommes les migrants sont plus instruits que les non-migrants (taux d'analphabétisme de 41,7 % contre 47,7 % pour les non-migrants) mais que chez les femmes les non-migrantes semblent plus instruites que les migrantes (66,4% d'analphabètes contre 69,8 % pour les migrantes). Cette relation apparaît également au niveau des proportions de migrants ou de migrantes alphabétisés où les migrants l'emportent chez les hommes alors que le contraire est observé chez les femmes.

En ce qui concerne le niveau d'instruction, alors que les migrants présentent les proportions les plus élevées aux niveaux secondaire et plus, c'est l'inverse que l'on observe au niveau primaire. A même niveau d'instruction, ces différences entre migrants et non-migrants sont plus importantes pour les hommes (8 points contre 4 points pour les femmes en ce qui concerne le primaire et 11 points contre 4 points pour les femmes pour le niveau secondaire et plus).

Tableau IV-8 : Répartition de la population de 6 ans et plus selon le niveau d'instruction et le statut migratoire (Hommes)

migratoire	NS-Nalph	NS-Alph	Primaire	Sec & +	Total
Imm -5a	37.09	16.37	26.45	20.09	100.00 (298843)
Imm +5a	40.49	18.40	22.22	18.90	100.00 (670772)
MigRt-10	42.39	18.85	21.99	16.77	100.00 (223867)
MigRt+10	54.72	21.17	13.97	10.14	100.00 (152291)
Total Migrt	41.66	18.34	22.19	17.82	100.00 (1475081)
N-Migr.	47.70	15.26	30.19	6.85	100.00 (1675513)
Total	45.01	16.63	26.62	11.73	100.00

					(3021286)
--	--	--	--	--	-----------

Tableau IV-9 : Répartition de la population de 6 ans et plus selon le niveau d'instruction et le statut migratoire (Femmes)

	NS-Nalph	NS-Alph	Primaire	Sec & +	Total
Imm -5a	58.85	5.50	23.81	11.85	100.00 (330008)
Imm +5a	73.43	3.92	14.71	7.94	100.00 (841149)
MigRt-10	66.66	4.22	20.33	8.79	100.00 (182713)
MigRt+10	78.79	3.77	10.49	6.95	100.00 (121211)
Total migrt	69.77	4.30	17.10	8.84	100.00 (1475081)
N-Migr.	66.37	7.45	21.41	4.77	100.00 (1808470)
Total	67.89	6.04	19.47	6.60	100.00 (3283551)

N.B.: Imm-5 = Immigrants de moins de 5 ans, Imm+5 = Immigrants de plus de 5 ans, Mrt-10 = Migrants de retour de moins de 10 ans, Mrt+10 = Migrants de retour de plus de 10 ans et NMig = Non migrants

Au niveau du statut migratoire détaillé, les migrants récents sont plus instruits que les anciens avec des taux d'analphabétisme plus faibles d'une part et des proportions de personnes alphabétisées plus élevées. Cette relation semble se vérifier pour tous les niveaux et quel que soit le sexe, à la différence près que chez les hommes, les proportions de personnes alphabétisées sont plus élevées pour les migrants anciens. En considérant par ailleurs les seuls scolarisés, on note pour chaque sexe que les écarts entre immigrants d'une part et migrants de retour d'autre part, sont toujours plus importants au niveau du primaire. '

ACTIVITE ECONOMIQUE ET STATUT MIGRATOIRE

Type d'activité économique

Selon les résultats du tableau IV-10, on constate que la population de 6 ans et plus est constituée de 50,8 % d'occupés. La proportion d'occupés est plus importante chez les migrants que chez les non migrants (respectivement 56,9 et 45,8 %). Le taux de chômage (calculé à partir des personnes sans emploi mais ayant déjà travaillé ainsi que les personnes en quête de leur premier emploi) est plus élevé pour les migrants (5 %) que les non-migrants (3 %). Il est cependant plus intéressant de prendre en compte le chômage urbain qui constitue un bon indicateur de l'insertion urbaine. Les résultats indiquent que le chômage en milieu urbain se situe au taux de 11 % soit près de 14 % pour les non-migrants contre 10 % pour les migrants. Ainsi donc, les migrants semblent s'insérer plus facilement que les non-migrants sur le marché de travail urbain sénégalais.

Tableau IV-10 : Répartition de la population de 6 ans et plus selon le type d'activité et le statut migratoire (Ensemble)

Type d'activité	Statut migratoire								
	Imm-5	Imm+5	Mrt-10	Mrt+10	grts	Mi	NMig	otal	T
Occupé	43,26	57,78	63,32	73,86	56,91	45,81	50,77		
Chômeur	1,78	1,15	2,38	0,72	1,43	0,43	0,87		
Quête d'emploi	1,73	1,58	1,98	1,21	1,64	1,08	1,33		

Femme au foyer	20,67	17,54	16,80	11,24	17,52	12,45	14,71
Elève/étudiant	24,02	12,01	10,57	2,19	13,52	26,39	20,64
Retraité/rentier	0,34	1,78	0,81	1,49	1,29	0,23	0,70
Autre inactif	7,46	7,84	3,64	9,28	7,29	12,13	9,96
Indéterminé	0,74	0,33	0,50	0,02	0,41	1,48	1,00
effectif total	100,00 (628851)	100,00 (1511861)	100,00 (406580)	100,00 (273502)	100,00 (2821207)	100,00 (3484080)	100,00 (6305287)
Taux de chômage urbain	12,8	8,1	17,9	9,3	10,1	13,9	11,1

En considérant le statut migratoire détaillé, on observe que les migrants récents, qu'il s'agisse d'immigrants ou de migrants de retour sont souvent moins occupés que les plus anciens (43,3 % contre 57,8 % pour les immigrants et 63,3 % contre 73,9 % pour les migrants de retour). Les différences se reflètent tant au niveau du chômage global que pour le chômage urbain. Pour ce dernier, les taux sont respectivement de 12,8 % contre 8,1 % pour les immigrants anciens et 17,9 % contre 9,3 % pour les migrants de retour anciens.

Les résultats par sexe (tableaux IV-11 et IV-12) indiquent que les hommes sont souvent plus occupés que les femmes et ce quel que soit le statut migratoire. Les écarts entre sexe sont cependant plus importants pour les migrants (22 points) que pour les non-migrants (12 points).

Les hommes sont plus souvent au chômage que les femmes. Ainsi, en milieu urbain, on observe 13,9 % d'hommes à la recherche d'emploi contre 6 % pour les femmes. La remarque est vraie quel que soit le statut migratoire (12,9 % contre 4,9 % chez les migrants et 16,6 % contre 8,9 % chez les non-migrants). En prenant en compte le statut migratoire détaillé, on remarque que les écarts entre sexe sont toujours plus importants pour les migrants récents. Ce faible niveau du chômage féminin qui a été observé par d'autres travaux résulte moins d'une plus forte insertion professionnelle des femmes comme par exemple en ville, que de leur attitude à se déclarer comme femmes au foyer plutôt que comme des chômeuses.

Tableau IV-11 : Répartition de la population masculine de plus de 6 ans selon le type d'activité et le statut migratoire

Type d'activité	Statut migratoire						
	Imm-5	Imm+5	Mrt-10	Mrt+10	igrts M	NMig	Tal To
Occupé	55,59	68,46	76,67	83,47	68,67	52,08	59,47
Chômeur	2,86	2,07	3,39	1,10	2,36	0,57	1,37
Quête d'emploi	2,94	2,89	2,96	1,76	2,78	1,70	2,18
Elève/étudiant	30,62	16,65	11,85	2,47	17,34	32,88	25,95
Retraité/rentier	0,54	3,32	1,17	2,55	2,26	0,36	1,21
Autre inactif	6,93	6,40	3,30	8,62	6,25	10,75	8,75
Indéterminé	0,52	0,21	0,65	0,03	0,33	1,63	1,05
Effectif total	100,00 (298843)	100,00 (670616)	100,00 (223867)	100,00 (152291)	100,00 (1345870)	100,00 (1675610)	100,00 (3021480)
Taux de chômage urbain	15,5	10,7	20,6	11,8	12,9	16,6	13,9

Tableau IV-12: Population féminine de 6 ans et plus selon le type d'activité et le statut migratoire

Type d'activité	Statut migratoire						
	Imm-5	Imm+5	Mrt-10	Mrt+10	Migrts	Nmig	Total

Occupé	32,09	49,27	46,98	61,80	46,18	40,00	42,77
Chômeur	0,80	0,41	1,14	0,25	0,58	0,29	0,42
Quête d'Emploi	0,64	0,54	0,77	0,52	0,59	0,51	0,55
Femme au Foyer	39,39	31,50	37,37	25,35	33,49	23,93	28,22
Elève/Étudiant	18,39	8,31	9,01	1,83	10,04	20,41	15,75
Retaité/Rentier	0,16	0,55	0,36	0,15	0,41	0,11	0,24
Autre Inactif	7,93	8,99	4,05	10,10	8,23	13,41	11,08
Indéterminé	0,93	0,42	0,32	0,00	0,49	1,34	0,96
Effectif total	100,00 (330008)	100,00 (841245)	100,00 (182713)	100,00 (121211)	100,00 (1475337)	100,00 (1808470)	100,00 (3283807)
Taux de chômage urbain (%)	6,8	3,7	11,3	4,7	4,9	8,9	6,0

N.B.: Imm-5 = Immigrants de moins de 5 ans, Imm+5 = Immigrants de plus de 5 ans, Mrt-10 = Migrants de retour de moins de 10 ans, Mrt+10 = Migrants de retour de plus de 10 ans, Migrts=Migrants et NMig =Non migrants

Situation des migrants et des non-migrants dans l'activité

La population active totale occupée est essentiellement composée d'indépendants et d'aides familiaux (près de 81 %). Les salariés représentent à peine que 12 % de l'ensemble. Ce résultat pourrait s'expliquer, d'une part, par le nombre d'actifs dans l'agriculture et d'autre part, par le nombre important d'opérateurs évoluant dans le secteur informel, notamment en milieu urbain.

Selon le statut migratoire, le profil des personnes occupées présentent de légères différences notamment entre migrants et non-migrants. Chez les premiers, on observe une plus forte proportions d'indépendants (57,4 % contre 37,8 %) et de salariés (18,8 % contre 4,9 %), ainsi qu'une plus faible proportion de d'aides familiaux (16,9 % contre 49,2 %). La part des employeurs est très faible dans les deux sous-populations (moins d'un demi pourcent) tout comme celle des apprentis (respectivement 6,2 et 4,3 %) pendant qu'il y a plus de travailleurs à la tâche chez les migrants. L'examen du statut migratoire détaillé, laisse entrevoir de plus fortes proportions de salariés parmi les migrants récents. Les immigrants sont plus souvent indépendants ou salariés alors que les migrants de retour sont plus souvent indépendants et aide-familiaux.

Tableau IV-13 : Population de 6 ans et plus selon la situation dans la profession et le statut migratoire (Ensemble)

Situation dans l'activité	Statut migratoire						
	Imm-5	Imm+5	Mrt-10	Mrt+10	Nmig	Migrts	Total
Employeur	0.19	0.49	0.34	0.15	0.21	0.37	0.29
Salarié	27.09	20.52	12.03	8.45	4.91	18,77	11.91
Indépendant	42.23	58.17	56.78	77.84	37.77	57,64	47.81
Travail à la tâche	1.29	1.18	0.65	0.71	0.40	1,05	0.73
Aide familial	19.72	14.91	24.77	11.28	49.20	16,89	32.87
Apprenti	7.84	3.92	4.03	0.98	6.22	4,25	5.22
Autre	1.64	0.82	1.40	0.59	1.29	1,03	1.16
Effectif total	100,00 (283212)	100,00 (891341)	100,00 (267123)	100,00 (204002)	100,00 (1610867)	100,00 (1645678)	100,00 (3256545)

Les répartitions par sexe (tableaux IV-14 et IV-15) montrent pour l'ensemble tout statut migratoire confondu, qu'il y a chez les hommes, plus d'employeurs (0,39 % contre 0,17 % chez les femmes), plus de salariés (14,0 % contre 9,2 %) et plus d'apprentis (8,4 % contre 1,1 %). On peut expliquer

ces résultats par le fait que la plupart de ces statuts sont liés à des emplois qui n'attirent pas souvent les femmes ou encore par le faible niveau d'instruction des femmes par rapport aux hommes, comme nous l'avons observé précédemment.

Lorsqu'on introduit le statut migratoire, ce schéma d'ensemble varie quelque peu. Ainsi par exemple on ne remarque pas de différences importantes entre non-migrants et non-migrantes en ce qui concerne les proportions d'employeurs ou de salariés. Le sexe introduit au niveau des non-migrants des différences surtout dans les statuts d'aide-familiaux et d'apprentis. Dans le premier cas les non-migrantes sont plus souvent aide-familiales alors que les non-migrants sont plus souvent des apprentis. Chez les migrants, les différences entre les sexes sont observées dans la quasi totalité des statuts d'emploi. Les migrants sont plus souvent des employés, des salariés, ou des apprentis, comparés aux migrantes qui sont plus souvent des indépendantes ou des aide-familiales.

En considérant le statut migratoire détaillé, on observe un profil différent entre les migrants de retour et les immigrants. Au sein des migrants de retour, les femmes sont plus représentées que les hommes essentiellement au niveau du statut d'aide-familial. Ce schéma est valable quelle que soit la durée d'établissement du migrant de retour. Quant aux immigrants deux types de schémas apparaissent en fonction de la durée de l'immigration. Chez les immigrants anciens les femmes sont plus représentées que les hommes au niveau des statuts d'indépendants ou d'aide-familiaux, tandis que pour les autres statuts les hommes sont plus représentés. Chez les immigrants récents, les femmes sont plus représentées dans les statuts d'employeurs, d'indépendants et d'aide-familiaux pendant que les hommes le sont dans les autres statuts.

Tableau IV-14 : Population masculine de 6 ans et plus selon la situation dans la profession et le statut migratoire

Situation dans l'activité	Statut migratoire						
	Imm-5	Imm+5	Mrt-10	Mrt+10	Migrts	Nmig	Total
Employeur	0,08	0,80	0,53	0,24	0,56	0,21	0,39
Salarié	26,42	26,21	12,21	9,93	22,45	4,91	14,03
Indépendant	40,28	54,30	60,24	82,49	55,32	36,13	46,11
Travail à la tâche	1,16	1,82	0,93	1,08	1,51	0,57	1,06
Aide familial	19,15	9,70	20,20	4,75	12,29	46,18	28,56
Apprenti	12,16	6,85	5,65	1,43	6,67	10,33	8,43
Autre	0,75	0,32	0,23	0,09	1,21	1,67	1,43
Effectif total	100,00 (166120)	100,00 (459063)	100,00 (171612)	100,00 (127113)	100,00 (955459)	100,00 (872623)	100,00 (1838082)

Tableau IV-15 : Répartition de la population féminine selon la situation dans la profession et le statut migratoire

Situation dans l'activité	Statut migratoire						
	Imm-5	Imm+5	Mrt-10	Mrt+10	Migrts	NMig	Total
Employeur	0,29	0,11	0,00	0,00	0,11	0,22	0,17
Salarié	25,16	12,53	7,81	5,13	13,69	4,90	9,17
Indépendant	48,60	64,58	54,13	71,54	60,86	39,76	50,02
Travail à la tâche	0,95	0,39	0,15	0,09	0,41	0,19	0,30
Aide familiale	22,62	21,25	36,49	22,67	23,27	52,86	38,47
Apprenti	1,73	0,76	1,23	0,10	0,89	1,24	1,07
Autre	0,63	0,37	0,19	0,47	0,77	0,084	0,81
Effectif total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

	(105892)	(144482)	(858341)	(74908)	(695095)	(723368)	(1418463)
--	----------	----------	----------	---------	----------	----------	-----------

Autres caractéristiques

Les données portant sur les autres caractéristiques des migrants et des non-migrants sont relatives aux caractéristiques socioculturelles. Deux variables sont concernées ici : l'ethnie et la nationalité.

Statut migratoire et appartenance ethnique

Les informations collectées sur l'ethnie par l'EMUS ne tiennent pas compte des émigrés hors du Sénégal alors qu'elles incluent les immigrants internationaux. De ce point de vue on peut penser qu'elles ne permettent pas d'appréhender véritablement les différences ethniques nationales. Il s'agit là d'une appréciation qui permet tout de même d'avoir une idée de l'effet discriminant ou non de la variable ethnie pour entreprendre des recherches plus poussées en la matière.

Parmi les groupes ethniques les plus représentés (Tableau IV-16), les proportions de migrants sont dans l'ensemble plus importantes chez les Diola (58,1%) et plus faibles chez les Socce (27,9%). On remarque que les ethnies classées "autres" ont des proportions très élevées de migrants. Il s'agit probablement d'ethnies étrangères qui sont peu représentées au Sénégal.

La comparaison des proportions de migrants par ethnie et sexe ne modifie en rien la conclusion précédente quant à une plus grande implication des Diola contre une plus faible représentation des Socce dans le processus migratoire au Sénégal. Elle révèle en même temps des différences intra-ethniques entre les sexes. C'est ainsi que chez les Soninke, les Hal Pulaar, les Maures et les Socce, les hommes ont tendance à migrer plus que les femmes. Ceci est particulièrement vrai pour les Soninke avec 8 points d'écart contre 4 points pour les Maure. Dans les autres, les femmes semblent migrer plus que les hommes surtout chez les Serer (8 point d'écart) et les Diola (3 points d'écart). Chez les Bambara, les Manding et les Wolof l'implication paraît plutôt équilibrée entre les sexes.

Dans toutes les ethnies du Sénégal, représentées ici, un déséquilibre des sexes est observé en faveur des femmes. Ces déséquilibres qui s'expliquent entre autres par l'ampleur de la migration, sont exacerbés chez les Bambara avec seulement près de 77 hommes pour 100 femmes.

Tableau IV-16 : Proportions de migrants par ethnie selon le sexe et rapports de masculinité par ethnie (population de 6 ans et plus)

	Soninke	Bambara	Manding	Poular	Maure	Diola	Serer	Socce	Wolof	Autres
Hommes	54.92	48.70	36.92	42.35	54.20	56.45	38.35	30.85	46.56	51.88
Effectifs	(31512)	(34103)	(51866)	(780187)	(27260)	(148488)	(555930)	(73501)	(1143401)	(190254)
Femmes	46.48	49.75	37.68	38.47	39.27	59.60	46.09	25.23	47.19	50.58
Effectifs	(32820)	(44229)	(53674)	(835774)	(31058)	(153769)	(585680)	(82348)	(1283220)	(194853)
Ensemble	50.61	49.29	37.31	40.34	46.25	58.05	42.32	27.88	46.89	51.22
Effectifs	(64332)	(78332)	(105540)	(1615961)	(58318)	(302257)	(1141610)	(155849)	(2426621)	(385107)
Rap. Mascu.	96	77	97	93	88	97	95	89	89	98

Population migrante et non-migrante par nationalité

Dans le tableau qui suit, nous avons calculé les proportions de migrants par nationalité. Ces proportions varient de 58,8% pour la Côte-d'Ivoire à 90,1% pour la Mauritanie. Selon le sexe, les proportions les plus élevées en ce qui concerne les hommes en Mauritanie (96,2%) et plus faibles pour le Niger (50,7%). Chez les femmes, toutes sont des migrantes au Niger et au Nigeria, alors que les migrantes burkinabè représentent seulement 46%.

L'examen des rapports de masculinité de la population étrangère au Sénégal rend compte des disparités en terme de comportement des hommes et des femmes face à l'immigration. Des colonies comme celle du Burkina Faso, de la Guinée ou encore de la Mauritanie sont à prédominance masculine (respectivement 242, 178 et 130 hommes pour 100 femmes). Les proportions d'hommes et de femmes des colonies du Mali ou du Niger sont relativement équilibrées tandis que pour que les colonies de la Côte-d'Ivoire, des autres pays africains et surtout Nigeria, sont dominées par les femmes.

Tableau IV-17: Proportions de migrants par nationalité selon le sexe et rapports de masculinité par nationalité (population de 6 ans et plus)

	Burkina	CI	Guinee	Mali	Maurit	Niger	Nigeria	Aut.Afr	AutMonde
Hommes	68.10	72.97	88.06	68.46	96.21	50.73	73.05	71.57	73.81
Effectifs	(2022)	(1221)	(25245)	(3427)	(2161)	(205)	(694)	(7570)	(13610)
Femmes	45.93	46.85	87.07	68.73	83.09	100.00	100.00	80.26	65.88
Effectifs	(836)	(1445)	(14174)	(3214)	(1668)	(205)	(1119)	(8460)	(15183)
Ensemble	61.62	58.81	87.70	68.59	90.49	75.37	89.69	76.16	69.63
Effectif	(2858)	(2666)	(39419)	(6641)	(3829)	(410)	(1813)	(16030)	(28793)
Rap. Mascul.	242	84	178	107	130	100	62	89	90

CONCLUSION

Au terme de ce chapitre dont l'objet était la comparaison des migrants et des non-migrants par rapport à certaines caractéristiques socio-démographiques, les conclusions suivantes peuvent être dégagées :

La sélectivité de la migration par rapport à l'âge et au sexe est vérifiée par les résultats de l'enquête. En effet, la migration au Sénégal affecte essentiellement les personnes d'âges actifs (près de 80 % des cas). Cependant, on note une migration féminine précoce attestée par des rapports de masculinité au dessus de 100 aux âges 6-14 ans. Ce phénomène pourrait s'expliquer par une migration de jeunes filles vers les centres urbains pour les emplois de domestiques. Au delà de ces âges, la migration est le fait essentiellement des hommes et marquée par la migration vers l'étranger.

Les régions du Centre et de l'Ouest prédominent dans le paysage migratoire sénégalais. Ces régions disposent des plus fortes proportions de migrants en raison certainement de leur situation économique privilégiée puis qu'elles regroupent la plupart des activités commerciales et industrielles du pays. Alors ces régions ont dominé l'immigration ancienne, l'immigration récente semble concerner d'abord les régions de l'Ouest et du Sud.

La migration est surtout le fait de personnes mariées. Mais l'on note une part importante de célibataires parmi les migrants récents. De même les migrants semblent plus instruits et l'impact de l'instruction sur la migration est plus net pour le niveau secondaire et plus. Cela est valable quel que soit le genre (ou sexe). Les migrations pour raisons de scolarité ne sont peut être pas étrangères à cette situation.

Un peu plus de la moitié de la population de 6 ans et plus est occupée. Les migrants semblent ainsi disposer de plus de chances d'accès au marché de travail. Le taux de chômage urbain qui fait figure

d'indicateur d'insertion en ville, est plus élevé chez les non-migrants (14 %) que chez les migrants (10 %), quel que soit le statut migratoire, sauf pour les migrants de retour récents. Comme pour les immigrants récents par rapport aux immigrants anciens, les migrants de retour récents semblent avoir été les plus pénalisés en terme d'emploi par la crise économique.

On peut dégager, à partir des résultats observés le profil du migrant sénégalais selon le sexe. Par rapport au non-migrant, le migrant homme est plus souvent un marié, actif occupé, plus souvent indépendant ou salarié. Par rapport à la non-migrante, la migrante est mariée, indépendante et salariée quand elle travaille.

Enfin, les résultats montrent une implication différentielle des ethnies et des nationalités dans le processus migratoire au Sénégal. Tout comme on observe des différences dans les proportions de migrants à travers les ethnies (les Diola semblent migrer plus que toutes les autres ethnies), on observe aussi des différences intra-ethniques attestant une mobilité différentielle des sexes. Ces déséquilibres, dont les causes méritent d'être mieux appréhendées par le biais d'études approfondies sont exacerbées chez certaines ethnies (les Bambara), si l'on en croit le niveau des rapports de masculinité. En ce qui concerne la nationalité, on retiendra une forte variation des proportions de migrants entre pays mais aussi entre sexes. Les Mauritaniens et les Nigériens détiennent les plus fortes proportions de migrants et les Burkinabè, les Maliens et les Mauritaniens sont le plus souvent des hommes.

CHAPITRE V

Caractéristiques socio-démographiques des ménages et migrations

L'acte migratoire, tout en étant un acte individuel, implique souvent les ménages au moment de la prise de décision. Les migrations influencent les caractéristiques économiques, sociales et démographiques des ménages et modèlent ainsi le devenir des individus et des ménages. Elles contribuent au même titre que les autres phénomènes démographiques à structurer les ménages participant ainsi à leur formation et à leur dissolution.

L'objet de ce chapitre consiste à voir en quoi les ménages présentent des différences selon leur statut migratoire. La complexité du phénomène migratoire suggère une classification des ménages combinant à la fois la présence ou l'absence de migrant dans le ménage, qu'il soit chef de ménage ou non, durant les cinq dernières années.

CONCEPTS ET DEFINITIONS

Plusieurs concepts ont été utilisés au moment de la collecte et lors du traitement des données, il convient de les rappeler pour permettre une meilleure lecture des résultats.

Définition du ménage

Le concept de ménage retenu est celui du ménage ordinaire. Est considéré comme ménage, un groupe d'individus apparentés ou non, vivant sous le même toit et pourvoyant en commun à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux sous la responsabilité d'un chef, appelé chef de ménage.

A ce ménage ordinaire nous pouvons adjoindre les cas particuliers suivants:

- un individu vivant seul est généralement considéré comme constituant un ménage à une personne;
- chacune des épouses d'un ménage polygame vivant avec leurs enfants en dehors de la concession du mari, constituent un ménage à part;

- un groupe d'hommes ou de femmes célibataires partageant un même logement, forme un seul ménage s'ils prennent des dispositions communes pour les repas;
- les domestiques, les employés de maison vivant dans le logement du ménage sont à inclure dans le ménage;
- lorsqu'un ménage est complexe, il peut être décomposé en noyaux. Chacun de ces noyaux constituant alors la plus petite cellule familiale pouvant exister au sein du ménage et qui constitue une unité biologique.

Définition du noyau familial

Le noyau familial est défini comme étant l'une des combinaisons suivantes:

- le mari et l'épouse;
- le mari, l'épouse et les enfants non mariés ou n'ayant pas d'enfants dans le ménage;
- la mère et les enfants non mariés;
- le père et les enfants, non mariés ou n'ayant pas d'enfant dans le ménage;
- le domestique qui a un enfant ou son époux (se) avec lui (elle) forme un noyau à part.

A ces combinaisons peuvent être associées d'autres personnes qui forment ensemble les membres du noyau familial. Leurs liens de parenté sont établis par rapport au chef de noyau.

Statut migratoire du ménage

Le statut migratoire est la situation d'un(e) enquêté(e) eu égard à la migration suivant des critères de temps et d'espace (voir chapitre II). Tous les membres du ménage sont classés selon qu'ils aient migré ou non.

Le concept de migrant s'applique à la fois aux immigrants comme aux émigrés. On appellera "immigrant" l'individu dont la migration l'a amené à s'installer dans le ménage et "émigré" celui dont la migration l'a fait partir du ménage. Le statut migratoire du ménage s'appuie sur une combinaison du statut migratoire de chacun de ses membres :

- | | |
|---|------------|
| 1. Ménage sans immigrant, sans émigré (ménage dit stable) | (si,se) |
| 2. Ménage sans immigrant, avec émigrés | (si,ae) |
| 3. Ménage sans immigrant, sans émigré et Chef migrant | (aCMsi,se) |
| 4. Ménage sans immigrant, avec émigrés et Chef migrant | (aCMsi,ae) |
| 5. Ménage avec immigrants, sans émigré et Chef migrant | (aCMii,se) |
| 6. Ménage avec immigrants, avec émigrés et Chef migrant | (aCMii,ae) |
| 7. Ménage avec immigrants, sans émigré et Chef non migrant | (iCMni,se) |
| 8. Ménage avec immigrants, avec émigrés et Chef non migrant | (iCMni,ae) |

Typologie des ménages

Les regroupements des individus dans les ménages africains sont assez difficiles à appréhender et il est difficile d'en faire une typologie. Pour la présente analyse, nous avons retenu les cinq types de ménages suivants :

- Ménage à une seule personne

- Ménage mononucléaire (un homme et sa conjointe) sans enfant
- Ménage mononucléaire (un homme et sa conjointe) avec enfants
- Ménage polynucléaire (ménage avec plusieurs noyaux familiaux) sans enfant
- Ménage polynucléaire (ménage avec plusieurs noyaux familiaux) avec enfants.

Type d'habitat

Lors de l'enquête six types d'habitat ou logement ont été retenus: la concession, l'immeuble, le logement en bande, la maison isolée, tente et autres types.

- Une concession est une construction formée par un ensemble de maisons contiguës ou non donnant dans une cour centrale ou non et servant d'habitation à un ou plusieurs ménages.
- Un immeuble est un bâtiment en hauteur comportant plusieurs étages divisés en logements.
- Les logements en bande sont des logements contigus alignés, pouvant abriter plusieurs ménages.
- Une maison isolée est un bâtiment de construction basse ou en hauteur composé d'un seul logement.
- Une tente est un abri provisoire et transportable fait généralement avec une toile spéciale et des supports rigides.
- Les autres types concernent tous les logements qui n'entrent dans aucune des catégories.

MENAGES ET MIGRATIONS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Le statut migratoire tel que défini précédemment sera analysé relativement aux migrations (immigrations et émigrations) qu'ont connues les différents membres du ménage durant les cinq dernières années (1988-93).

Statut migratoire des ménages et le lieu de résidence

Différence urbain rural

Sur les 967.469 ménages que compte le Sénégal, 517.885 (53,5%) sont localisés en milieu rural et 449.584 (46,5%) en milieu urbain.

Dans l'ensemble, 47 % des ménages sénégalais (soit un peu moins d'un ménage sur deux) sont stables c'est-à-dire qu'ils ne comptent pas de migrant. Ce pourcentage est le même en milieu urbain qu'en milieu rural. Selon la hiérarchie urbaine, Dakar détient la plus forte proportion de ménages stables (49 % contre 47 % pour les villes secondaires et 45 % pour les villes principales). Les ménages pourvoyeurs uniquement d'émigrés (avec émigré, sans immigrant) représentent 20 % de l'ensemble et sont plus importants en milieu rural (28 %) qu'en milieu urbain (13 %). Cette catégorie de ménage est plus représentée dans les villes secondaires (17 % contre 15 % dans les villes principales et 12 % à Dakar). Les ménages dont le chef est le seul immigrant sont peu nombreux (environ 3 %) et se rencontrent principalement en milieu urbain (près de 6 % contre 1 % en milieu rural). Ces ménages, pour la plupart, ne génèrent pas d'émigrés.

Les ménages d'accueil (statuts 5 à 8) représentent environ 30 % de l'ensemble soit environ 24 % en milieu rural contre 34 % en milieu urbain. Les villes principales détiennent la plus forte proportions de ménages d'accueil (environ 36 % contre 33 % pour les villes secondaires et 34 % pour Dakar). Parmi ces ménages d'accueil, ceux qui sont dirigés par un non-migrant (statuts 7 et 8) pourvoient généralement peu d'émigrés.

Les ménages qui n'ont pas connu l'émigration sont relativement plus nombreux en ville (78,2%) qu'en milieu rural (62,1%) ; ce qui revient à dire qu'au cours des cinq dernières années, l'émigration a affecté beaucoup plus les ménages ruraux (37,9%) que les ménages urbains (21,8%).

Tableau V.1 : Répartition (en %) des ménages selon le statut migratoire et le milieu de résidence

Statut migratoire du ménage	Urbain				Rural	Ensemble
	Dkr	Villes princ.	Villes secon.	Ens. urbain		
1. Ménage sans immigrant, sans émigré	48.8	4	4	47.3	47.1	47.2
2. Ménage sans immigrant, avec émigrés	11.6	1	1	12.9	27.9	20.9
3. Ménage avec CM seul immigrant, sans émigré	5.6	4.1	3.3	5.0	0.9	2.8
4. Ménage avec CM seul immigrant, avec émigrés	0.4	1.0	0.1	0.6	0.3	0.5
5. Ménage avec CM immigrant et autre immigrant, sans émigré	6.1	8.3	3.2	6.5	2.2	4.2
6. Ménage avec CM immigrant et autre immigrant, avec émigrés	1.5	0.8	0.6	1.2	1.2	1.2
7. Ménage avec immigrant et CM non immigrant, sans émigré	19.4	1	1	19.4	11.9	15.4
8. Ménage avec immigrant et CM non immigrant, avec émigrés	6.6	6.8	1.0	7.1	8.5	7.8
Total	100.0	100	100	100.0	100	100.0
Effectif	259830	137789	51965	449584	517885	967469

Tableau V-2 : Taille moyenne des ménages selon le statut migratoire et le milieu de résidence

Statut migratoire du ménage	Urbain				Rural	Ensemble
	Dkr	Villes princ.	Villes secon.	Ens. urbain		
1. Ménage sans immigrant, sans émigré	6.4	.5	.5	6.5	8.4	7.5
2. Ménage sans immigrant, avec émigrés	7.6	.8	.6	8.2	8.6	8.5
3. Ménage avec CM seul immigrant, sans émigré	2.5	.7	.1	3.0	5.1	3.4
4. Ménage avec CM seul immigrant, avec émigrés	1.9	.0	.0	3.0	5.8	4.2
5. Ménage avec CM immigrant et autre immigrant, sans émigré	5.7	.6	.8	6.0	7.9	6.5
6. Ménage avec CM immigrant et autre immigrant, avec émigrés	7.0	.9	.1	7.2	11.1	9.3
7. Ménage avec immigrant et CM non immigrant, sans émigré	8.7	.8	.6	9.0	10.8	9.8
8. Ménage avec immigrant et CM non immigrant, avec émigrés	9.9	.0	.9	10.1	12.4	11.4
Total	6.9	.7	.1	7.2	9.1	8.2

Les données relatives à la taille des ménages (Tableau V-2), indiquent une taille moyenne du ménage sénégalais d'environ 8,2 personnes. Cette taille n'inclut pas les visiteurs. Elle est variable selon le statut migratoire. En effet, les ménages ayant en leur sein des immigrants et ayant enregistré au moins un départ à l'émigration mais dont le chef est un non-migrant (autochtone) sont de taille plus importante (11,4 personnes). Les ménages avec au moins un immigrant, sans aucun départ à l'émigration mais dont le chef est un non-migrant suivent avec une taille moyenne de 9,8 personnes. Les ménages avec au moins un immigrant et au moins un émigré et dont le chef est immigrant, et ceux sans immigrant mais avec émigrés viennent ensuite avec respectivement 9,3 et 8,5 personnes.

La taille des ménages varie en fonction du milieu de résidence. Elle est de 9,1 personnes en milieu rural et de 7,2 en ville, soit un écart moyen d'environ 2 personnes. Cependant les écarts de variation sont assez différents selon le statut migratoire du ménage. En effet, l'écart moyen le plus important (3,8 points) entre milieux urbain et rural est noté au niveau

des ménages avec immigrants et émigrés et dont les chefs sont aussi des immigrants. L'écart le plus faible concerne les ménages sans immigrants mais ayant connu au moins un départ d'émigré. La taille des ménages est plus faible à Dakar (7 personnes) et plus élevée dans les villes secondaires.

Différence selon les régions administratives

La répartition des ménages selon la région administrative (Tableau V-3) indique que la région de Diourbel est celle où l'on observe la plus faible proportion de ménages stables (statut 1) avec 38,2 %. A l'opposé, la plus forte proportion de ménages stables est observée dans la région de Kaolack avec 53,8 %. En outre les régions de Ziguinchor, de Louga, de Saint-Louis et de Tambacounda ont des proportions de ménages stables plus faibles que la moyenne nationale (47 %).

Les ménages dont les chefs sont les seuls immigrants (statuts 3 et 4) se rencontrent surtout à Dakar (6 %). Dans toutes les autres régions les proportions sont inférieures à la moyenne nationale (3,3 %).

Les ménages d'accueil des immigrants (statuts 5 à 8) sont plus nombreux dans les régions de Diourbel (35,8 %), de Dakar (33,6 %), de Tabacounda (30,5 %) et de Ziguinchor (29,8 %). La région de Louga est celle où l'on trouve moins de ménages accueillant les immigrants (18,5 %).

Tableau V-3 : Répartition des ménages (en %) selon le statut migratoire du ménage et la région

Statut migratoire du ménage	Dkr	Zig,	Diour,	St-Louis	Tamb,	Kaol,	Thies	Louga	Fati,	Kolda,	Ens,
1. si,se	48,8	41,6	38,2	45,9	46,1	49,1	49,2	43,5	51,2	53,8	47,2
2. si,ae	11,6	26,7	23,1	31,3	20,9	21,8	25,0	25,8	26,4	18,0	20,9
3. aCMsi,se	5,6	1,6	1,6	1,3	0,9	1,6	2,4	1,8	1,5	1,8	2,8
4. aCMsi,ae	0,4	0,3	1,3	0,3	1,6	0,1	0,1	0,4	0,0	0,4	0,5
5. aCMii,se	6,1	3,7	4,5	2,3	9,1	2,3	2,7	4,1	1,1	3,9	4,2
6. aCMii,ae	1,5	1,8	4,4	0,5	0,0	1,0	0,3	0,6	0,0	0,4	1,2
7. iCMni,se	19,4	14,9	15,9	10,0	15,3	16,3	12,4	13,4	12,3	15,7	15,4
8. iCMni,ae	6,6	9,4	11,0	8,4	6,1	7,8	7,9	10,4	7,5	6,0	7,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	100,0

Tableau V.4: Taille moyenne des ménages selon le statut migratoire du ménage et la région

Statut migratoire du ménage	Dkr	Zig,	Diour,	St-Louis	Tamb,	Kaol,	Thies	Louga	Fati,	Kolda,	Ens,
1. si,se	6,4	5,8	8,0	7,3	9,0	9,1	7,4	8,1	8,7	8,3	7,5
2. si,ae	7,6	6,4	8,3	8,4	10,3	8,2	9,1	9,4	8,9	9,9	8,5
3. aCMsi,se	2,5	2,5	6,8	4,2	2,5	3,5	5,5	3,9	3,1	5,1	3,4
4. aCMsi,ae	1,9	1,0	7,1	5,8	3,0	6,8	4,0	4,2	-	3,9	4,2
5. aCMii,se	5,7	5,0	8,9	7,0	7,4	6,3	5,7	7,5	10,7	7,3	6,5
6. aCMii,ae	7,0	8,4	11,8	9,6	-	11,0	9,5	3,0	-	10,1	9,3
7. iCMni,se	8,7	9,5	10,1	10,4	10,6	11,9	8,7	10,2	10,7	11,1	9,8
8. iCMni,ae	9,9	9,6	10,3	12,9	14,4	14,4	10,9	12,5	12,2	11,1	11,4
Total	6,9	6,8	8,8	8,4	9,5	9,6	8,2	9,0	9,2	9,1	8,2

La répartition des tailles moyennes des ménages selon le statut migratoire et la région administrative (Tableau V-4) indique, dans l'ensemble que les ménages les plus étendus se situent dans les régions de Tambacounda et de Kaolack (environ 9,5 personnes) tandis que les moins étendus se trouvent à Dakar et à Ziguinchor (environ 6,8 personnes). Selon le statut migratoire du ménage, on constate au niveau des ménages stables (statut 1), que les tailles les plus élevées se rencontrent dans les régions de Tambacounda et de Kaolack (9 personnes), alors qu'à Dakar ces ménages sont de tailles plus faibles (6,4 personnes). Pour ce qui est des ménages générant des émigrés sans avoir à leur sein des immigrants (statut 2), les tailles les plus élevées (9 ou 10 personnes) se rencontrent dans les régions de Tambacounda, de Thiès, de Louga, de Fatick et de Kolda. Les ménages dont le chef est le seul immigrant (statuts 3 et 4), sont généralement de taille plus faible (moins de 5 personnes). Les tailles de ce type de ménage sont particulièrement élevées dans les régions de Diourbel, de Saint-Louis, de Kaolack et de Thiès. Parmi les ménages accueillant des immigrants, nous avons noté plus haut que ceux dirigés par des chefs autochtones, ont les tailles plus élevées. On remarque que les ménages de ce type sont de tailles plus élevées, respectivement à Tambacounda et à Kaolack pour ceux de statut 4 et à Tambacounda, Kaolack et Kolda pour ceux de statut 3.

En définitive, nous avons noté précédemment que les régions de Diourbel, de Dakar, de Tambacounda et de Ziguinchor étaient celles qui détenaient les plus fortes proportions de ménages accueillant les immigrés. Cependant cela n'engendre pas une taille des ménages plus importante par rapport aux autres régions, même si on remarque que les ménages pourvoyeurs d'émigrés sont le plus souvent de tailles très élevée comparativement aux autres ménages. Tout se passe comme s'il existe une corrélation positive entre la taille des ménages et l'émigration.

Statut migratoire selon le sexe du chef de ménage

Près de 80% des ménages sénégalais sont dirigés par des hommes contre 20% par des femmes. Le statut migratoire ne constitue pas un élément discriminant. Les ménages dirigés par des femmes sont généralement plus nombreux quand ils ont connu des départs d'émigrés, ce qui suggère que les émigrés sont souvent les époux des femmes chefs de ménage.

La taille des ménages est variable selon le sexe du chef de ménage. Tous statuts migratoires confondus, les ménages dirigés par des hommes ont des tailles moyennes de 8,6 contre 6,5 personnes pour ceux dirigés par des femmes, soit un écart moyen de 2 personnes (Tableau V-6).

Un écart important est observé pour les ménages avec immigrants ayant enregistré des départs d'émigrés et dont le chef est un non immigrant (3,4 personnes) et ceux sans immigrant, sans émigré (2,2 personnes) ou avec émigrés (3 personnes).

Tableau V-5: Répartition des ménages (pourcentage et taille moyenne) selon le statut migratoire et le sexe du chef de ménage

Statut migratoire du ménage	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	TM	%	TM	%	TM
1. Ménage sans immigrant, sans émigré	48,5	7,9	41,8	5,7	47,2	7,5
2. Ménage sans immigrant, avec émigrés	20,6	9,1	22,4	6,1	20,9	8,5
3. Ménage avec CM seul immigrant, sans émigré	2,8	3,3	2,5	3,5	2,8	3,4
4. Ménage avec CM seul immigrant, avec émigrés	0,3	4,6	1,1	3,7	0,5	4,2
5. Ménage avec CM immigrant et autre immigrant, sans émigré	4,3	6,8	3,7	5,3	4,2	6,5
6. Ménage avec CM immigrant et autre immigrant, avec émigrés	0,9	9,7	2,2	8,6	1,2	9,3
7. Ménage avec immigrant et CM non immigrant, sans émigré	15,2	10,1	16,2	8,4	15,4	9,8
8. Ménage avec immigrant CM non immigrant, avec émigrés	7,3	12,3	10,2	8,9	7,8	11,4
Total	100,0 (774020)	8,6	100,0 (187977)	6,5	100,0 (960070)	8,2

TM: Taille Moyenne des ménages

Statut migratoire et type de ménage

Au Tableau V-6, la composition des ménages par type montre, dans l'ensemble, une prédominance des ménages mononucléaires avec enfants qui représentent plus de la moitié des ménages (53,6%). Ils sont suivis par les ménages polynucléaires avec enfants (33,5% des ménages). Les ménages mononucléaires sans enfant représentent 12,6% alors que les ménages polynucléaires sans enfant sont presque négligeables (0,3 %).

Cette prédominance des ménages mononucléaires avec enfants est vérifiée quel que soit le statut migratoire sauf au niveau du statut 3 (Ménage avec CM seul immigrant, sans émigré). Ce groupe de ménages est dominé par les ménages mononucléaires sans enfants (61,8 %). On notera aussi que pour le statut 6 (Ménage avec CM immigrant et autre immigrant, avec émigrés), près de 45 % des ménages sont de type polynucléaire sans enfants.

Tableau V.6: Répartition des ménages (% en ligne) selon le statut migratoire et le type de ménage

Statut migratoire du ménage	Type de ménage				
	Mono-nucléaire sans enft	Mono-nucléaire avec enfts	Poly-nucléaire sans enft	Poly-nucléaire avec enfts	Total.
1. Ménage sans immigrant, sans émigré	3 16.	5.0 5	.2 0	8.5 2	00.0 1 (455476)
2. Ménage sans immigrant, avec émigrés	6.6	4.9 5	.4 0	8.1 3	00.0 1 (201464)
3. Ménage avec CM seul immigrant, sans émigré	8 61.	7.6 2	.0 0	0.6 1	00.0 1 (26885)
4. Ménage avec CM seul immigrant,	1 28.	9.0 6	.0 0	2.9	00.0 1

avec émigrés						4349)	(
5. Ménage avec CM immigrant et autre immigrant, sans émigré	2 15.	1.1 6	.6 0	3.1 2	00.0	(1
6. Ménage avec CM immigrant et autre immigrant, avec émigrés	6.4	6.8 4	.8 1	5.0 4	00.0	(1
7. Ménage avec immigrant et CM non immigrant, sans émigré	4.4	4.0 5	.6 0	1.0 4	00.0	(1
8. Ménage avec immigrant CM non immigrant, avec émigrés	3.3	5.9 4	.2 0	0.6 5	00.0	(1
Ensemble	6 12.	3.6 5	.3 0	3.5 3	00.0	(1
						964070)	(

Le Tableau V-7 donne la composition de chaque type de ménage en différents statuts migratoires. Les ménages stables (statut 1 : sans immigrant, sans émigré) représentent la plus forte proportion quel que soit le type de ménage. Exception est faite cependant des ménages de type polynucléaire sans enfants. Par ailleurs, il faut noter l'importance relative des ménages dont le chef est seul immigrant au niveau du type mononucléaire sans enfants (statut 3 et 4). Les ménages avec immigrant et un chef non-immigrant (statuts 7 et 8) sont également plus fortement représentés dans la catégorie polynucléaire sans enfants ; soit 32,8 % contre 7,5 % pour le type mononucléaire sans enfant.

Tableau V-7: Répartition des ménages (% en colonne) selon le statut migratoire et le type de ménage

Statut migratoire du ménage	Type de ménage				
	Mono-nucléaire sans enfnt	Mono-nucléaire avec enfnts	Poly-nucléaire sans enfnt	Poly-nucléaire avec enfnts	Ens.
1. Ménage sans immigrant, sans émigré	.2 61	8.5 4	6,0 2	1 40.	7.2 4
2. Ménage sans immigrant, avec émigrés	,0 11	1.5 2	6.2 2	23.8	0.9 2
3. Ménage avec CM seul immigrant, sans émigré	.6 13	1.4	0.0	0.9	2.8
4. Ménage avec CM seul immigrant, avec émigrés	1.0	0.6	0.0	0.0	0.5
5. Ménage avec CM immigrant et autre immigrant, sans émigré	5.1	4.8	8.2	2.9	4.2
6. Ménage avec CM immigrant et autre immigrant, avec émigrés	0.6	1.0	6.8	1.6	1.2
7. Ménage avec immigrant et CM non immigrant, sans émigré	5.4	5.5 1	9.0 2	18.8	5.4 1
8. Ménage avec immigrant CM non immigrant, avec émigrés	2.1	6.7	3.8	11.9	7.8
Total	100,0 (121618)	100,0 (518499)	100,0 (2855)	100,0 (321098)	100,0 (964070)

Les tailles moyennes des ménages par type figurent au Tableau V-8. Les ménages de type polynucléaire avec enfants sont ceux dont les tailles moyennes sont les plus élevées (environ 13 personnes), tandis que les ménage de type mononucléaire sans enfant sont de dimension plus réduite (environ 2 personnes). Parmi les ménages de type polynucléaires avec enfants, les tailles les plus élevées sont observées dans les ménages d'accueil dont le chef est autochtone (statuts 7 et 8), soit environ 14 personnes, et les tailles les plus faibles (9 personnes), dans les ménages sans

émigrés et dont le chef est un immigrant (statut 3). Les ménages de type polynucléaire sans enfant, de dimension moindre que les précédents (5,6 personnes en moyenne), sont surtout plus denses au niveau des statuts 2 et 7.

S'agissant des ménages mononucléaires, ceux dans lesquels se trouvent des enfants sont de dimension plus grande (en moyenne 7,1 personnes contre 1,8 personnes pour ceux qui n'en ont pas). Les tailles des ménages de type mononucléaire avec enfants sont moins dispersées que celles des polynucléaires avec enfants. Elles varient de 5 personnes chez les ménages de statut 4 (ménage sans émigré, avec chef de ménage seul immigrant) à 8 personnes chez les ménages de statuts 6 et 8 (ménages d'accueil, pourvoyeurs d'émigrés). Quant aux ménages de type mononucléaire sans enfants, les tailles sont surtout élevées au niveau des statuts 7 et 8.

Tableau V-8: Taille moyenne des ménages selon le statut migratoire et le type de ménage

Statut migratoire du ménage	Type de ménage				
	Mono-nucléaire sans enfnt	Mono-nucléaire avec enfnts	Poly-nucléaire sans enfnt	Poly-nucléaire avec enfnts	Ens.
1. Ménage sans immigrant, sans émigré	1,6	7,1	4,4	11,8	7,5
2. Ménage sans immigrant, avec émigrés	2,0	6,7	6,6	12,2	8,5
3. Ménage avec CM seul immigrant, sans émigré	1,37	5,6	-	8,9	3,4
4. Ménage avec CM seul immigrant, avec émigrés	1,3	4,7	-	18	4,2
5. Ménage avec CM immigrant et autre immigrant, sans émigré	2,6	6,4	5,2	9,5	6,5
6. Ménage avec CM immigrant et autre immigrant, avec émigrés	2,5	8,0	5	11,7	9,3
7. Ménage avec immigrant et CM non immigrant, sans émigré	3,6	7,4	6,7	13,5	9,7
8. Ménage avec immigrant CM non immigrant, avec émigrés	3,5	8,4	3	14,8	11,4
Total	1,8	7,1	5,6	12,5	8,2

CONDITIONS DE VIE DES MENAGES ET STATUT MIGRATOIRE DU CHEF

Il s'agira dans cette partie d'analyser les conditions de vie des ménages notamment les caractéristiques telles que le type d'habitat, le statut d'occupation du logement, le mode d'alimentation en eau, le type d'énergie employé pour la cuisson, le type d'aisance, en les distinguant selon le statut migratoire du chef de ménage. On examinera également les relations entre la possession par le ménage de certains biens (radio, téléviseur, voiture, etc.) et le fait d'avoir des d'émigrés partis au cours des cinq dernières années.

Statut migratoire du chef de ménage et l'habitat

Le type d'habitat des ménages

L'examen des données montre que les concessions individuelles sont les types les plus répandus. Elles abritent près de 57% des ménages contre 40% pour les concessions multiménages. La résidence dans les immeubles est très peu répandue (2 % des ménages). Il en est de même pour les "autres" types d'habitat (tente, hutte, etc.) (1 % des ménages).

Ces proportions sont très proches quel que soit le statut migratoire du chef de ménage. Elles varient cependant selon le milieu d'habitat. En milieu rural, on observe une plus forte proportion de ménages dirigés par les migrants habitant les concessions individuelles (63,7 % contre 57,4 pour les ménages de chefs non-migrants). C'est l'inverse que l'on observe en ville avec 57,7 % de ménages dirigés par les non-migrants habitant les concessions individuelles contre 51,6 % pour les ménages de chef migrants. Les concessions multiménages à l'opposé abritent plus de ménages dirigés par des chefs non-migrants en milieu rural (40,7 % contre 35,6 % pour les ménages de chefs migrants) et plus de ménages dirigés par les migrants en ville (43 % contre 38,9 %). Dans les villes secondaires et à Dakar les taux d'occupation de ce type d'habitat varie très peu selon le statut migratoire du chef de ménage par contre dans les villes principales 70,7 % et 27,4 % des ménages de chefs non-migrants vivent dans des concessions (multiples ou indépendantes) contre respectivement 65,1 % et 33,1 % pour les ménages de chef migrant. Par ailleurs à Dakar, l'on note une forte concentration des immeubles qui abritent 6,1 % des ménages dirigés par migrant contre 4,3 % pour les ménages de chef non-migrants.

Tableau V-9: Répartition des ménages par milieu de résidence et le statut migratoire du chef selon le type d'habitat

Type d'habitat	Urbain								Rural		Ensemble	
	Dakar		V. princi.		V. second.		Ens. Urbain		CM N-migr.	CM migr.	CM N-migr.	CM migr.
	CM N-migr.	CM migr.	CM N-migr.	CM migr.	CM N-migr.	CM migr.	CM N-migr.	CM migr.				
Concession individuelle	44,1	42,9	70,7	65,1	61,5	63,1	57,7	51,6	57,4	3,5	7,5	6,9
Concession Multiple	49,7	49,2	27,4	33,1	38,2	36,0	38,9	43,0	40,7	35,6	0,3	9,7
Immeuble	4,3	6,1	0,0	0,3	0,0	0,2	1,8	3,8	0,1	0,0	.4	.1
Autres	1,9	1,8	1,9	1,5	0,3	0,7	1,6	1,6	1,8	0,9	.8	.3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	01601	16204	60012	07377

Note: CM migr : Chef de ménage migrant ; CM N-migr: Chef de ménage non-migrant

Le statut d'occupation dans le logement

Les données relatives au statut d'occupation (Tableau V-10) révèlent dans l'ensemble, que la plupart des chefs de ménage non-migrants sont propriétaires de leurs logements (89 %) alors que les chefs de ménage migrants le sont à 66 %. S'ils ne sont pas propriétaires, les chefs de ménage non-migrants sont locataires (4,5 %) ou logés ou hébergés par les parents ou l'employeur, (5,5 %) tandis que les chefs de ménage migrants sont surtout locataires (24,2 %) ou logés (7,3 %). Les autres statuts sont d'occupation sont relativement très faibles.

Le contraste entre milieu urbain et milieu rural est assez net. Les proportions de chefs de ménage propriétaires et/ou co-propriétaires sont toujours plus élevées en milieu rural et ce, quel que soit le statut migratoire du chef. A l'opposé les proportions de chefs de ménage locataires sont plus élevées en milieu urbain quel que soit le statut migratoire du chef de ménage. Quant aux proportions de logés ou hébergés, elles sont légèrement plus élevées en milieu rural (7,7 % contre 6,9 % pour l'urbain), en ce qui concerne les chefs de ménage migrant et plus faibles en milieu rural pour ce qui est des chefs de ménage non-migrants (4,8 % contre 8,1 % pour l'urbain).

Les proportions de ménages propriétaires de leurs logements sont toujours plus élevées chez les chefs non-migrants quelle que soit la hiérarchie urbaine. L'inverse est observé lorsqu'il s'agit des locataires. S'agissant par ailleurs des ménages logés ou hébergés, les proportions sont plus importantes chez les chefs non-migrants à Dakar et plus faibles dans les autres villes.

A même statut migratoire, les chefs de ménage propriétaires et/ou co-propriétaires de leurs logements sont plus importants dans les villes secondaires et plus faibles à Dakar. C'est le contraire qu'on observe en ce qui concerne les chefs de ménage locataires de leurs logements. Quant aux ménages logés ou hébergés, si les différences sont moins nettes entre les chefs migrants (7,8, 7,9 et 9,4 respectivement pour Dakar, les villes principales et les villes secondaires), elles semblent plus tranchées entre les chefs non-migrants (5,7 %, 8,2 % et 10,3 % respectivement pour Dakar, les villes principales et les villes secondaires).

Tableau V-10: Répartition des ménages par milieu de résidence et le statut migratoire du chef selon le statut dans le logement

Statut dans le logement	Urbain								Rural		Ensemble	
	Dakar		V. princi.		V. second.		Ens. Urbain		CM n-migr.	CM migr.	CM n-migr.	CM migr.
	CM n-migr.	CM migr.	CM n-migr.	CM migr.	CM n-migr.	CM migr.	CM n-migr.	CM migr.				
Propriétaire	66,9	41,4	81,2	56,5	84,0	64,9	71,5	48,3	93,7	87,8	88,9	66,0
Location vente	1,1	2,0	0,4	0,6	0,0	0,3	0,6	1,4	0,1	0,1	0,2	0,8
Locataire	34,2	49,4	8,9	32,6	3,4	22,5	18,6	41,6	0,6	2,7	4,5	24,2
Logé	7,8	5,7	7,9	8,2	9,4	10,3	8,1	6,9	4,8	7,7	5,5	7,3
Hébergé	0,0	1,5	1,6	2,1	3,2	2,0	1,2	1,8	0,8	1,7	0,9	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note: CM migr : Chef de ménage migrant ; CM n-migr: Chef de ménage non-migrant

Le confort des ménages

Le mode d'alimentation en eau du ménage

Près d'un ménage sénégalais sur quatre est alimenté en eau courante, un ménage sur quatre par une borne fontaine et deux ménages sur cinq par un puits. Un ménage sur vingt s'alimente d'un cour d'eau ou par les revendeurs. Le reste des ménages a recours à d'autres sources d'approvisionnement.

Le recours à l'alimentation en eau courante est beaucoup plus important dans les villes que dans les campagnes (49,2 % contre 6,3 %). Il est plus important à Dakar par rapport aux autres villes (58,1 % contre 36,8 % pour les villes principales et 37,8 % pour les villes secondaires). Au niveau de l'alimentation à partir des bornes-fontaines, les villes secondaires arrivent en tête (37,7 %) suivi par Dakar (28,8 %). Quant à l'alimentation à partir des puits, elle est plus importante dans les villes principales (28,0 %) que dans les villes secondaires (14,0 %) ou à Dakar (3,9 %).

Tableau V-11: Répartition des ménages par milieu de résidence et le statut migratoire du chef selon le mode d'approvisionnement en eau

Mode approvi. en eau	Urbain								Rural		Ensemble	
	Dakar		V. princi.		V. second.		Ens. urbain		CM n-mig	CM migr.	CM n-mig	CM migr.
	CM n-mig	CM migr.	CM n-mig	CM migr.	CM n-mig	CM migr.	CM n-mig	CM migr.				
Eau courante	65,4	57,4	24,7	39,0	30,2	39,8	42,9	50,0	3,0	8,3	11,7	31,4
B. fontaine ou pompe village.	21,1	29,5	31,3	25,4	43,0	36,3	29,1	29,0	19,0	21,0	21,2	25,4
Cour-eau	0,0	0,1	1,2	1,7	7,7	1,8	1,9	0,8	3,1	4,1	2,9	2,3
Puits	2,8	4,0	36,5	26,5	16,9	13,3	18,6	11,6	71,0	63,3	59,6	34,7
Revendeur	8,1	6,7	5,2	5,2	2,2	4,7	5,9	6,1	1,3	0,7	2,2	3,7
Autre	2,6	2,3	1,1	2,2	0,0	4,1	1,5	2,5	2,6	2,6	2,4	2,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note: CM migr : Chef de ménage migrant ; CM n-mig: Chef de ménage non-migrant

Selon le statut migratoire de leurs chefs, les ménages recourent différemment aux modes d'alimentation en eau. C'est ainsi que l'on observe, pour l'ensemble, plus de ménages de chefs migrants que de ménages de chefs non-migrant s'alimentant en eau courante ou à partir des bornes fontaines (31,4 % contre 11,7 % pour l'eau courante et 25,4 % contre 21,2 % pour les bornes-fontaines). A l'inverse, il y a plus de ménages dirigés par des chefs non-migrants qui s'alimentent à partir des puits (59,6 %) que de ménages dirigés par des migrants (35 %). Pour les autres modes d'alimentation en eau, les différences entre les ménages de migrants et de non-migrants, dans l'ensemble ne paraissent pas être importantes.

Lorsqu'on prend en compte la hiérarchie urbaine, ces relations ne se vérifient pas pour tous les milieux. A Dakar par exemple, on observe la prédominance des ménages de chefs non-migrants en ce qui concerne l'alimentation en eau courante et à partir des puits, tandis que dans les autres villes, ce sont les ménages dirigés par des chefs non-migrants qui dominent aussi bien au niveau de l'alimentation à partir des bornes-fontaines qu'à partir des puits.

La principale source d'énergie pour la cuisson

Environ 19% des ménages sénégalais utilisent le gaz ou l'électricité comme principale source d'énergie pour la cuisson de leurs aliments. Le charbon de bois est utilisé par environ 25% des ménages. Certains ménages essayent de réduire la quantité de charbon consommée en ayant recours aux fourneaux améliorés (9% contre 15,5% sans fourneaux).

Dans leur grande majorité, les ménages sénégalais utilisent le bois de chauffe pour la cuisson (52%), le plus souvent sans aucune tentative pour réduire la quantité à consommer (44,5%). Une partie des ménages utilisateurs de bois tente timidement de réduire les quantités consommées en ayant recours aux fourneaux améliorés "*ban ak souf*" (7,7%).

Si la consommation de bois est le fait des ménages du monde rural (83%), dans les villes, le gaz et le charbon sont les principales sources d'énergie pour la cuisson (32% pour le gaz, et 42% pour le charbon dont 17% l'utilisent avec des fourneaux améliorés). Par rapport aux autres villes, Dakar se distingue par ses proportions plus élevées de ménages utilisant l'électricité et/ou le gaz (45,8 % contre 20,8 % pour les villes principales et 18,5 % pour les villes secondaires). Les ménages utilisant le charbon de bois sont plus importants à Dakar (44,2 %) et dans les villes principales (43,4 %) que dans les villes secondaires (30,2 %). Ces derniers recourent plutôt aux bois de chauffe (47,7 % des ménages) tandis que 31,2 % des ménages utilisent le bois dans les villes principales et que seulement près de 2 % utilisent le bois à Dakar.

Selon le statut migratoire du chef de ménage, les ménages dirigés par des migrants sont relativement plus nombreux à utiliser le gaz ou l'électricité pour leur cuisson (23% contre 7 % pour ceux dirigés par des non-migrants), et le charbon (28 % contre 16% dont 10 contre 6 ayant recours au fourneau amélioré). L'utilisation du bois pour la cuisson est essentiellement le fait des ménages dirigés par des non-migrants (73 contre 43% pour ceux dirigés par des migrants) qui

excellent tout de même dans l'utilisation des fourneaux améliorés "ban ak souf" (10,6 contre 6,7% pour les ménages dirigés par des migrants).

Tableau V-12: Répartition des ménages par milieu de résidence et le statut migratoire du chef selon le mode d'énergie de cuisson

Energie de cuisson	Urbain								Rural		Ensemble	
	Dakar		V. princi.		V. second.		Ens. urbain		CM n-migr.	CM migr.	CM n-migr.	CM migr.
	CM n-migr.	CM migr.	CM n-migr.	CM migr.	CM n-migr.	CM migr.	CM n-migr.	CM migr.				
Electricité	1,5	2,4	1,3	4,0	0,0	0,2	1,1	2,6	0,5	0,4	0,6	1,6
Gaz	38,6	44,0	15,1	17,6	9,6	29,5	24,1	33,7	1,9	5,8	6,7	21,3
Pétrole	0,0	0,3	0,7	0,6	0,0	0,0	0,3	0,4	0,4	0,1	0,4	0,3
Charbon	51,4	43,5	41,7	43,7	20,2	22,7	41,8	42,4	8,5	10,0	15,7	27,9
Bois avec foyer	0,6	1,1	7,5	3,1	4,7	5,1	4,0	2,1	12,7	12,3	10,8	6,6
Bois sans foyer	0,9	1,1	30,3	26,9	63,1	37,5	24,0	12,6	73,4	69,5	62,7	38,0
Autres	7,0	7,6	3,4	4,1	2,4	4,0	4,7	6,2	2,6	1,9	3,1	4,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note: CM migr : Chef de ménage migrant ; CM n-migr: Chef de ménage non-migrant

En faisant intervenir le milieu de résidence, on observe que les ménages de chefs migrants recourent plus fréquemment à l'électricité et au gaz que les ménages de chefs non-migrants à Dakar. C'est du contraire qu'il s'agit pour le charbon et le bois. Les ménages dont les chefs sont migrants, par rapport aux ménages de chefs non-migrants, utilisent dans les villes principales plus l'électricité et le gaz, autant le charbon et moins le bois de cuisson. Dans les villes secondaires, ils utilisent plus l'électricité, le gaz et le charbon, et utilisent moins le bois de cuisson.

Le type d'aisance

Les ménages disposant de WC à l'intérieur même de leur concession ne sont pas nombreux (9%). Par contre, 36% des ménages utilisent des WC se situant à l'extérieur de la concession. 23% des ménages disposent de latrines, tandis que 27% recourent à la "nature" comme type d'aisance.

C'est dans les villes que les WC internes sont plus répandus (16 % des ménages contre 3 % dans les campagnes). C'est aussi dans les villes où dominent les latrines et les WC externes (74,3 % contre 45,7 %). Près de 4 % des ménages utilisent la « nature » pour satisfaire leurs besoins en ville contre 48 % en milieu rural. A Dakar il y a plus de ménages disposant de WC internes par rapport aux autres villes (20,8 % contre 7,4 % pour les villes principales et 10,0 % pour les villes secondaires). L'usage des WC externes et des latrines est de loin la plus répandue aussi bien à Dakar que dans les autres villes. Par contre, moins de 0,5 % des ménages utilise la « nature » comme type d'aisance à Dakar pour près de 7 % dans les villes principales et 11 % dans les villes secondaires.

Selon le statut migratoire du chef de ménage, on observe dans l'ensemble que près de 73 % des ménages de chefs migrants possèdent soit des WC internes soit des WC externes ou des latrines. Un peu plus de la moitié des ménages de chefs non-migrants (52 %) disposent de ces mêmes équipements. Quel que soit le milieu, les ménages de chefs migrants semblent mieux équipés que ceux de chefs non-migrants.

Tableau V-13: Répartition des ménages par milieu de résidence et le statut migratoire du chef selon le type d'aisance

Type	Urbain				Rural	Ensemble
	Dakar	V. princi.	V. second.	Ens. urbain		

d'aisance	CM n-migr.	CM migr.										
W-C avec chasse eau	24,1	20,4	9,4	10,1	3,9	8,0	14,6	16,1	2,2	3,9	4,9	10,6
La trines ou WC externe	71,2	74,0	76,0	76,3	88,0	70,3	74,4	74,3	41,3	48,5	48,5	62,8
N	0,2	0,6	9,1	7,1	9,9	12,0	5,4	3,7	53,1	44,6	42,7	22,0
Au	4,5	5,0	5,5	6,5	8,2	9,7	5,6	5,9	3,4	3,0	3,9	4,6
tot	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note: CM migr : Chef de ménage migrant ; CM n-migr: Chef de ménage non-migra

Les biens du ménage et l'émigration

La migration de certains membres permet au ménage d'acquérir des revenus additionnels, ce qui lui procure plus d'opportunités pour utiliser une partie de ces revenus pour acheter certains biens. De là on peut penser que les ménages possédant des émigrés sont relativement plus riches que ceux qui n'en ont pas.

Au Tableau V-14 où figure la répartition des ménages selon la possession de certains biens, on constate, dans l'ensemble que l'hypothèse précédente n'est vérifiée que pour des biens tels que la radio et le vélo. Ainsi 70 % et 9 % des ménages avec émigrés déclarent posséder un poste radio ou un vélo contre respectivement 67 % et 7% de ménages sans émigrés. Pour les autres biens les différences sont soit peu importantes entre les deux catégories de ménages, soit dans certains cas à l'avantage des ménages sans émigrés.

Tableau V-14: Répartition des ménages par milieu de résidence et le statut migratoire du chef selon les divers biens possédés

Biens du ménage et émigration		Urbain				Rural	Ens.
		Dkr.	Villes princi.	Villes second	Ens. urbain		
Radio	Sans émigré	77,7	74,8	70,9	76,1	57,7	67,3
	Avec émigrés	85,2	82,7	77,4	83,2	63,8	70,2
Téléviseur	Sans émigré	36,7	25,9	24,0	32,1	5,2	19,3
	Avec émigrés	54,3	32,5	22,2	42,2	6,4	18,3
Réfrigérateur	Sans émigré	25,8	18,8	15,6	22,6	3,1	13,3
	Avec émigrés	35,1	20,9	15,6	27,5	3,7	11,6
Vélo	Sans émigré	3,0	7,9	3,5	4,5	9,0	6,6
	Avec émigrés	5,3	11,7	8,3	7,9	9,8	9,2
Mobylette	Sans émigré	2,0	4,9	1,6	2,8	2,4	2,7
	Avec émigrés	2,3	7,8	3,0	4,2	3,2	3,5
Automobile	Sans émigré	9,7	8,1	2,6	8,5	2,7	5,8
	Avec émigrés	15,0	6,5	5,6	10,7	2,8	5,4

De manière générale, le niveau d'équipement des ménages urbains est supérieur à celui des ménages ruraux. En milieu rural très peu de ménages possèdent le téléviseur, le réfrigérateur ou encore l'automobile. Ces biens peuvent être qualifiés de luxe et surtout pour ce qui concerne les deux premiers, leur possession est liée à un certain nombre d'infrastructures tels que l'électricité qu'on ne trouve pas souvent dans les milieux ruraux. On trouve par contre en milieu

rural les plus fortes proportions de ménages possédant le vélo, Les écarts entre ménages détenteurs de biens sont plus faibles pour le téléviseur (35 points), le réfrigérateur (23 points) et la radio (19 points). Ils sont plus faibles pour la voiture (moins de 10 points).

En faisant intervenir le milieu d'habitat, les différences apparaissent plus nettement. L'hypothèse avancée ci-dessus se vérifie pour le milieu urbain où les ménages avec émigrés semblent être mieux équipés que les ménages sans émigrés. En milieu rural, la relation se vérifie également pour l'ensemble des biens excepté l'automobile. Mais en même temps les différences sont moins tranchées qu'en ville.

CONCLUSION

Au Sénégal, les ménages sont plus concentrés en milieu rural (53,5%). Quel que soit le milieu de résidence (urbain/rural), les familles ne comptant pas d'immigrant en leur sein et celles ayant accueilli des immigrants et dont le chef est un non-migrant, qu'elles aient ou non enregistré des départs d'émigrés, sont relativement plus nombreuses. Quel que soit le statut du chef de ménage ou le fait que des immigrants soient accueillis ou non, l'essentiel des ménages de l'ouest du pays (Dakar et Thiès) ne connaissent pratiquement pas le phénomène de l'émigration. La taille moyenne des ménages sénégalais est généralement grande. En 1993, elle est d'environ 8,2 personnes par ménage (non compris les visiteurs) dans l'échantillon.

La dimension de la famille est presque toujours plus importante dans le centre et le nord-est du pays, quel que soit le statut migratoire des ménages. La taille des ménages est très variable dès que l'on passe du milieu rural à la ville. Elle est de 9,2 personnes en campagne pour 7,2 en milieu urbain, soit un écart moyen d'environ 2 personnes. Les ménages ayant enregistré des départs à l'émigration sont de taille plus importante quel que soit le milieu de résidence. En particulier, les ménages avec immigrants, ayant enregistré ou non un départ à l'émigration mais dont le chef est un non immigrant (autochtone) sont relativement de taille importante. Les autres ménages ont une taille en dessous de la moyenne nationale.

Près de 20 % des ménages au Sénégal sont dirigés par les femmes. Un peu plus du tiers de ces ménages sont pourvoyeurs d'émigrés.

Les tailles des ménages sont variables en fonction du sexe du chef de ménage. Tous statuts migratoires confondus, les ménages dirigés par des hommes ont des tailles moyennes de 8,6 contre 6,5 personnes pour ceux dirigés par des femmes, soit un écart moyen de 2 personnes. Par contre, la variable sexe du chef de ménage n'est pas discriminante pour le statut migratoire. Les 80% des ménages sénégalais sont dirigés par des hommes contre 20% pour les femmes. Les ménages dirigés par celles-ci sont pourtant plus importants quand ils enregistrent des départs.

La typologie des ménages, selon qu'ils sont des ménages mononucléaires ou polynucléaires avec ou sans enfant, permet de constater que les ménages mononucléaires avec enfants sont plus nombreux tous statuts migratoires confondus. Parmi ces ménages, ceux sans immigrant, avec ou sans émigré représentent l'effectif le plus important.

Les concessions individuelles et celles multiménages sont les types les plus répandues au Sénégal. Quel que soit le milieu de résidence, on trouve relativement plus de chefs de ménage propriétaires ou co-propriétaires parmi les ménages dirigés par des non migrants que parmi ceux dirigés par des migrants.

Un peu plus de la moitié des ménages au Sénégal s'alimente en eau courante ou à partir des bornes fontaines tandis qu'un tiers s'alimente à partir de cours d'eau ou en par les revendeurs. La source d'alimentation en eau varie selon le milieu d'habitat et selon le statut migratoire du Chef de ménage. Alors que l'eau courante constitue la source la plus usitée en ville, les ménages dont les chefs sont migrants recourent plus l'eau courante.

La majorité des ménages sénégalais utilisent le bois de chauffe comme principale source d'énergie pour la cuisson. Selon le milieu, les ménages urbains utilisent le plus souvent le gaz ou l'électricité alors que le bois est la source dominante en milieu rural. Les ménages dirigés par les non-migrants ont tendance à utiliser beaucoup plus les sources traditionnelles d'énergie pour la cuisson comme le bois alors que les ménages de chefs migrants recourent plus souvent à l'électricité ou le gaz ou à défaut le charbon mais en recourant souvent aux foyers améliorés.

Les WC (externes ou internes) et les latrines constituent les types d'aisance le plus utilisés par les ménages. Si près de 5 % des ménages recourent à la « nature » en ville, cette proportion s'élève à 48 % pour le milieu rural. Les ménages de chefs de migrants recourent plus aux équipements d'aisance de type moderne que ceux dont les chefs sont des non-migrants.

Enfin, l'hypothèse selon laquelle les ménages ayant des émigrés disposent plus fréquemment de certains types de biens (radio, téléviseur, etc.) que ceux sans émigrés, ne se vérifie que par la différence de milieux.

Conclusion Générale

Le Sénégal s'étend sur une superficie de 197 000 km² environ pour une population de près de 6 900 000 habitants selon le recensement de 1988 soit une densité moyenne de 35 habitants au km². Cette densité varie selon les régions. La région de Dakar est la plus dense avec près 2707 habitants au km². En dehors de Dakar les régions centrales et atlantiques de Thiès et de Diourbel sont plus peuplées avec près de 140 habitants au km². A l'opposé les régions périphériques sont les moins denses. Tambacounda détient la plus faible densité soit 6 habitants au km².

La migration est souvent perçue comme une réponse aux déséquilibres liés à la répartition spatiale de l'activité économique et à la pression démographique. Au Sénégal, le contraste entre l'environnement socio-économique des zones urbaines et celui des zones rurales est révélateur de ces déséquilibres. En effet, alors que les centres urbains concentrent les investissements générateurs d'emplois, le milieu rural est confronté à la dégradation de l'agriculture suite aux cycles de sécheresses sévères (cf. chapitre I) et surtout de la faiblesse des investissements dans ce secteur.

La propension migratoire découlant de l'inégale répartition des facteurs capital et travail est renforcée par des facteurs socio-culturels dont le rôle est parfois décisif dans la prise de décision de migrer. C'est également dans les centres les plus développés où l'on trouve plus facilement les structures sanitaires, scolaires et récréatives, entre autres.

L'Enquête sur les Migrations et l'Urbanisation au Sénégal (EMMUS) de 1993 a permis d'apprécier l'ampleur de la migration au Sénégal. Le volume des migrations est important. Sur une population moyenne âgée de 15 ans et plus de 3 963 000, on a enregistré durant la période 1988-92 environ 844 000 migrations internes et internationales.

L'enquête a montré par ailleurs que des changements s'opèrent dans le processus migratoire au Sénégal aussi bien au niveau de la dynamique interne que des échanges internationaux.

Ralentissement de l'urbanisation et constance du poids de Dakar

Le Sénégal a l'instar des pays africains est engagé depuis son indépendance dans un processus d'urbanisation rapide qui se ralentit ces dernières années. Le taux d'urbanisation était de 25 % en 1961, 39 % en 1988 et 41 % en 1993. Son taux d'urbanisation se situe parmi les plus élevés de la sous-région. La macrocéphalie urbaine au Sénégal est marquée mais est restée remarquablement constante depuis l'indépendance. Dakar représente environ 54,4 % de la population urbaine.

Au cours des trois dernières décennies la répartition de la population dans le territoire sénégalais a subi des modifications continues. On assiste en particulier à une concentration progressive de la population au niveau des zones urbaines de faible étendue. Cette inégale répartition de la population provient plus des migrations que des différences d'accroissement naturel.

Les résultats présentés ici confirment l'importance du volume des migrations vers les centres urbains. En effet, au Sénégal, comme dans les autres pays en voie de développement, le milieu urbain caractérisé par son relatif développement industriel et de l'expansion de ses activités tertiaires constitue une destination privilégiée des migrants.

En fait, la hiérarchie urbaine semble être positivement associée au degré d'attraction migratoire : plus la ville est importante, plus elle attire et retient les migrants. Ceci renforce la concentration urbaine au Sénégal, en particulier dans la capitale. Cependant, **les migrations internes n'entraînent pas un grand déséquilibre de croissance entre les milieux**. Les taux de migration nette varient peu entre milieux et leur ampleur reste bien inférieure à la croissance naturelle (environ 3 %).

Des échanges migratoires internes intenses qui profitent essentiellement à Dakar et à la région de Diourbel

L'analyse des matrices migratoires selon la région administrative montre l'effet du développement économique de **la région de Dakar qui est le principal pôle d'attraction migratoire au niveau national**. Hormis cela, les régions de Fatick, Kaolack, Louga et Thiès entretiennent des échanges migratoires intenses, avec comme pôle d'attraction la région de Diourbel où se situe Touba, la capitale du Mouridisme. **La région de Diourbel constitue un pôle secondaire de la migration au niveau national**.

Le développement des infrastructures urbaines à Touba font de cette nouvelle ville un point de destination de nombreux migrants à la recherche d'un emploi ou de meilleures conditions de vie. Un résultat remarquable de l'enquête est que la migration vers la région de Diourbel est encore plus importante pour les femmes que pour les hommes en provenance des régions limitrophes : les études approfondies devraient se pencher sur l'explication de cette migration différentielle, notamment par rapport au rôle d'attraction que peut jouer la ville de Touba.

Les femmes migrent autant que les hommes dans le pays, mais les migrations internationales sont essentiellement masculines

L'effet de la migration est moins important sur la croissance globale des villes que sur la composition de la population de ces villes. **Du fait d'une migration interne différenciée selon le sexe et l'âge, on assiste, en milieu urbain au Sénégal, à un rajeunissement de la population masculine, en même temps qu'à une féminisation des moins de 30 ans. Inversement en milieu rural, la population masculine vieillit.**

Sur environ 844 000 migrations internes et internationales sur la période 1988-92, près de 56 % sont faites par des hommes. Cependant, sur les 559 000 migrations internes, une majorité (plus de 52 %) sont dues aux femmes. Le déséquilibre selon le sexe observé sur le total des migrations est essentiellement dû à la migration internationale : sur 285 000 migrations à destination ou en provenance des pays étrangers, 70 % sont dues aux hommes, et ces migrations internationales représentent plus de 43 % des migrations masculines.

Un déficit migratoire international modéré mais qui touche surtout les jeunes hommes en milieu rural

Depuis 1976, on remarque une relative stabilité au niveau de la croissance migratoire du Sénégal (taux de migration nette d'environ -0,2 %) parallèlement à une légère augmentation de la croissance naturelle due à une baisse plus rapide de la mortalité par rapport à la fécondité. Il résulte de ces mouvements migratoires et naturels une croissance totale de la population qui reste très élevée (2,8 % par an) et même en légère augmentation.

Le Sénégal est un pays d'émigration internationale nette, mais modérée. Les échanges internationaux sont plutôt équilibrés à l'échelle du pays. De plus, la migration internationale dans son ensemble (émigration et immigration) n'a pas un poids considérable : **la migration interne représente environ deux tiers migrations enregistrées durant la période 1988-92, contre un tiers pour la migration internationale**. Ajoutons enfin que la population étrangère est en proportion très minime (1,5 %) et a très peu changée depuis l'indépendance : la migration internationale est essentiellement le fait des Sénégalais eux-mêmes.

La migration internationale a moins d'effet sur le volume global de la population que sur la composition de cette population. Par exemple, l'immigration internationale est deux fois plus importante chez les hommes que chez les femmes que ce soit en provenance des pays du Réseau ou des pays hors Réseau. Mais on remarque que le bilan des échanges internationaux diffère

grandement selon le sexe : le solde positif avec les pays du Réseau est imputable à 80 % aux femmes, tandis que le solde négatif avec les pays hors Réseau est dû à plus de 90 % aux hommes.

Mais surtout, la migration internationale a eu des effets sur l'exode rural et sur l'urbanisation. **Le déficit de la migration internationale, surtout observé en milieu rural chez les hommes de moins de 45 ans a renforcé l'effet de la migration interne sur le vieillissement de la population masculine en milieu rural.** En fait, contrairement à ce qu'on pourrait penser, **l'exode rural des hommes n'est pas d'abord dirigé vers le milieu urbain mais à 70 % vers l'étranger.** Il semble ainsi que les villes du Sénégal ne constituent pas particulièrement des relais pour la migration internationale mais plutôt des points d'ancrage des populations migrantes.

Les migrants semblent mieux réussir leur insertion dans la vie moderne que les non-migrants

Par rapport aux non-migrants, les migrants sont plus souvent alphabétisés avec un niveau d'instruction plus élevé lorsqu'ils sont scolarisés. Les migrants disposent par ailleurs des meilleures chances d'accès au marché de l'emploi urbain. Le taux de chômage urbain qui fait figure d'indicateur d'insertion en ville, est plus élevé chez les non-migrants (14 %) que chez les migrants (10 %). Les migrants récents, qu'ils soient immigrants ou migrants de retour, ont été plus pénalisés que les migrants anciens, terme d'emploi par la crise économique.

Les migrants semblent être mieux logés que les non-migrants. En effet, 93 % des ménages vivant dans des immeubles sont dirigés par des migrants. Par contre les migrants sont moins souvent propriétaires ou co-propriétaires par rapport aux non-migrants.

Selon les indicateurs du mode de vie (approvisionnement en eau, énergie de cuisson, type d'aisance etc.), les ménages dirigés par des migrants semblent disposer d'équipements plus modernes que ceux dirigés par des non-migrants. En outre, les ménages dont certains membres ont migré au cours des cinq dernières années, semblent être mieux équipés que les ménages n'ayant pas de membre émigré ces dernières années.